COMITÉ MÉDICAL

des Bouches-du-Rhône.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX

DU

29 août 1844 au 11 septembre 1850.

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s2id13294970

COMITÉ MÉDICAL

des Bouches-du-Rhône.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX

du 29 août 1844 au 11 septembre 1850,

SUIVI

D'UN EXPOSÉ DE PIÈCES A L'APPUI,

par Mr P.-M. ROUX, de Marseille,

Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel, etc.

MARSEILLE.

IMPRIMERIE CARNAUD, DIRIGÉE PAR BARRAS AÎNÉ,
Passage St-Ferréol, 23.

—

1850

WELLCOME
LIBRARY
INSTITUTE

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DU COMITÉ MÉDICAL

des Bouches-du-Rhône,

du 29 août 1844 au 11 septembre 1850,

SUIVI

D'UN EXPOSÉ DE PIÈCES A L'APPUI.

MESSIEURS,

Nous eûmes l'honneur, dans la séance du 30 septembre 1845, de vous présenter sur les actes du Comité médical des Bouches-du-Rhône, un second rapport dont l'impression fut votée, à la condition, toutefois, de régulariser préalablement la comptabilité, par la rentrée d'un certain nombre de quotités non encore recouvrées. Ce fut peut être une pensée malheureuse, de subordonner une publication attendue avec impatience, à une rentrée que l'indifférence, pour ne pas dire plus, de quelques retardataires devait rendre à la fois longue et difficile. Mais sans vous dissimuler que par un semblable ajournement, la marche du Comité serait plus ou moins enrayée, vous voulûtes vous donner le temps de dissiper des nuages qui avaient porté des adhérents à refuser le payement de leur cotisation en vue de paralyser nos efforts. Vous étiez persuadés que la plupart de ceux qui s'étaient éloignés de l'association, les plus estimables surtout, finiraient par s'en rapprocher, convaincus de son utilité et de la sainteté de leurs engagements. Ce résultat, vous l'avez obtenu, Messieurs, à force de lettres de rappel, et par

l'envoi de circulaires imprimées ou manuscrites. Mais les jours consacrés à une immense correspondance, et, nous le disons à regret, le peu d'empressement que l'on mît généralement à nous répondre, ainsi que les circonstances politiques et le règne d'une épidémie, ont fait différer jusqu'à l'époque actuelle la publication du compte-rendu des travaux du Comité pendant la seconde année médicale. Ce retard a fait plus que d'enlever à ce compte-rendu le mérite de l'actualité, il nous a mis dans l'obligation de l'annihiler en quelque sorte, à cause des modifications, de la réduction dont il est devenu susceptible, en ce sens surtout que devant être augmenté de l'exposé d'actes plus nombreux et plus positifs, pendant au moins une période quinquennale, ce travail n'eut pas été peu volumineux. Une autre considération non moins majeure nous force à en circonscrire les bornes ; c'est l'esprit d'économie qui doit toujours présider à l'administration d'une institution comme la nôtre dont les grandes vues humanitaires et d'utilité publique lui commandent de ménager ses ressources.

Ainsi donc, aujourd'hui notre exposé sera succinct, nous réservant de donner tous les détails désirables dans une autre publication dont vous avez reconnu l'utilité, nous dirons même l'indispensable nécessité. Il en sera question ici après que nous aurons terminé le récit des principaux obstacles qu'il nous a fallu surmonter, etc.

Certains esprits bien aises, on ne sait trop pourquoi, de faire tomber le Comité, ont été fertiles en expédients pour obtenir ce résultat et, dans leur inqualifiable conduite, ont fait preuve quelquefois de subtilités. Ainsi, par exemple, tandis qu'ils nous engagèrent fortement à demander au Ministre de l'Intérieur de nous accorder son autorisation sans laquelle ils déclaraient ne pouvoir donner leur adhésion, ils travaillèrent en silence pour que cette autorisation ne nous arrivât jamais. Pendant plus de huit mois, notre demande resta enfouie dans les cartons de la Préfecture et y serait probablement encore, si un estimable confrère ne nous eut fait part de ce qui se passait, dès qu'il en eut

été instruit. Une réclamation pressante fut alors adressée à M. le Préfet ; elle ne tarda pas à être suivie d'une réponse satisfaisante : le 12 mars 1845, le Ministre de l'Intérieur autorisa le Comité médical des Bouches-du-Rhône (Pièce n. 1). Notez bien que le Comité ne compte point dans ses rangs les hommes qui nous pressèrent tant de solliciter cette autorisation. Evidemment, Messieurs, nous nous sommes trouvés en présence d'une opposition systématique. A elle doit on attribuer peut-être les difficultés d'opérer la rentrée des cotisations. A la vérité des associés-correspondants n'ont différé de s'acquitter de cette dette que faute d'occasion et, dès le début, des médecins et pharmaciens n'ont pas répondu à notre invitation, uniquement par la crainte de manquer des facilités désirables pour entretenir des relations avec nous.

Mu par le désir de rendre aussi positive que possible la fusion de tous les gens de l'art du département des Bouches-du-Rhône, le Comité prit des dispositions qui semblaient devoir lui faire atteindre ce but. En vue de faciliter la rentrée des cotisations échues dans ce département, excepté à Marseille, il passa une convention avec un homme d'affaires qui fut chargé de ce soin, moyennant le 15 p. % sur les sommes perçues ; mais il ne tarda pas à regretter cette mesure et ne fut pas plus heureux en traitant de la même manière avec un autre homme d'affaires. Force lui fut de renoncer à l'intervention de ces commissionnaires et de délibérer, quant à la perception des quotités, que Messieurs les adhérents seraient priés d'en transmettre le montant à M. le Secrétaire-Trésorier, soit par occasion ou en un mandat par la poste, mais en se retenant les frais d'envoi; que relativement au refus de certains retardataires, il n'y avait qu'à leur appliquer une délibération déjà prise, de les considérer comme démissionnaires, si ne pouvant plus continuer leur souscription, ils n'avaient point failli à leurs devoirs, et de les exclure de l'association, au cas où ils auraient refusé net de remplir leurs engagements. On proposa même de désigner nominativement dans les comptes-rendus imprimés les adhérents de

l'une et de l'autre catégorie, mais nous fûmes d'avis de n'en parler que d'une manière générale et seulement afin de fixer l'attention de ceux qui auraient à se justifier et chercheraient par cela seul à continuer de faire partie de notre Société.

Vous entrevoyez, Messieurs, par ce peu de mots, la lutte dans laquelle nous avons été engagés. Ajoutons que l'un des commissionnaires dont nous parlions tout à l'heure, a élevé des prétentions extravagantes à la suite desquelles il n'a pas craint de poursuivre judiciairement le Comité. Sorti triomphant de cette singulière attaque, le Comité a eu de plus la satisfaction de voir son défenseur, M. Clariond fils, avocat, ne pas accepter le montant des honoraires qui lui étaient dûs, ayant voulu contribuer de cette manière à notre œuvre éminemment philantropique.

Sensibles à cette marque de générosité, vous avez regretté de ne pouvoir le témoigner autrement que par de tendres remercîments et par le titre d'avocat spécial du Comité; titre déjà décerné à M. Drogoul, rien ne s'opposant à ce que les affaires judiciaires de l'association soient confiées à deux honorables jurisconsultes.

Nous voudrions bien, Messieurs, n'avoir à vous entretenir que de choses favorables à l'institution que vous soutenez; elle aurait tant ajouté à ses succès, que l'exemple que vous avez donné les premiers pour établir et entretenir l'union médicale, aurait fini par entraîner tous les tièdes, tous les indifférents, etc. Mais, historiens fidèles, nous ne saurions passer sous silence rien de ce qui a ralenti notre marche vers les louables buts que nous nous sommes proposés.

Nous comptions infiniment sur les sympathies de nos collègues des 2e et 3e arrondissements, et nous nous plaisons à proclamer hautement que le concours de beaucoup d'entre eux ne nous a jamais fait défaut. Mais le refroidissement glacial de beaucoup d'autres, de nature à nous décourager, si nous n'avions une foi vive dans un heureux avenir, n'atteste que trop leur éloignement de tout esprit de corps. L'un d'eux nous écrivait

naguères pour s'excuser de ne point nous envoyer son adhésion, ayant la conviction que c'est principalement parmi les gens de l'art que l'on ne rencontre pas toujours les plus vifs sentiments de *fraternité*, et plusieurs de ses amis, ajoutait-il, membres du Comité, lui en ayant parlé de manière à le fortifier dans la résolution où il était de vivre isolé.

Vous l'avez entendu, Messieurs, notre modeste association, à laquelle on ne saurait rien reprocher, laquelle même a servi de modèle, a compté des opposants dans les rangs de ceux qui, par leur adhésion, se sont déclarés ses soutiens. Cela nous rappelle un confrère qui se flatta, dès la fondation du Comité, de n'y avoir souscrit que pour avoir plus d'occasions de lui être hostile. Hâtons-nous pourtant d'annoncer que revenu à de meilleurs sentiments, cet adversaire a bientôt cessé de l'être; ce qui est une preuve de plus de cette vérité que les bons exemples, comme les mauvais, sont contagieux.

Il nous reste, Messieurs, à vous raconter une autre espèce de contrariétés, à laquelle nous étions loin de nous attendre. Nous avions regardé comme très facile l'organisation d'un sous-Comité, à Aix; chef lieu du 2e arrondissement, et à Arles, chef lieu du 3e. Toutefois cette dernière ville a vu deux fois son sous-Comité en pleine dissolution, et ce n'a été qu'avec peine qu'il s'est deux fois reconstitué. Une juste réflexion a été suggérée par cet état de choses; c'est que les médecins de la ville d'Arles sont trop peu nombreux pour qu'il ne fut point permis d'y maintenir un sous-Comité, s'il arrivait que le bon vouloir de ses membres fut affaibli par certaines instigations. Cela étant, il vous a paru qu'il suffirait d'avoir un ou plusieurs correspondants spéciaux dans chaque chef lieu d'arrondissement, et, au besoin, un dans chaque chef lieu de Canton.

Plus tard, dans l'intention d'obtenir tous les renseignements indispensables sur le personnel médical des Bouches-du-Rhône et sur tout ce qui se rattache à l'exercice de la médecine et de la pharmacie, le Comité nomma des correspondants spéciaux

dans plusieurs cantons, nonobstant les relations établies déjà entre lui et les sous-Comités des 2e et 3e arrondissements.

Encore un coup, cette nomination qui, suivant les circonstances, pourrait être suivie de celle de correspondants spéciaux dans tous les cantons, garantit la stabilité de notre association départementale, et permet d'attendre que, comprenant bien leurs intérêts, les médecins et pharmaciens des 2e et 3e arrondissements reconnaissent l'opportunité de ne former qu'un faisceau avec les membres du corps médical du 1er arrondissement.

A ce sujet, nous avons adressé dans le temps quelques remarques à l'honorable confrère, M. le docteur Sextius Feraud, secrétaire spécial du Comité d'Aix. Avant de les reproduire, rappellons qu'en 1847, nous trouvant à Aix pour y remplir les fonctions de juré à la Cour d'assises, nous réunîmes tous les médecins, chirurgiens et pharmaciens de cette ville, dans la salle des séances de l'Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts, pour leur développer nos idées sur l'importance de leur Comité et les engager à procéder par voie de scrutin secret au renouvellement ou à la confirmation des cinq membres titulaires sortants, appartenant au 2me arrondissement. Cette séance fut brillante et l'une de celles où notre manière de voir rencontra le plus de sympathie; de nouveaux adhérents se présentèrent en foule; l'enthousiasme fut tel que l'on ne pouvait que bien augurer de l'avenir du Comité d'Aix. Des commissions s'y organisèrent; ce qui veut dire que des réunions eurent lieu pendant lesquelles il fut arrêté que l'on rédigerait des rapports sur des questions d'un haut intérêt. Malheureusement, quelque temps après, une réunion de tous les adhérents de la ville d'Aix devant avoir lieu, la pluspart d'entre eux ne répondirent pas à l'invitation; ce qui indisposa le petit nombre, et le découragement s'étant emparé de tout le monde, trois estimables titulaires abdiquèrent leurs fonctions.

Parmi les motifs sur lesquels leur démission était fondée, il en est un qu'ils firent valoir comme s'opposant le plus au bon vouloir de la majorité. Celle-ci aurait voulu qu'au lieu d'être

départemental, le Comité fut désormais limité par arrondissement. On ne voyait donc pas qu'une semblable organisation, évidemment très profitable au premier arrondissement, ne l'était nullement aux deux autres. Nous fimes donc remarquer qu'il était douteux que les médecins et pharmaciens des arrondissements d'Aix et d'Arles, parvinssent à s'associer convenablement, à cause du petit nombre de ceux qui y exercent et de l'indifférence assez bien constatée de beaucoup d'entre eux. D'ailleurs, ajoutions-nous, plus on facilite les relations entre les gens de l'art d'un même département, plus on accroit les moyens d'union parmi eux. Le personnel médical du premier arrondissement étant de plus de la moitié supérieur à celui des deux autres arrondissements réunis, il est certain qu'il offrira toujours plus de ressources en proportion des misères à secourir. De quatre médecins ayant reçu à titre de secours, des sommes assez importantes, un seul, à Marseille, n'y est pas né, trois appartiennent à d'autres communes. Qui ne voit que pour faire tout le bien que les associations par arrondissement voudraient réaliser, il leur faudrait des fonds que le nombre plus ou moins restreint de leurs adhérents ne permettrait guères de se procurer.

On nous objectera, peut être, que nos craintes, pour être fondées, devraient être justifiées par des tentatives qui n'eussent pas été fructueuses. Notre réponse serait facile; nous n'aurions qu'à jeter un coup-d'œil sur ce qui s'est passé déjà dans quelques départements pour trouver des faits tendant à corroborer notre manière de voir; mais dans la supposition que ces faits puissent ne pas se reproduire les mêmes suivant les localités, nous nous abstenons de les invoquer ici, et nous dirons aux collègues qui ne sont pas de notre avis : essayez de vous réunir dans les limites qui vous paraissent les plus convenables. Si vous obtenez des succès, nous serons les premiers à y applaudir et nous demanderons à vous être affiliés comme preuve de nos sympathies. Mais avant de commencer, n'écouteriez-vous pas les voix amies qui, comprenant bien vos intérêts, se

feront entendre pour vous éviter des mécomptes? Or, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots à l'appui de notre façon de penser.

Ce qui a vraisemblablement, chez plusieurs de nos collègues, fait pencher la balance en faveur de l'association par arrondissement, plutôt que par département, ce sont les décisions prises à cet égard par la commission permanente du Congrès médical de Paris et propagées au moyen de sa 3e circulaire, en date du 26 février 1846. Un passage de cette circulaire, page 9, contient les motifs sur lesquels s'est fondé le Congrès pour faire considérer la circonscription par arrondissement comme plus utile et plus réalisable que la circonscription départementale : « plus utile, a-t-on dit, car les associés d'un » arrondissement ont *seuls* intérêt à se bien connaître, à sur- » veiller la moralité professionnelle, à réprimer les abus et » les illégalités. Plus réalisable, car les distances sont moins » grandes, les contacts plus fréquents et l'esprit de confrater- » nité plus facile à faire naître. »

A-t-on bien réfléchi avant de tenir un pareil langage pour faire prévaloir son opinion? Quoi! les associés d'un département n'auraient pas, *eux aussi*, intérêt à se bien connaître, à surveiller la moralité de la profession, à reprimer les abus et les illégalités! Et a-t-on pensé sérieusement que quelques kilomètres de moins dans les distances feraient établir plus facilement l'esprit de confraternité, en rendant les contacts plus fréquents? Ne sont-ce pas là des assertions sur les quelles du moins on doit laisser à l'expérience le soin de se prononcer? En attendant, l'association départementale offrira toujours, à nos yeux, plus d'utilité, non seulement au point de vue des ressources pécuniaires, ainsi que nous croyons l'avoir démontré, mais encore sous le rapport du maintien de la morale hippocratique et de la répression des infractions aux lois sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie. N'est-ce pas, en effet, au chef-lieu du département que sont plus particulièrement réunis les

moyens les plus propres et les plus faciles de sévir contre les abus et les infractions ?

La commission permanente du Congrès n'a pas même voulu relier les associations des arrondissements à celle du chef lieu, « afin que toutes fussent sur un pied d'égalité parfaite, afin » d'éviter toute susceptibilité d'amour-propre et de supériorité. » Ne voyant, a-t-on ajouté, aucun avantage réel à compliquer » le mécanisme de l'association, l'espèce de suprématie que » donnerait nécessairement à l'association départementale le » droit d'être l'aboutissant commun des associations d'arron- » dissements, pouvant avoir des inconvénients, la commission » *a supprimé ce rouage qui lui paraît inutile.* »

Que répondrait la commission permanente si, à notre tour, nous lui parlions en ces termes ? « Ne voyant aucun avantage réel à compliquer le mécanisme du nombre immense des associations d'arrondissements, si nous vous prenions pour leur centre commun, et nous vous donnions ainsi une espèce de suprématie qui ne serait pas sans inconvénients, nous supprimons ce rouage évidemment inutile. » Mais nous pensons, nous, que ce rouage n'est que compliqué, et voilà tout, tandis qu'une commission centrale où les actes des 86 associations départementales viendraient aboutir est une conception heureuse, parce que de cet aboutissant jailliraient probablement des lumières plus ou moins vives au profit du monde médical. Et on ne voudrait pas que ce qui serait établi ainsi en grand pour la France entière, fut adopté pour chaque département ! Pourquoi se refuser à admettre que ce qui touche les besoins de la famille médicale du département, aboutisse au chef lieu de celui-ci pour y être élaboré, au point même de rendre plus facile la tache de la commission permanente du Congrès parisien ? Quand cette commission a cherché à éviter toute susceptibilité d'amour propre et de supériorité, en conseillant de ne pas relier les associations des arrondissements à celles du chef lieu du département, elle n'a pas fait attention que, suivant cette manière de voir, elle ne blessait pas moins la susceptibilité des médecins et des pharmaciens

de chaque canton, par la raison qu'ils seraient en droit, eux aussi, de ne vouloir rien démêler avec les médecins et les pharmaciens des chefs lieux d'arrondissement.

Le corps médical n'aurait nullement pensé aux susceptibilités dont on s'est inconsidérément préoccupé ; il ne pouvait voir dans les relations des Comités d'arrondissement avec le Comité départemental que des rapports de bonne harmonie, et exigés par une direction convenable, tout comme les habitants des arrondissements administrés par des sous-Préfets, ne se sentent pas humiliés parce qu'ils ne sont pas sous l'administration directe d'un Préfet. Au reste, jusqu'à présent le Comité médical des Bouches-du-Rhône a été formé de trois branches principales dont deux sont représentées par les Comités d'Aix et d'Arles ; ce qui signifie qu'il y a égalité parfaite entre ces trois Comités, n'en formant plus qu'un seul, étant en un mot une trinité médicale, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi. Chacun d'eux a son bureau, une existence propre et ils ne sont unis entre eux que par une sorte d'affiliation.

Oui, tout milite, chez nous du moins, en faveur de l'organisation de l'association départementale, et nous sommes tellement convaincus qu'il doit en être de même partout ailleurs, que nous ne saurions nous expliquer la préférence donnée à l'association par arrondissement, à moins que des médecins s'y soient cru intéressés, par cela seul qu'ils ne résidaient pas dans le chef lieu de leur département. Mais ce n'eut été là qu'une chose dictée dans des vues purement personnelles ; ce qui n'est que probable. Quoiqu'il en soit, il reste démontré pour nous que le Congrès médical de Paris s'est fourvoyé en ne pas suivant la marche tracée par le Congrès scientifique de France à qui revient l'honneur de s'être occupé le premier de l'organisation des associations médicales.

Plus que personne nous avons applaudi à la tenue d'un Congrès médical ; c'était la une solennité bien en harmonie avec les idées que nous avions développées à la section de médecine du Congrès de Strasbourg. De plus, un Congrès exclusivement

médical devait avoir plus de retentissement parmi les médecins français. Aussi, y avons nous souscrit avec empressement et avons-nous vivement regretté que des motifs majeurs ne nous eussent pas permis d'y assister. Mais sans prétendre que ce Congrès aurait dû prendre toujours pour modèle le Congrès scientifique de France, nous pensons qu'il n'eut rien fait que de très convenable, en signalant les travaux de celui-ci, quant à l'organisation des associations médicales. Il a eu d'autant moins de raison de passer sous silence ce que l'on avait entrepris avant lui, qu'il a été loin de mieux faire lui-même, et voilà, Messieurs, ce qui nous autorise d'opposer un mot de critique au ton magistral dont il a parlé contre les associations départementales.

Sans doute, il s'est rendu digne de beaucoup d'éloges, en insistant, comme il l'a fait, sur la nécessité de recourir au grand principe de l'association pour établir et maintenir l'esprit de corps. Mais évidemment son mode de procéder n'a pas toujours été conforme à son intention; il eut pu agir dans un sens plus propre à opérer les rapprochements; ce qui aurait plus particulièrement contribué à le faire arriver au terme de ce qu'il n'a que commencé, à la vérité d'une manière brillante. On n'a pas oublié qu'environné, dès son début, de la protection du ministre de l'instruction publique, dirigé par des hommes d'un grand mérite, d'un zèle ardent, il inspira une entière confiance, donna les plus belles espérances, et, pourtant, qu'est il résulté de ses actes, de ses démarches? Ne sommes-nous pas au même point, encore dans l'attente de la réalisation de nos vœux? Le Congrès, malgré ses moyens d'action et quoique puissamment secondé par la tendance générale du monde médical à se régénérer, n'a pas même obtenu que les associations par lui projetées fussent légalement constituées. Loin de nous, toutefois, l'intention de lui faire un reproche de son infécondité, de le rendre responsable de tous les insuccès. Nous faisons la part des incidents qui ont pu le contrarier dans ses desseins, enchaîner son activité. Seulement tenons-nous

à constater que depuis son apparition, depuis le mouvement qu'il a imprimé, quant à l'organisation des associations, toutes les sections de médecine des Congrès scientifiques, excepté celle du Congrès scientifique de Marseille, se reposant sur cette nouvelle direction, ont négligé de suivre l'exemple donné d'engager, par circulaire, ceux des médecins français qui ne s'étaient point encore associés dans leur département respectif, à ne pas différer plus longtemps.

Puisque le premier exposé des travaux de notre Comité contient les circulaires des sections de médecine des Congrès de Strasbourg et d'Angers, il n'est pas hors de propos, Messieurs, de joindre au compte rendu que nous vous soumettons aujourd'hui, la circulaire de la section de médecine du Congrès scientifique de Nimes (pièce n. 2.)

Les médecins, membres du Congrès scientifique de Reims, appelés ensuite à procéder comme leurs devanciers; c'est-à-dire à nommer une nouvelle commission permanente pour continuer les efforts précédents, ne firent que se demander s'il fallait donner suite à cette institution et furent d'avis d'ajourner la solution de la question. Ne nous étant pas associés personnellement au Congrès de Reims, nous nous félicitons de n'avoir pris aucune part à une semblable décision.

Ainsi s'éteignit le feu sacré. N'était il pas urgent de le rallumer? Devait on laisser tomber en désuétude une institution bien établie, promettant à la longue des résultats fructueux? Nous développames de nouveau nos idées à ce sujet au sein de la section médicale du Congrès scientifique de Marseille, et on y fut unanime pour reconnaître l'opportunité, la nécessité de charger une commission permanente d'agir dans notre sens. Cette commission nous ayant choisi pour son secrétaire, nous rédigeâmes et adressâmes, en son nom, à tous les médecins et pharmaciens français, une circulaire (pièce n. 3), où nous renouvelions nos instances pour les engager à ne rien négliger de ce qui pourrait faire réaliser nos espérances.

Les réponses d'un grand nombre d'associations de divers

points de la France, nous révélèrent bientôt qu'elles étaient la pluspart dans l'impossibilité de fonctionner en toute sécurité, faute d'autorisation ministérielle qu'elles avaient envain sollicitée. Aussi, quelques-unes comprirent que, si elles voulaient se réunir, elles devaient se diviser par sections de 19 membres et se soustraire ainsi aux inconvénients de l'illégalité.

Comment le Congrès médical, siégeant au centre du pouvoir, ayant l'appui des sommités sociales, n'est-il pas parvenu, s'il y a pensé, à faire accorder le droit de réunion à des associations pacifiques, charitables, appelées à rendre les plus grands services, autant à l'humanité qu'à l'autorité elle-même? Dans l'hypothèse où il aurait regardé comme une superfluité de réclamer ce droit en le considérant comme une chose devant être infailliblement obtenue par chaque association dans sa propre localité, le Congrès n'aurait pas moins dû, ce nous semble, faire preuve de prévoyance, en proposant un mode d'organisation, qui, nullement susceptible d'être mal interpreté, n'eut pas eu besoin de l'approbation ministérielle, ou l'eut rendue facile.

Pour n'avoir pas su lire dans l'avenir, le Congrès médical qui, par ses efforts, semblait devoir être le vrai restaurateur de la médecine, s'est visiblement mécompté. Que pouvait-il, une fois son action paralysée comme elle l'a été? De là, le découragement des associations qu'il avait proposées, et que l'on a souvent confondues avec celles qui tenaient leur existence du Congrès scientifique de France. Il en est résulté aussi que, dans l'attente d'une solution quelconque, presque toutes ont été arrêtées dans leur marche. Les nombreuses relations qui nous sont parvenues, nous montrent l'inactivité des Comités médicaux comme une conséquence de l'incertitude dans laquelle on les a laissé nager. Voici un passage pris au hazard dans notre correspondance; il est extrait d'une lettre dont nous honora M. le docteur Guérin, de Chatillon (sur-Indre), le 30 juillet 1847; il donne jusqu'à un certain point une idée de l'inactivité dont il vient d'être parlé.

« Il y a environ quatre ans, je reçus du Comité de Châteauroux, nous écrivit ce médecin, une circulaire à l'effet de consulter les médecins de la circonscription, sur l'utilité de les réunir, pour adresser à la commission médicale permanente, les documents que peut fournir la localité sur l'amélioration des statuts de notre profession. La convocation devait être prochaine. Je m'empressai d'envoyer mon assentimeut, et depuis lors je n'ai entendu parler de rien. »

« Cependant, le 23 courant, je reçois votre circulaire; le projet de loi est alors en discussion à la Chambre des Pairs; il s'agit des intérêts et de la dignité de notre profession, et, si ce n'est votre appel, nul autre stimulant n'est encore venu nous tirer de l'apathie et de l'engourdissement meurtrier dans lesquels nous sommes restés plongés. Probablement on se repose sur nos représentants, parmi lesquels siègent à la vérité quelques médecins distingués. Je ne mets pas en doute qu'ils sont pénétrés de la haute mission qu'ils auront à remplir, et qu'ils comprendront les améliorations dont notre belle et honorable profession est susceptible. Néanmoins, c'est l'union qui fait la force et il devient urgent que nos observations, nos efforts, nos vœux, nos convictions, comme autant de rayons partent de tous les points de la France médicale et aillent, si c'est possible, éclairer encore le foyer de la discussion. »

Suivent des réflexions lumineuses sur la réorganisation de la médecine; nous éprouvons le regret que le défaut d'espace s'oppose au désir que nous aurions de les retracer ici.

Nous faisions remarquer tantôt que la section de médecine du Congrès scientifique de Reims avait négligé de charger une commission de tenir en haleine les membres du corps médical français. Nous ajouterons qu'une commission de ce genre nommée par le Congrès scientifique de Tours et composée de membres qui, par leur talent et leur zèle, promettaient beaucoup, a pourtant donné le déplorable exemple d'un silence désespérant. Telle a été aussi la commission permanente de la section de médecine du Congrès de Rennes, bien que rien n'eut fait

penser que les membres de cette commission failliraient à leur mandat.

Nous regrettons qu'un service public nous ait empêché d'être du nombre des membres présents au Congrès tenu cette année à Nancy ; nous nous serions empressés d'y agiter, ce qui vraisemblablement n'a pas eu lieu, la question de faire de nouvelles tentatives ayant pour but l'organisation dans chaque département, d'un Comité médical semblable à celui des Bouches-du-Rhône. Nous aimons à nous persuader que notre voix eut été entendue, sans nous dissimuler l'obligation où nous serons, dans les futurs Congrès scientifiques, de revenir plusieurs fois encore sur ce sujet pour obtenir enfin tout le succés désirable.

Si nos discours à la tribune du Congrès ne devaient tendre qu'à faire reconnaître l'utilité de ce que nous avons conçu, il nous resterait à justifier cette utilité par des faits incontestables. Or, c'est en fonctionnant dans notre département de manière à atteindre la hauteur à laquelle nous voulons nous placer, que nous pouvons montrer la voie aux médecins des autres départements.

On nous rendra cette justice que si nous n'avons pas marché aussi rapidement que nous l'aurions voulu, ce n'a pas été par incurie. Nous dirons plus, nous dirons que si nous avons été, si nous sommes encore retenus par des obstacles, ils ne sauraient nous rebuter, portés, comme nous le sommes à faire ce qui dépendra de nous pour les surmonter.

Ce serait ici le lieu, suivant notre promesse, de signaler diverses améliorations que nous avons méditées, notamment un nouveau mode de publication. Mais, tout bien considéré, l'exposé de ce qui doit être ne saurait précéder l'exposé de ce qui a été fait, d'autant plus que les améliorations adoptées, seront mentionnées dans le cours de notre narration, et que nous nous réservons de récapituler ce qui en aura été dit. Au reste, il est temps de satisfaire l'impatience de ceux qui tiennent à connaître les actes de notre Comité.

Nous avions eu d'abord l'idée de passer successivement en revue ces actes, suivant les rapports qu'ils ont entre eux. Avec plus de réflexions, nous avons résolu de suivre autant que possible l'ordre chronologique des faits dont la physionomie nous paraissait devoir être ainsi mieux dessinée, en ayant soin, pourtant, d'éviter, toutes les fois que cela nous serait permis, les redites auxquelles ce mode de procéder nous exposerait.

On n'a pas oublié que notre compte rendu pour la première année médicale, le seul qui ait été publié, fut lu et approuvé dans la séance du 29 août 1844. Sans doute, il nous convient de partir de cette époque, encore qu'un second rapport, à la vérité non livré à l'impression, vous ait été présenté plus tard par votre Secrétaire perpétuel.

Jusques vers la fin du mois de juin 1845 nous fûmes exclusivement préoccupés de beaucoup d'objets divers d'administration intérieure ou extérieure, et, sans vouloir revenir sur les motifs que l'on sait déjà avoir attiédi le zèle des membres même les plus dévoués, nous ajouterons que ce fut principalement dans cet intervalle de dix mois qu'eurent lieu les sourdes menées de nos antagonistes; que commencèrent les manifestations hostiles de certains dissidents, ainsi que de quelques adhérents.

Dès lors, Messieurs, s'ouvrit une ère nouvelle. Le Comité n'était plus à l'état d'embryon; il venait d'être légalement constitué, d'exciter plus de sympathies, au point de voir arriver à lui des partisans qui, sous tous les rapports, le dédommageaient suffisamment des pertes qu'il avait faites, la pluspart très peu sensibles. Le rapport (pièce n. 4) de la commission chargée de l'apurement des comptes trésoraires pour l'année 1844-1845 (2e année médicale) attestait que la situation financière se maintenait prospère. Il n'était pas difficile d'entrevoir ce que l'on était en droit d'attendre de notre persévérance à soutenir une institution dont personne ne saurait contester raisonnablement la haute portée d'utilité.

Le moment était venu de justifier dignement cette importance

par des actes authentiques, ayant pour objet les intérêts moraux et matériels de la médecine et de la pharmacie. Nous proposâmes, conséquemment, la création de trois commissions permanentes dont les membres, devant être nommés chaque année, seraient néanmoins rééligibles.

Sous le titre de *Commission de réorganisation médicale*, l'une signalerait les réformes dont l'exercice et l'enseignement de la médecine et de la pharmacie seraient susceptibles. Sous le titre de *Commission de police médicale et d'hygiène publique*, une autre ne rechercherait pas seulement toutes les infractions aux lois concernant l'exercice des professions médicale et pharmaceutique, ainsi que tout ce qui serait contraire aux règles relatives à la conservation de la santé et à la préservation des maladies, mais encore elle s'attacherait à remédier aux désordres constatés. Sous le titre de *Commission de secours*, la troisième (laquelle mériterait de figurer en première ligne, en considération de l'éminence de ses services), chercherait à se procurer le plus de ressources possibles pour secourir les confrères malheureux.

Les titres seuls de ces commissions dont ils indiquent assez les buts, en faisaient également assez sentir les avantages, pour que notre proposition ne fut pas accueillie avec empressement. En conséquence, il fut décidé que tous les adhérents, à Marseille, seraient invités à s'inscrire sur trois listes dressées séparément pour contenir les signatures de ceux d'entre eux qui, au cas où le sort les désignerait pour faire partie des commissions, auraient ainsi consenti d'avance à leur nomination.

Ce fut en séance générale, le 6 octobre 1845, que ce mode de procéder reçut un commencement d'exécution. Jamais réunion n'avait été plus favorable pour cela, car les membres présents, en très grand nombre, étaient visiblement animés de l'enthousiasme de la fraternité.

La séance fut ouverte par un discours de M. Giraud St-Rome père, Président, qui, après avoir parlé de la dignité du médecin, de la manière dont la médecine est exercée à Marseille, des

dispositions du public envers les gens de l'art aujourd'hui si peu considérés, rappella les buts principaux du Comité médical qu'il considéra comme ne pouvant que rendre des services signalés. Il soutint avec chaleur que, par de bons exemples, des entretiens entre confrères, il serait possible de ramener dans la bonne voie ceux qui s'en seraient écartés, car, s'écria-t-il, si l'on compte quelques brebis galeuses dans le bercail, ne désespérons pas de leur guérison. Persuadons-nous que nous pouvons bien avoir des invalides, mais non des incurables.

Vivement applaudi, notre vénérable doyen céda la parole à M. le Secrétaire perpétuel pour l'exposé des travaux du Comité médical depuis sa dernière séance générale. Ce que nous fîmes oralement, et l'auditoire reconnut aisément que notre institution avait été accusée à tort d'immobilité; que, du reste, elle se ferait une belle réputation par la voie qu'elle venait de prendre. Nous insistâmes particulièrement sur les moyens d'accroître nos ressources pécuniaires, dans l'intention d'assurer à notre œuvre une existence durable. Et, par exemple, nous fûmes d'avis qu'un banquet fraternel eut lieu une ou deux fois l'an, et qu'il fut prélevé alors sur chaque quote part, une petite somme à déposer ensuite dans la caisse de secours, pour en augmenter les fonds et faire participer ainsi le malheur à nos joies. Il y eut à ce sujet assentiment unanime.

Puis, on passa à la nomination, par voie de scrutin, d'un membre à la place d'inspecteur devenue vacante. M. le docteur Daniel ayant été élu, fit des protestations de zèle et cette remarque que les fonctions sévères qui venaient de lui être imposées, il ne croyait pas d'avoir jamais à les exercer contre ses collègues.

Quelques explications sur les attributions de M. l'Inspecteur du Comité, étaient nécessaires. Nous fîmes remarquer, à notre tour, qu'elles ne consistaient pas à sévir contre les gens de l'art, ainsi que plusieurs personnes l'avaient pensé, mais seulement à recueillir et à enregistrer, suivant l'article X du réglement, tous les faits ayant pour but de faire établir et

maintenir l'union médicale et intéressant, du reste, l'honneur et la gloire de la médecine et de la pharmacie; mission à laquelle était jointe celle non moins utile, de prendre note avec soin, pour en faire part au Comité, de tout ce qu'il y aurait à entreprendre en vue d'améliorer ces deux belles professions.

L'assemblée eut, suivant l'ordre du jour, à s'occuper des commissions permanentes précitées; elles furent ainsi composées :

Première Commission (*celle de réorganisation médicale*), MM. les docteurs Aubert, Barthélemy L., Coste E., Jeanselme, Magail, Pirondi fils, J.-N. Roux, Sollier, Ulo; M. Laidet, officier de santé, et MM. Augarde, Camoin Victor, Gouirand, Latil et Laurens, pharmaciens.

Deuxième Commission (*celle de police médicale et d'hygiène publique*), MM. les docteurs Demolins A.. Dor P., Ducros, Goy, Perrin J., Pierson, Reymonet, Rivière la Souchère, Sicard A.; M. Fabre Eugène, officier de santé, et MM. Allibert, André, Aubin, Feraud J. et Virenque, pharmaciens.

Troisième Commission (*Celle de secours*), MM. les docteurs Barral, Bousquet, Brengues, Dugas T., Giraud Joseph, Grandval, Guien A., Revest Joseph, Sarmet B.; M. Bernard A., officier de santé, et MM. Antoine, Coste jeune, Lieutard, Reimonet Henri et Tuaire, pharmaciens.

Il est sous entendu que le Président et le Secrétaire perpétuel du Comité, fesaient de droit partie de ces trois Commissions permanentes.

La séance fut terminée par l'élection du Président du Comité pendant la troisième année médicale. Cette dignité fut conférée par acclamation à M. le docteur Martin qui, sensible à cette marque d'estime, promit de faire ce qui dépendrait de lui pour répondre à la confiance de ses collègues.

Avant de se séparer, l'assemblée vota des remercîments à M. Giraud St.-Rome père pour la manière distinguée avec laquelle il avait présidé les séances du Comité jusqu'à ce jour.

Les mesures qui venaient d'être prises auraient dissipé les

doutes, s'il en eut existé, sur la bonne volonté de messieurs les adhérents. C'était déjà quelque chose. Bientôt l'exécution de travaux consciencieux prouva que l'on ne s'était pas arrêté à de vaines démonstrations. C'est que les commissions s'étaient mises à l'œuvre de bonne heure et sans relâche, bien pénétrées de toute l'étendue de leur devoir. Aussi, eurent-elles de fréquentes réunions, et, dès le 25 octobre 1845, celle de réorganisation médicale fut elle à même déjà de soumettre à la discussion, en séance générale, un rapport ayant pour objet la solution de questions proposées par le Congrès médical de Paris.

Que ne nous est-il donné de reproduire ici la brillante et chaleureuse discussion qui eut lieu à l'occasion de ce rapport! Contenue dans le procès verbal de la séance, cette discussion vient à l'appui de cette vérité que les hommes sont d'autant plus aptes à résoudre les problèmes difficiles qu'ils sont plus disposés à s'éclairer mutuellement.

L'ensemble du travail ayant été modifié, fut adopté et adressé au Congrès médical de Paris par l'intermédiaire de M. le docteur Vidal, de Cassis, appelé par les suffrages du Comité à soutenir le rapport (1) au sein du Congrès.

Permettez-nous, messieurs, de suspendre un instant notre rapport sur les travaux du Comité pour dire un mot de son banquet fraternel du 5 novembre 1845. Vous n'avez pas oublié que 75 membres s'y réunirent, tous joyeux et animés par la cordialité; que des toats y furent portés, par M. Martin, Président, *à la bonne confraternité*, et par M. Barthélemy, L., *au Fondateur et Secrétaire perpétuel du Comité.*

Ce qui fut dit de flatteur, d'amical, à l'occasion de ce dernier toast, nous inspira celui-ci :

A l'esprit de corps, ou, en d'autres termes, à l'union des membres du corps médical en général, et, en particulier, de tous les médecins et pharmaciens du département des Bouches-du-Rhône.

(1) Ce rapport a été consigné dans le n. 9, 3e année, de la *Clinique de Marseille.*

« Puissent-ils, disions-nous, comprendre, tous, l'utilité de la tendance semblable à la vôtre vers l'unité ! Puissent ceux-là qui croiraient gagner beaucoup en vivant isolés, se persuader qu'ils gagneraient bien davantage, en associant leurs communs efforts à ceux de leurs confrères mus par la pensée de concourir au bonheur de l'humanité, au bien des familles, aux progrès de la science. »

Comme un Congrès médical s'occupait activement alors de nos intérêts, nous fîmes remarquer qu'il en résulterait probablement quelque bien, mais que son existence étant éphémère, c'était aux Comités départementaux, véritables gardiens du feu sacré, à doter le monde médical des améliorations qu'il réclame depuis longtemps. Nous n'avions pas pour cela l'intention de diminuer la valeur du Congrès médical ; seulement pensions-nous qu'il deviendrait d'autant plus utile qu'il aurait le bon esprit de visiter tour à tour les chefs lieux des départements, tandis que, si trop entraîné par l'esprit de centralisation, il ne se renouvellait jamais qu'à Paris, les provinces seraient loin de jouir de ses bienfaits.

Après ce toast, il en fut porté un à M. Giraud St-Rome, père, Président sortant, et l'autre au nouveau Président, M. le docteur Martin.

Ce banquet fut encore remarquable par la libéralité des convives qui contribuèrent, tous, à une somme ronde de cent francs (pièce n. 5), destinée à être versée dans la Caisse de secours.

Reprenons le fil de notre narration, quant aux travaux des commissions permanentes.

Celle de secours ne tarda pas à payer, elle aussi, son tribut. Elle soumit au Comité, en séance générale, le 2 décembre 1845, un rapport qui, après avoir subi des modifications, fut inséré dans le n° 12, 3e année, de la *Clinique*, mais dont nous aimons à faire connaître les points principaux, examiné avant son adoption.

La commission fit entrevoir d'abord que l'avenir de la caisse

du Comité se présentait sous un aspect très favorable. Puis, elle raconta que si d'un côté on avait tenu à ce que toutes les sommes fussent capitalisées, en vue d'atteindre un capital assez important avant de faire aucune distribution de secours, de l'autre on avait insisté pour la fondation à part d'une caisse destinée à satisfaire les besoins pressants. De là, deux opinions qui avaient amené cette conclusion de capitaliser toutes les recettes jusques à la concurrence de dix mille francs et de ne disposer qu'alors des intérêts du capital pour être appliqués au secours des confrères malheureux; que pourtant les legs et dons faits à titre spécial, c'est-à-dire pour être immédiatement affectés aux nécessiteux, ne serviraient point à la capitalisation.

La commission exposa ensuite divers projets ayant pour but d'accroître les ressources du Comité, et tels que d'organiser quelquefois des repas de corps, sur le prix desquels il serait fait une économie; de passer, dans ces banquets, un bassin où chacun pourrait déposer son offrande; de placer dans la salle des séances un tronc pour le même objet; d'imposer un droit de réception aux nouveaux membres élus et de délivrer à tous un diplôme moyennant une rétribution volontaire qui dédommagerait du prix de coût; d'établir un bureau de consultations à cinq francs et même de fonder une maison de santé, de créer un journal, de publier des travaux en commun ou en particulier et cela pour les bénéfices être versés dans la caisse du Comité; enfin, d'engager une centaine de membres à souscrire, chacun, pour cent francs, ce qui produirait de suite la somme de dix mille francs dont les intérêts permettraient de soulager immédiatement quelque infortune.

La discussion qui suivit ce rapport donna la mesure de la générosité des membres de l'association. Pourquoi faut-il que le défaut d'espace nous force encore ici de passer sous silence, les assertions du grand nombre de membres qui prirent part à la discussion. Voici du moins les délibérations qui en furent le résultat.

1° Tous les fonds, quelle que soit la voie d'où ils proviendront,

seront capitalisés. Quand le capital aura atteint dix mille francs, le revenu de cette somme sera distribué, s'il y a des demandes, en se conformant, toutefois, au réglement et aux délibérations. Il ne sera dérogé à cette disposition que dans les cas exceptionnels et rares prévus par la délibération du 29 août 1844 et ceux que nous allons indiquer.

2° Pour les legs ou dons, on suivra religieusement la volonté des légataires ou des donateurs. Quand cette volonté ne sera pas exprimée, la somme accroîtra le capital.

3° Le Comité laisse à la prudence et aux soins du bureau l'emploi des moyens propres à stimuler la charité et à augmenter les ressources.

4° Il sera créé un droit de réception de dix francs, ce droit ne sera perçu que dans trois mois, à partir du jour où la présente délibération aura été portée à la connaissance de tous les médecins et pharmaciens du département des Bouches-du-Rhône.

5° Le Comité prend en considération le projet de la fondation, au moyen de souscripteurs, d'une maison de santé et d'un cabinet de consultations.

6° Tout médecin habitant la campagne, membre du Comité et atteint de maladie, pourra en aviser M. le Secrétaire perpétuel et le prier de lui envoyer un confrère pour le remplacer auprès de ses clients. M. le Secrétaire obtempérera à ce désir autant que la chose sera possible et que des confrères se seront fait inscrire dans ce but.

7° Une souscription facultative de cent francs est ouverte dans le but d'accroître rapidement les fonds de la Caisse de secours. Le souscripteur sera exempté pendant vingt ans de la cotisation annuelle.

Ces diverses délibérations furent ensuite modifiées. Mais, Messieurs, n'en parlons pas par anticipation, pour ne pas faillir à notre promesse de suivre le plus possible l'ordre dans lequel les travaux se sont présentés, suivant la date des séances, notamment des séances générales.

Le Comité en tint une nouvelle, le 14 décembre 1845, pour entendre un rapport de la commission de police médicale et d'hygiène publique.

Après un court préambule, la commission soutint que si les lois étaient insuffisantes pour la répression de tous les abus, il ne fallait pourtant pas se borner à demander la révision de ces lois, mais qu'il importait de s'attacher en même temps à remédier au désordre dont un rapide tableau fut tracé.

La commission passa successivement en revue : 1° les prétendus guérisseurs, c'est-à-dire ceux étrangers à la médecine et à la pharmacie ; 2° les personnes qui, exerçant des états voisins de la pharmacie, telles que les herboristes, les droguistes, les fabricants d'eaux gazeuses et mêmes les confiseurs, empiètent le domaine de la médecine et de la pharmacie ; 3° les personnes qui, munies d'un diplôme de médecin ou de pharmacien, se permettent des infractions aux lois sur l'exercice de ces deux professions. La question des sociétés de prévoyance, envisagée au point de vue de l'hygiène publique et de la dignité médicale, fut aussi abordée.

Quant aux moyens de faire cesser cet état de choses, la commission jugea convenable que le Comité, indépendamment du concours d'un ou de plusieurs hommes de loi pour la poursuite devant les tribunaux de tous les délits, voulut bien demander : 1° à M. le Préfet la révision des diplômes des médecins, pharmaciens, sage-femmes, herboristes, pour constater la légalité des titres et les droits de chacun ; 2° à l'autorité compétente la suppression des affiches médicales qui ne font que des dupes et sont la pluspart immorales. Enfin, quant aux sociétés de prévoyance, le Comité était engagé à réunir les médecins et pharmaciens de ces sociétés pour s'entendre avec eux à l'effet de dresser un tarif en rapport avec la position des sociétaires ; tarif suivant lequel les soins seraient donnés par les médecins et pharmaciens à qui ils auraient recours indistinctement. Au cas où les médecins et pharmaciens actuels des sociétés de prévoyance refuseraient leur concours dans ce sens,

la commission fut d'avis que l'on adresserait aux présidents de ces associations, un tableau de tous les vices attachés à leur organisation actuelle, quant au service médical, afin de faire comprendre aux sociétaires combien ils gagneraient à abandonner un système de secours dont ils ont eux mêmes eu souvent à déplorer les conséquences.

Les questions, objet de ce rapport (1), furent débattues avec force et suggérèrent de solides réflexions que nous sommes, à regret, reduits à ne pouvoir retracer ici. La discussion fut lumineuse et il s'en suivit, entr'autres décisions, la nomination d'une commission de vingt-un membres, pour faire au Comité un rapport sur les sociétés de prévoyance, à Marseille, considérées à tous les points de vue, notamment quant à leur nombre et à l'influence que les secours médicaux tels quelles les reçoivent aujourd'hui ont eue et peuvent avoir sur la santé de la classe ouvrière, ainsi que sur la réputation des médecins de ces associations et conséquemment sur la dignité du corps médical tout entier.

Le Comité, plein de confiance dans le zèle éclairé et l'esprit de conciliation de cette commission, s'attendait à ce qu'elle fit connaître dans le plus bref délai la situation actuelle des sociétés de prévoyance et qu'elle indiquât ce qu'il y aurait à réaliser pour que leur service médical répondit à tous les vœux. Mais il paraît, Messieurs, que ce fut là une corde très délicate à toucher, car malgré la sollicitude du président de la commission, celle-ci n'a point encore rempli sa tache ; ce qu'elle aurait dû faire vers le milieu de l'année dix huit cent quarante-six.

Depuis cette époque, le Comité resta en quelque sorte stationnaire pendant un an, parceque ne sachant si ses relations seraient établies désormais plutôt avec la commission permanente du Congrès médical de Paris qu'avec la section de médecine du Congrès scientifique de France, il crut devoir

(1) Ce rapport a été inséré dans le n° 13, 3e année, de la *Clinique de Marseille*.

subordonner sa conduite à la loi promise et encore attendue sur la réorganisation médicale en France. Néanmoins, il ne fut pas tout à fait oisif; il fit de nouveaux prosélites pendant son repos en quelque sorte obligé et ne commença pas l'année 1847, sans reprendre le cours de ses travaux avec non moins d'ardeur qu'en l'année 1845-1846.

Réuni en assemblée générale, le 14 mars 1847, il entendit d'abord le récit de tout ce qui pouvait le faire absoudre de la longue interruption de ses actes. Son secrétaire perpétuel produisit à cette occasion des faits suffisamment justificatifs. On procéda ensuite à la nomination, au scrutin secret, de huit candidats pour remplacer les membres titulaires sortants, et on arrêta que quinze jours au moins après que le résultat de ce scrutin aurait été soumis, par une circulaire, à la sanction de tous les adhérents, il y aurait de nouveau réunion générale pour la nomination définitive des membres titulaires résidants pendant la seconde période triennale.

Quelques jours après, une circulaire (pièce n. 6) résumant les diverses décisions prises dans des séances antécédentes, fut imprimée au nombre de 500 exemplaires et distribuée à tous les membres par les soins de M. le Secrétaire perpétuel.

On fut bientôt en mesure de se conformer à l'article VI du réglement qui prescrit de tenir en octobre la séance des élections. En conséquence, une séance générale fut tenue le 7 de ce mois. M. le Président parla de l'exactitude des membres à remplir leur devoir et fit remarquer que si le nombre de ceux présents n'était pas considérable, c'était probablement parce que l'ordre du jour ne signalait que le dépouillement du scrutin pour l'élection définitive des membres titulaires, et pour la nomination de commissions.

Nous prîmes la parole pour présenter quelques considérations sur la marche du Comité. Nous combattîmes des objections et protestations soulevées contre la présentation des candidats, à laquelle on avait procédé légalement et avec ordre, ainsi qu'il nous fut facile de le démontrer. Nous fîmes observer

que l'on avait eu d'autant moins de raisons de se récrier contre la décision de ne convoquer que par la voie des journaux, à l'occasion du choix des candidats au titre de membre titulaire, que l'on avait été généralement d'accord de supprimer momentanément, dans des vues d'économie, la convocation par lettre à chaque membre; que, du reste, la circulaire du 26 août avait fait connaître précisément le jour et le lieu de la séance d'aujourd'hui et que l'on avait eu assez de temps pour composer autrement qu'il avait été proposé, le Comité pendant la seconde période triennale, si telle eut été l'intention de la majorité.

Il nous est pénible d'être obligé d'entrer dans de semblables détails. Mais faut-il bien opposer quelques mots à ceux qui ne savent que se plaindre sans motifs légitimes et se permettre d'injustes récriminations.

Nous abordâmes aussi cette fameuse question, si familière à certaines personnes : que fait le Comité ? Nous répondîmes par ce dilemme : ou ceux qui font et se plaisent à répéter cette question, sont étrangers au Comité, dans ce cas ils n'ont point le droit de s'enquérir de ses actes ; ou ils lui appartiennent, et alors, ils auraient à faire leurs représentations en famille et non publiquement, de manière à s'élever contre une institution à la prospérité de laquelle ils se sont engagés de concourir de tous leurs moyens. Remarquez le bien, Messieurs, ceux-là, parmi nos collègues, font le plus d'embarras et d'opposition, qui s'acquittent rarement de leurs devoirs et sont presque toujours frappés de surdité, quand on leur demande le montant de leur cotisation, etc., etc.

Après nos considérations qui ne soulevèrent aucune discussion, on passa à la vérification des votes qui devaient confirmer ou rejeter les candidats au titre de membre titulaire, proposés dans la circulaire précitée (pièce n. 7) par voie de scrutin et soumis à l'élection définitive de tous les adhérents par bulletin individuel. Le résultat fut l'élection de ces candidats.

M. le Président sortant, céda le fauteuil au nouveau président, M. Sollier, qu'il félicita de sa nomination, et des remercîments

furent votés à M. Martin pour l'impulsion donnée, sous sa présidence, aux travaux du Comité.

Sur notre proposition, M. le Président nomma une députation nombreuse pour aller inviter M. le Procureur du Roi et M. le Président du Tribunal civil, à seconder de tout leur pouvoir le Comité dans l'intention qu'il avait alors plus que jamais de sévir contre ceux qui exerceraient illégalement la médecine et la pharmacie.

Les trois commissions permanentes furent ensuite renouvelées dans l'ordre suivant :

Commission de réorganisation médicale, MM. les docteurs Aubanel, Brengues, Ducros, Dugas T., Guien, Proal, Reymonet, Richaud, Rolland G.; M. Bernard A., officier de santé et MM. André, Emery, Gouirand, Reimonet Henri et Virenque, pharmaciens.

Commission de police médicale et d'hygiène publique, MM. les docteurs Barthélemy L., Bertulus, Blanchard, Bousquet, Daniel, Marsseille, Martin, Pirondi fils, Ulo; M. Gasquet père, officier de santé et MM. Antoine, Aubin, Augarde, Moustier et Ricard, pharmaciens.

Commission de secours, MM. les Drs Beuil, David, Fouillot, Giraud St-Rome père, Meli, Rivière-Lasouchère, Seux V., Sicard, Villeneuve; M. Eugène Fabre, officier de santé et MM. Feraud, Latil, Laurens, Trichon et Tuaire, pharmaciens.

Comme les précédentes, ces nouvelles commissions permanentes, pleines d'ardeur, se livrèrent de suite à leurs travaux. Le Comité redoubla ses efforts; dans la pensée que ses séances générales tendraient plus particulièrement, si elles étaient plus fréquentes, au rapprochement des médecins et pharmaciens du département, il arrêta qu'indépendamment de celles, en nombre indéterminé, au chef lieu du département, il en serait tenu une, chaque année, dans les chefs lieux des 2e et 3e arrondissements. Malheureusement celles-ci n'ont point encore eu lieu. Espérons que les Comités d'Aix et d'Arles finiront par nous seconder dans cette vue.

Le Comité, pour activer ses rapports, nomma, dans sa séance du 18 mars 1848, quelques correspondants spéciaux à des chefs lieux de cantons : MM. les docteurs Chaumery, à Aubagne ; de Possel, à la Ciotat ; Rue, à Lambesc ; Deleuil, à Gardanne ; Cochet, aux Martigues ; Rollande du Plan, à Château-Renard ; MM. les chirurgiens Tournon, à Istres ; Guinet, à Peyrolles, et Cartier, à Eyguières; MM. les pharmaciens Aymard, à Berre; Campy, à Salon, et Lignon, à Tarascon.

Dans la même séance furent prises d'autres dispositions dont nous aurons à vous entretenir bientôt ; nous devons consacrer ici quelques lignes à celles qui vous furent dictées par une proposition qui témoigne de l'intérêt que l'on prend quelquefois à la famille médicale. L'un des membres du Comité, qui voudraient pouvoir faire pénétrer les sentiments de bonne confraternité dans les entrailles de tous les médecins et pharmaciens, M. le docteur Pierson, vous fit sentir l'importance qu'il y aurait à choisir parmi les membres du corps médical du département des Bouches-du-Rhône, un candidat au titre de membre de l'assemblée nationale.

A la suite d'une discussion à laquelle cette proposition donna lieu, le Comité arrêta qu'il tiendrait une séance générale le 21 mars 1848, où seraient appelés tous ses adhérents comme ceux qui ne l'étaient point encore. Avant même toute décision ultérieure à cet égard, il vota une circulaire qui, ayant pour but principal le recouvrement d'un certain nombre de cotisations arriérées, devait faire mention de la nécessité de nommer un candidat, pris parmi les médecins ou les pharmaciens du département, au titre de membre de l'assemblée constituante.

Imprimée au nombre de 500 exemplaires, cette circulaire (pièce n° 8) fut bientôt expédiée et le Comité arrêta comme il suit l'ordre du jour de la séance générale : 1° choisir parmi les médecins et pharmaciens du département des Bouches-du-Rhône, un candidat à la représentation nationale ; 2° désigner des délégués près des clubs et notamment près du comité central

pour soutenir cette candidature; 3° délivrer aux délégués un extrait du procès-verbal de la délibération relative au choix du candidat; 4° déclarer que l'association médicale actuelle sera en permanence jusques à la fin des élections pour assurer le succès de la candidature.

Monsieur le Président engagea les membres du corps médical qui voudraient se porter candidat, à vouloir bien se faire connaître, aucun choix n'étant possible sans cela.

Nous tairons une assez longue discussion sur les mesures à prendre en cette circonstance. On était généralement d'avis de nommer immédiatement des délégués près du comité central et des divers clubs pour soutenir la candidature médicale. Mais M. le docteur P. Rey fit justement observer qu'il fallait savoir avant tout qui demandait à être candidat. Or, personne ne se mettait sur les rangs et tout semblait inviter M. le Président à lever la séance.

Se retirer sans avoir obtenu un résultat quelconque, c'était donner à penser que la conduite du Comité avait été pour le moins inconsidérée, s'étant exposé à ne savoir à qui accorder ses suffrages, pour n'avoir pas pressenti ceux qui seraient disposés à accepter la candidature. D'un autre côté, quelques-uns de nos amis s'étant persuadés que représentant des sociétés médicales de Marseille au Congrès scientifique de France, nous pouvions bien l'être à l'assemblée nationale, nous pressèrent de nous présenter, fesant valoir qu'il s'agissait d'une mission toute de dévouement. C'était nous prendre par notre faible, et bien que nous n'eussions jamais visé à l'honneur insigne dont il était question, par plusieurs raisons et surtout parce qu'il nous forcerait d'abandonner des travaux et des études tout à fait dans nos goûts, nous nous laissâmes entraîner par cette considération que la dignité du corps médical aurait à souffrir, si l'on ne prenait de suite une décision qui ne pouvait être ajournée. Nous voilà donc acceptant la candidature, mais au cas seulement où personne ne l'ambitionnerait.

Notre détermination fut accueillie avec des marques d'une

vive satisfaction et on résolut de se réunir de nouveau le surlendemain 23 mars pour entendre notre profession de foi ainsi que les interpellations que l'on croirait devoir nous adresser.

A cette séance dont on conservera longtemps le souvenir, ce ne fut pas seulement le Comité médical qui était réuni, mais le corps médical en entier. Le président du Comité ne fut pas moins maintenu au fauteuil et M. le docteur Pierson fut prié de tenir la plume. Nous ne reproduirons pas le remarquable procès verbal sorti de cette plume. Vous en avez ordonné la transcription littérale, ainsi que celle de notre profession de foi, dans le registre des procès verbaux du Comité, afin que l'on put juger au besoin du rapport entre la portée des interpellations faites au candidat et les dispositions qu'il montra.

Vous avez arrêté aussi que les détails se rattachant au choix du candidat (partie principale du procès verbal de la séance générale tenue le jour suivant, 24 mars, par le corps médical), seraient relatés au procès verbal de la séance particulière du Comité, laquelle eut lieu le 11 mai 1848 et dans laquelle ces détails furent communiqués. Vous avez voulu les conserver parce qu'ils donnent la solution de la grande affaire entreprise par le Comité, c'est-à-dire qu'ils font connaître le candidat qui fut élu, bien que le vent favorable n'eut pas entièrement tourné alors de son côté, sans doute parce que l'existence de la parfaite union médicale était encore problèmatique.

La séance où l'on fit part de ces détails (pièce n. 9) avait eu exclusivement pour but d'aviser aux moyens de pouvoir soulager immédiatement quatre confrères octogénaires et dont l'état de pénurie les avait fait réclamer des secours au Comité.

Celui-ci prépara de concert avec la commission de secours un rapport sur diverses propositions tendant à accroître les fonds de la caisse, et se réunit en séance générale, le 23 mai, pour livrer ce rapport à la discussion.

Après un préambule où l'on fesait sentir qu'il n'était guère possible, pour attendre la possession d'au moins dix mille francs, d'ajourner davantage le soulagement des confrères ayant des

besoins pressants, on proposa d'abord de recourir desuite à la bienfaisance des membres du corps médical, en leur offrant, toutefois, une sorte de compensation, par l'affranchissement de toute cotisation, pendant un certain temps. Il s'agissait, en un mot, de leur proposer une souscription dans l'ordre suivant :

1° Celui qui verserait immédiatement dans la caisse du Comité, la somme de *cent francs*, ne payerait plus rien pendant 20 *ans* ; ce qui réduirait le montant de sa cotisation annuelle à 5 francs au lieu de 6. De plus, le donataire aurait le titre de Bienfaiteur du corps médical.

2° Celui qui donnerait *cinquante francs* ne serait soumis à aucune rétribution pendant dix ans.

3° Enfin, celui qui ferait l'avance de *vingt-cinq francs*, serait libéré de sa cotisation annuelle pendant cinq ans.

Quoique l'on fut bien persuadé que beaucoup de cœurs généreux entendraient la voix du Comité, néanmoins, il était à craindre que les circonstances politiques de l'époque ne s'opposassent à ce que la souscription proposée fut assez fructueuse ; et il fallait faire de suite le plus de bien possible. En conséquence, d'autres propositions furent présentées dans les termes suivants :

1° Une collecte serait faite une fois l'an, chez tous les médecins et pharmaciens de la ville de Marseille, par les soins des membres de la commission de secours et d'autres membres du Comité qui leur seraient adjoints. Le produit de cette collecte serait versé dans la caisse des secours éventuels.

2° Un bassin ou plutôt un tronc serait placé sur le bureau pour recevoir les offrandes des membres présents aux séances générales ou particulières du Comité, ainsi qu'aux réunions des commissions. Le produit de ces offrandes servirait aussi à alimenter la caisse des secours éventuels.

3° Ceux des membres qui prendraient l'engagement de porter leur cotisation annuelle à *dix francs*, pendant *dix ans*, recevraient de suite, à titre de récompense, un jeton ou une

médaille en bronze ; ceux qui s'engageraient à payer pendant dix ans aussi, *quinze francs par an*, recevraient une médaille d'argent. Dans l'un et l'autre cas, les six francs représentant la cotisation ordinaire, seraient seuls convertis en capital, l'excédant devant être déposé dans la caisse des secours éventuels.

4° Tout membre qui, sans motif légitime, manquerait d'assister à une séance du Comité ou des commissions dont il ferait partie, serait amendé *d'un franc*. Le montant de cette amende qui tendrait, d'ailleurs, à faire activer les travaux, servirait à accroître le fond destiné aux secours éventuels.

Toutes ces propositions furent discutées longtemps et avec l'intérêt qu'elles devaient nécessairement inspirer. Elles ne donnèrent lieu, néanmoins, qu'à des remarques de peu d'importance et furent sanctionnées par le vote.

Vous nous autoriserez, Messieurs, à ne pas nous arrêter à cinq séances ordinaires, quoique bien nourries, qui, depuis cette époque, se succédèrent jusques à la séance générale du 30 octobre 1848. C'est que dans celle-ci, nous eûmes en quelque sorte à résumer ce dont on s'était occupé dans les séances particulières.

La séance générale fut ouverte par M. Sollier qui fixa un instant l'attention de l'auditoire sur les grands avantages attachés à notre association et sur la marche sensiblement progressive vers ce qu'elle s'est proposé, surtout depuis que nous avions insisté pour qu'elle se réunit le premier mardi de chaque mois. M. le Président laissa, du reste, à M. le Secrétaire perpétuel, le soin de rapporter tout ce qu'elle avait réalisé d'utile.

Nous vinmes à l'appui de ces assertions, et nous annonçâmes d'abord que le compte rendu des travaux serait livré à l'impression, dès que la rentrée des quotités arrièrées aurait permis d'arrêter la comptabilité ; nous nous bornâmes donc pour le moment à donner oralement une briève analyse de ces travaux et nous eûmes hate de signaler plusieurs mesures dont l'exécution ne pouvait évidemment que tourner à la prospérité

de l'association. Nous fîmes remarquer que non seulement celle-ci avait tenu des séances plus régulières qui avaient permis d'élaborer un grand nombre de questions intéressantes, mais qu'elle avait provoqué de plus fréquentes réunions des commissions permanentes, organisées d'une manière plus convenable. Nous dîmes un mot de la distinction établie à l'occasion des adhérents qui avaient cessé de faire partie du Comité, pour avoir, les uns, donné leur démission après avoir payé leurs quotités échues, les autres, en petit nombre, refusé net de remplir l'engagement qn'ils avaient contracté par écrit de faire parvenir chaque année la somme de six francs montant de leur cotisation; lequel refus les avait fait exclure de l'association. Nous ajoutâmes que ces pertes et celle de beaucoup de collègues que la mort nous avait enlevés, avaient été heureusement compensées par de nouveaux adhérents dont quelques-uns avaient payé par anticipation leurs quotités de cinq années en souscrivant pour vingt-cinq francs. Nous eûmes à nous féliciter de ce que l'administration des fonds était depuis quelque temps plus régulière, en ce sens qu'à chaque séance M. le Secrétaire-trésorier remettait à M. le Président, comme une garantie, un état de la caisse du Comité. Nous finîmes par prouver, et cela aisément, que de toutes les associations semblables à la nôtre, aucune ne se distinguait par un zèle plus soutenu. Nous priâmes instamment nos collaborateurs de persister dans leurs vues si louables alors même que les résultats obtenus ne seraient nullement en harmonie avec leurs efforts.

On entendit ensuite un rapport de la commission de réorganisation médicale, qui indiqua quelques points d'une portée assez élevée, lesquels joints à ceux qui pourront être encore recueillis, mettront le Comité en mesure de répondre à toutes les questions les plus saillantes alors que le gouvernement sera enfin décidé à s'occuper sérieusement de la réorganisation médicale en France.

Après l'adoption de ce rapport, il en fut présenté un par la commission de police médicale et d'hygiène publique qui mit

de nouveau en relief les abus si nombreux qui se glissent dans l'exercice de la médecine et de la pharmacie, et émit le vœu que rien ne fut négligé pour obtenir une prompte répression de ces abus par tous les moyens légaux et à la disposition du Comité.

Ce rapport, approuvé dans tout son contenu, fit demander au Comité une allocation de 500 francs pour subvenir aux dépenses que nécessiteraient les poursuites judiciaires contre l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. Cette demande fut prise en grande considération.

Puis, on procéda au tirage au sort des membres qui, pendant la sixième année médicale, devaient composer les trois commissions permanentes. Il en résulta 1° que la *commission de réorganisation médicale* eut pour membres MM. les docteurs Barthélemy P., Coste, Daimes, Dor, Dugas, Gamel, Gassier, Martin, Thiebaut, Verne; M. Gavaudan, officier de santé et MM. Emery, Gouirand, Laurent et Trichon, pharmaciens.

2° Que les membres de la *commission de police médicale et d'hygiène publique* furent MM. les docteurs Duranti, Hubac, Marsseille, Meli, Sicard et Trastour; MM. Chabert, Gasquet, Girard, officiers de santé, et MM. Allibert, André, Gall, H. Reimonet, M. Reimonet et Marius Roux, pharmaciens.

3° Que les vingt-un membres dont les noms suivent composèrent la *commission de secours*: MM. les docteurs Barthélemy L., Blanchard, Brengues, Chevillon J., d'Astros, David, Deville, Fouillot, Giraud Jph., Guien, Pecoul, Richaud, Rolland; MM. Auphan, chirurgien orthopédiste, Esclangon et Fabre E., officiers de santé, Gillet, chirurgien dentiste, Pally, officier de santé, et MM. Blanc, médecin vétérinaire, Thumin et Tuaire, pharmaciens.

Depuis quelque temps, Messieurs, vous aviez compris que parmi les services que le Comité médical pouvait rendre à ses correspondants, notamment à ceux qui exercent dans les communes rurales, celui de tenir du virus vaccin à leur disposition,

ne serait pas le moins grand. Vous accueillites donc avec empressement notre proposition d'établir au local de votre secrétariat un dépôt du précieux prophylactique confié spécialement à la garde de l'un de vous et offert tous les mardis aux collègues qui en auraient besoin. Ce fut dans cette séance générale qu'eut lieu pour la première fois, au sein de notre association, la nomination d'un conservateur de vaccin, et cette flatteuse distinction fut accordée par acclamation à M. Girard, chirurgien, dont vous voulûtes ainsi récompenser le zèle éclairé.

Une autre disposition formant la septième partie de l'ordre du jour, fait aussi beaucoup d'honneur au Comité. Il fut question de dresser le tableau des membres qui voudraient bien s'imposer le devoir de visiter les malades pour compte des confrères, de ceux, surtout, établis dans les campagnes, qui seraient réduits, par maladie, à suspendre l'exercice de leur profession. MM. Gasquet, Pally et Chabert furent les premiers à s'inscrire sur ce tableau conservé, d'ailleurs, par M. le Secrétaire perpétuel chargé de recevoir les signatures des membres qui se présenteraient encore pour le même acte de dévouement.

Enfin, l'ordre du jour amena l'élection, par voie de scrutin, du Président pour la sixième année médicale.

Au premier tour de scrutin, M. Trastour, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages fut appelé à occuper le fauteuil; ce dont il exprima toute sa gratitude. Des remercîments furent votés à M. Sollier, Président sortant.

A l'issue de la séance, les membres se réunirent en un banquet fraternel. Beaucoup, il est vrai, n'y assistèrent point, par des motifs indépendants de leur volonté. Il y eut seulement quarante convives, mais tous radieux comme le sont les membres du corps médical unis entre eux par les liens d'une heureuse fraternité.

Des toats furent portés, par M. Sollier, au nouveau Président, et, par M. Trastour, au collègue qu'il venait de remplacer au fauteuil. On voulut bien aussi penser à M. le

Secrétaire perpétuel qui, dans sa réponse à M. E. Fabre, proposa de boire à la prospérité du Comité médical des Bouches-du-Rhône.

Des cœurs généreux ne pouvaient manquer d'ajouter une bonne action à un bon dîner : ils concoururent à former une somme de trente-huit francs au profit de la caisse de secours.

On ne sera pas surpris qu'un an après, à pareil mois, il n'y ait pas eu assemblée générale, aux termes des statuts, ni banquet fraternel. On n'a pas oublié que c'était alors une époque de désolation ; que le choléra exerçait de nouveau ses ravages, à Marseille. Plus tard, lorsque l'on aurait pu se livrer au travail, plusieurs des fonctionnaires du Comité furent empêchés par des motifs légitimes. Votre Secrétaire perpétuel, ayant eu à remplir d'autres devoirs, comme membre du Congrès des délégués des Sociétés savantes et du Congrès central d'agriculture, fut absent pendant plus de deux mois. C'en était assez pour que l'on ne fit pas la collecte d'usage ; que l'on suspendit une correspondance active commencée en vue d'opérer la rentrée des quotités arriérées. On a dû même arriver jusques à ce jour sans mettre en recouvrement le montant des cotisations pour les sixième et septième années médicales, de juillet 1848 à juillet 1850. On n'eut pas osé le faire avant d'avoir rendu compte de l'état de la caisse pendant les quatre dernières années, car nous ne nous dissimulons pas le droit qu'a le souscripteur de demander à savoir l'usage qui a été fait du montant de sa souscription. Enfin, le renouvellement des membres titulaires n'ayant pu se réaliser quand il le fallait, a été nécessairement ajourné jusques à l'époque actuelle, puisque l'article VI du règlement prescrit formellement de n'élire les fonctionnaires qu'au mois d'octobre.

De ce que le Comité a été contrarié dans ses dispositions, s'en suit-il qu'il n'ait rien fait d'utile, ainsi que certaines personnes ont pris plaisir à le dire et à le répéter. N'eut-il fait preuve que de bonne volonté, ne mériterait-il pas d'être environné de quelque considération ? Indépendamment de tout

ce que nous venons de rapporter, nous n'aurions, pour montrer qu'il a fait ce qui dépendait de lui, qu'à établir une comparaison entre ses actes et ceux d'autres associations analogues. Certes, on ne pourrait moins faire que d'avouer qu'il n'est nullement resté au-dessous des devoirs qu'il s'est imposés. S'il n'a pas obtenu tous les résultats désirables, ce n'est pas une raison pour lui jeter la pierre ; il s'est mis sur la voie pour réussir ; il a acquis assez d'expérience pour savoir se maintenir dans cette voie. La question est là : a-t-il travaillé suivant ses forces et ses moyens, oui ou non ? Ce que nous avons raconté à cet égard répond assez en sa faveur, et nous sommes loin d'avoir tout dit.

A mesure que le Comité aura acquis toute la consistance voulue; que ses moyens d'action seront plus facilités par le consentement unanime de ses adhérents, il pourra embrasser une foule d'objets utiles de son ressort. Et, par exemple, l'étude des causes des maladies, dans chaque commune du département, fixera particulièrement son attention, comme l'un des moyens les plus propres à le mettre sur la voie de tout ce qui intéresse la santé publique. Déjà vous avez été d'avis qu'il fallait au point de vue hygiénique, recourir à de fréquents examens confiés à des hommes compétents, pour constater la qualité des aliments solides et liquides, notamment du lait mis en vente, qui n'est que trop souvent frelaté. Vous avez commencé quelques travaux à ce sujet et sans doute vous leur donnerez suite pour obtenir une solution définitive.

L'heureuse pensée de faire des collectes pour que son produit vous permît de venir immédiatement en aide à des confrères, a porté ses fruits. Toutefois, à peine a-t-on su que vous êtiez arrivés au moment de pouvoir dispenser des secours, que vous avez été visités par de nombreux solliciteurs, non seulement parmi les personnes qui ont souscrit au Comité, mais encore parmi celles qui ne lui appartiennent point.

Marseille, vous le savez, Messieurs, par sa situation géographique et plus encore par la belle réputation qu'elle s'est faite,

de ville essentiellement bienfaisante, attire de toutes parts vers elle des étrangers malheureux qui manquent rarement de venir frapper à votre porte. Vous voudriez bien être à même de donner à tous. Mais fondée spécialement pour les confrères du département des Bouches-du-Rhône, votre caisse serait bientôt vuidée, si vous y puisiez en proportion des demandes qui vous sont adressées.

Cependant, vous avez accordé exceptionnellement des secours à quelques étrangers, et afin d'éviter des lenteurs qui s'opposeraient à ce que le bien se fit assez promptement, vous avez décidé qu'il suffirait désormais que M. le Président de la commission de secours et celui du Comité s'entendissent pour délivrer, sans autres formalités, des bons de telles sommes qu'ils jugeraient convenables, suivant la nature des besoins et les ressources de la caisse.

Indépendamment de ces secours une fois donnés, vous avez pu, à votre grande satisfaction, commencer dès la cinquième année (pièce n. 10), d'en accorder d'une manière continue aux quatre médecins octogénaires dont l'état de misère, vous ne l'avez pas oublié, excita votre sollicitude au point de vous faire rechercher de suite tout ce qui pourrait rendre plus prospère l'état de vos finances.

Comme le recouvrement des quotités échues en 1848-1849 et 1849-1850 (sixième et septième années médicales) n'a pas encore été opéré, nous sommes réduits à ajourner l'exposé de la comptabilité pendant ces deux années. Nous fairons remarquer seulement que des adhérents n'ont pas attendu d'être avertis au sujet de ce recouvrement, pour s'acquitter de leurs devoirs, et nous avons à en citer un qui, de son propre mouvement, est venu payer cinq années d'avance. Les dépenses ont été plus grandes, car les seules sommes données à titre de secours, plus considérables que celles portées au budget de la cinquième année, ne se sont pas élevées, pour la sixième année, à moins de deux cents soixante francs.

Forcés, comme nous le sommes, de renvoyer à la production

d'un autre compte rendu, les détails de la comptabilité des deux dernières années, et cela parceque nos relations, bien que fréquentes, n'ont pas suffi pour nous faire obtenir assez tôt de tous nos collègues ce qui leur était réclamé, nous avons dû nous préoccuper d'un mode de correspondance qui prévienne désormais des retards ou des lacunes aussi regrettables.

Déjà, dans la séance du 5 septembre 1848, nous fîmes valoir les principales raisons qui militent en faveur de la publication d'une feuille mensuelle, par notre Comité médical qui établirait ainsi des relations plus suivies avec ses nombreux adhérents. Nous revinmes sur ce sujet, à la séance du 5 décembre de la même année. Mais comme pour faire face aux frais d'impression, il fut question d'inviter chaque adhérent à souscrire à ce nouveau mode de publier vos travaux, vous crûtes devoir ajourner votre décision à cet égard, jusqu'à ce que votre Secrétaire perpétuel se fut assuré que le Comité ne serait pas exposé à perdre dans une pareille entreprise. Ainsi donc, quoique favorablement accueillie, notre proposition ne fut pas adoptée de suite par la crainte que les dépenses auxquelles son adoption paraissait devoir entraîner, ne fussent pas couvertes par les souscriptions. Sans contredit, vous êtes louables, Messieurs, d'avoir, dans cette circonstance comme toujours, procédé avec toute la prudence que commande une bonne administration.

Un mois après, nous eûmes à vous faire part du résultat de nos démarches pour acquérir la certitude que le Comité ne s'engagerait pas dans une voie trop onéreuse, en donnant suite à notre proposition.

Les réponses que nous avions reçues des adhérents qui avaient été pressentis soit à Marseille, soit dans les autres communes des Bouches-du-Rhône, ne laissaient aucun doute sur la facilité qu'il y aurait à publier un bulletin mensuel, d'une feuille seulement d'impression, et nullement à la charge du Comité, les frais devant en être supportés par un nombre suffisant de souscripteurs. Les avantages de ce bulletin ne pouvaient échapper à personne. Pas un des membres correspondants

ne saurait disconvenir qu'il est particulièrement intéressé à être souvent mis dans la confidence des actes de l'association, par des publications rapprochées dans lesquelles l'association, elle aussi, trouve évidemment sa principale ancre de salut.

Bien que ce soit là une vérité qui n'ait pas besoin d'être démontrée, néanmoins il est à propos, ce nous semble, de peser ici quelques considérations.

Nous vous avons raconté que notre correspondance était devenue immense dans l'obligation où nous avons été de réclamer plusieurs fois le montant des quotités à de nombreux retardataires et de résoudre une foule de questions concernant les affaires courantes. Une semblable correspondance, si pénible pour celui qui en était chargé, a occasioné des frais de poste plus ou moins considérables, indépendamment d'une perte de temps qui nous a été d'autant plus sensible que des lettres de rappel, dans les termes les plus polis, sont restées souvent sans réponse ; ce qui était bien surprenant, suivant nous, persuadés, comme nous l'étions, que les collègues à qui nous nous étions adressés connaissaient assez les convenances pour ne pas s'obstiner à garder le silence. Il est vrai qu'ayant fait remettre nos lettres en mains propres à un certain nombre de collègues, quelques-uns se sont rendus à nos instances, mais en nous donnant l'assurance que nos premières missives ne leur étaient pas parvenues, vraisemblablement parce que, ayant eu à en payer le port, ils les avaient refusées.

Grâce à notre feuille mensuelle qui arrivera affranchie à messieurs les adhérents, nos lettres ne seront plus une charge pour eux. Ils seront mis au courant, à époque fixe, des actes du Comité dont ils recevront mois par mois l'exposé de la situation financière; ils seront initiés dans les démarches faites pour obtenir enfin la repression des abus, des illégalités, au sujet de l'exercice de la médecine et de la pharmacie ; ils ne tarderont pas à connaître les résultats obtenus ; ils verront mis au jour les travaux auxquels ils se seront livrés sur les maladies dominantes, endémiques et épidémiques de leur localité respective, en un

mot, ils seront à même de s'occuper plus régulièrement des questions qui se rattachent à l'hygiène publique, l'une des plus belles prérogatives de la médecine.

Ce qui devait encore vous faire comprendre l'indispensable nécessité pour notre association d'avoir un organe qui paraisse à des époques peu éloignées, c'est cette remarque de n'avoir pu, faute d'une aussi précieuse ressource, communiquer en temps utile et dans tous les détails, certains actes auxquels il eut été convenable de donner la plus grande publicité. Ici, Messieurs, nous pouvons à peine les rapporter succinctement. Et d'abord, nous reproduirons textuellement, parce que nous l'avons-nous même consigné en partie dans les *Annales médico-chirurgicales du Midi*, janvier 1848, un article au sujet d'un procès intenté à un membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône.

Vendredi, 21 janvier 1848, disions-nous, le tribunal de première instance de Marseille a jugé une affaire de *responsabilité médicale*. Voici le fait : M. le docteur Ravel, ayant eu à traiter une fracture du col du fémur, l'avait réduite et maintenue dans l'état de réduction d'une manière conforme aux principes de la saine chirurgie. Le blessé, garçon de 12 à 15 ans, impatient de garder le repos absolu, avait exercé trop tôt, contre le gré du médecin, des mouvements auxquels il est permis d'attribuer un léger raccourcissement du membre, qui n'existait nullement quelques jours après l'application du premier appareil; raccourcissement qui, du reste, est ordinaire à la suite de ce genre de fracture, et n'a pu même, on ne l'ignore pas, être que très rarement prévenu par les Dupuytren, les Delpech, malgré les grands soins que ces chirurgiens célèbres mettaient dans le traitement de leurs malades.

Cependant, M. Ravel qui évidemment ne pouvait répondre des suites fâcheuses auxquelles le blessé s'exposait par des exercices faits intempestivement, ne continua pas moins pendant vingt-huit jours, ses soins assidus qu'il dut cesser alors, ayant été remplacé par un autre médecin. Lorsque ensuite le

malade put se livrer à la progression, ses parents imputèrent un peu de claudication, eux qui, d'abord, avaient nié l'existence de la fracture, à l'impéritie du premier médecin dont, par conséquent, ils refusèrent de payer les honoraires, et à qui même ils demandèrent 3,000 francs de dommages et intérêts. Delà, procès.

M. Jules Roux, avocat, a plaidé pour le docteur Ravel, et M. Bory, avocat, pour la partie adverse.

Le tribunal, dans une autre audience, avait mis le médecin hors d'instance et de procès, quant aux conclusions qui lui avaient été signifiées, et avait décidé que des experts vérifieraient l'état du fracturé, examineraient les circonstances et accidents consécutifs, et feraient un rapport capable d'éclairer la religion des juges et de diriger leurs investigations dans les éléments d'une science abstraite et dans l'appréciation d'une série de faits en dehors des connaissances théoriques et pratiques ou des habitudes du magistrat.

Les experts nommés, MM. les docteurs S. Pirondi, Blanchard et Pardigon, ont fait un lumineux et consciencieux rapport dont il a suffi à M. Jules Roux de donner lecture pour triompher des prétentions élevées contre son client. Du reste, M. J. Roux, qui avait, dans la première audience, plaidé avec cette supériorité de talent qui le distingue, eut, dans celle-ci, retorqué les arguments de son adversaire, si, aux yeux des juges, l'affaire n'eut été suffisamment éclaircie.

En conséquence, le tribunal a donné gain de cause au docteur Ravel; il a jugé que la partie adverse aurait à payer à ce médecin le montant de ses honoraires, et l'a, en outre, condamnée aux dépens. Mais ayant considéré, d'une part, que les parents du blessé sont des artisans peu fortunés, et de l'autre, que le médecin, mû par le sentiment de générosité, avait fait de cette affaire une question de principe et non d'argent, le tribunal a réduit à la moitié le montant des honoraires.

Ainsi s'est terminée cette affaire de responsabilité médicale qui avait attiré un grand nombre d'auditeurs, parmi lesquels

on remarquait la majeure partie des membres titulaires et correspondants du Comité médical. Convoqués extraordinairement, ils s'étaient rendus en corps à l'audience, ayant voulu manifester, par leur présence, à MM. les juges toutes leurs sympathies pour M. le docteur Ravel qui, déjà fort de son droit, l'a été ainsi de l'appui de ses collègues, et ne pouvait conséquemment que sortir victorieux de son procès.

Vous avez pensé avec juste raison que s'il convient quelquefois que les médecins placés haut dans l'estime publique, opposent le silence du plus profond mépris aux attaques de la perversité associée à l'ignorance, il est des cas, comme celui dont il vient d'être question, où il est bon de recourir à la justice pour morigéner le client dont l'ingratitude le porte à faire au médecin qui réclame ses honoraires, cette réponse : *Vade Satan* ; réponse suivie souvent de tout ce que l'animosité peut faire imaginer de préjudiciable à la réputation d'autrui !!

Un acte qui eut mérité aussi d'être raconté dans tout ce qui s'y est rattaché, est celui auquel l'un des membres correspondants doit d'avoir été soustrait par vos soins à un état de misère extrême. C'est un officier de santé dont vous nous permettrez de taire le nom. Après lui avoir donné les premiers secours, vous parvintes à le placer avantageusement dans un département voisin. Mais ayant reçu bientôt après du maire de la commune qui l'avait accueilli pour son médecin, la signification émanée de l'autorité supérieure, de cesser l'exercice de son art dans le département jusqu'à ce qu'il eut obtenu du jury d'examen l'autorisation indispensable, il réclama votre appui pour que cette autorisation lui fut accordée provisoirement.

Touchés de sa position, vous fîtes appel à la bienveillante intervention des membres du jury médical du département où il était, pour qu'ils voulussent bien s'associer à vos vues fraternelles en lui fesant accorder l'autorisation dont il avait un si pressant besoin.

Le jury s'empressa de vous témoigner par l'organe de l'un de ses membres, qu'il lui eut été infiniment agréable d'acquiescer

à votre demande, mais que les réglements ne lui permettaient pas d'intervenir dans une affaire qui était de la compétence exclusive de M. le Préfet. Dès lors, vous vous adressâtes directement à ce magistrat pour le prier de permettre à votre protégé d'exercer son état jusqu'à la prochaine session du jury, et cela, dans une commune, où arrivé depuis peu, il avait su, pourtant, par des succès, conquérir l'estime publique. Nous ajoutâmes qu'il s'agissait, d'ailleurs, d'un ancien chirurgien des armées, ayant exercé la profession d'officier de santé dans deux autres départements, en vertu de deux diplômes qu'il avait obtenus après avoir subi les examens d'usage, en présence de deux jurys. Le succès ayant couronné cette nouvelle démarche, vous combla de joie. Vous veniez de faire un heureux qui, depuis cette époque, bénit le jour où il fut reçu membre de notre association.

Un autre exemple de bonne confraternité ne mérite pas moins d'être signalé.

Deux membres du Comité vous ayant demandé, pour leur venir en aide dans une discussion qu'ils avaient avec le bureau de bienfaisance, de charger une commission spéciale de médecins et de pharmaciens, de faire un examen comparatif relatif à quelques documents officiels, vous accueillites cette demande avec d'autant plus d'empressement, qu'elle vous était adressée par deux collègues, héritiers du savoir et des vertus de leur digne père, de ce véritable ami des pauvres, qui, le premier, souscrivit à notre institution.

M. le Président appella à faire partie de la Commission MM. Fouillot, Jouve, Marseille, Rouit-Ferrières, Sollier, Thiébaut, médecins, et MM. Camoin jeune, Gouirand, Reybaud et Trichon, pharmaciens.

Cette Commission s'empressa de vous communiquer par l'organe de M. Sollier, le résultat de ses investigations. Nous ne pouvons faire moins que de citer quelques passages de cet exposé. « Institués, dit M. le Rapporteur, pour veiller

attentivement à tout ce qui, de près ou de loin, menace de compromettre, non pas seulement les intérêts mais la dignité du corps médical en général, et de chacun de ses membres en particulier, vous vous êtes émus avec juste raison au bruit d'une extrême gravité qui, si elle était fondée, serait de nature à entacher l'honneur de deux de nos collègues, MM. Marius et Henry Reimonet, naguères pharmaciens du Bureau de bienfaisance.

« Dans cet état de choses, c'était pour vous un besoin, c'était un devoir de chercher à connaître dans tous ses détails, une affaire purement administrative à son origine, mais qui, grâce à de regrettables débats, en est arrivée aujourd'hui à ne pouvoir plus attendre sa solution que de la décision des tribunaux.

» Avant de prendre parti pour ou contre des collègues accusés, votre religion voulait être éclairée.

» Une enquête était donc nécessaire; elle était indispensable.

» La Commission que vous avez chargée de ce soin, s'est empressée de s'entourer de tous les documents propres à former sa conviction. Pénétrée de la sainteté du mandat que vous veniez de lui confier, c'est avec un esprit entièrement dégagé de toute influence de camaraderie, qu'elle a compulsé minutieusement toutes les pièces du procès, et pesé avec une scrupuleuse impartialité la force et la valeur des arguments qui, de part et d'autre, se sont produits dans la lutte.

« Elle vient vous rendre compte de sa mission. »

C'est encore ici que se fait sentir le besoin d'un journal où il nous eut été donné d'insérer de suite tout le contenu de ce rapport remarquable par de longs mais intéressants détails. Ils ont conduit M. le Rapporteur à s'exprimer ainsi à la fin de son travail : « Avec la même impartialité que votre Commission eut appelé le blâme, et un blâme sévère sur des hommes coupables, elle vient vous demander votre appui moral en faveur de collègues qui n'ont pas cessé d'avoir droit à nos sympathies. En conséquence, elle exprime le vœu que le Comité médical,

par sa présence aux débats qui vont s'ouvrir, proteste hautement contre d'odieuses calomnies. »

Le Comité médical, après avoir entendu la lecture de ce rapport, et l'avoir discuté, en approuva entièrement les conclusions et arrêta d'en transmettre une copie à MM. Reimonet frères, pharmaciens, comme un témoignage de l'estime qu'ils ont inspirée à leurs collègues.

Dans une autre circonstance, le Comité a encore pensé qu'il devait une haute protection morale à l'un de ses membres qu'une feuille publique venait de calomnier. Affligés de la légéreté avec laquelle le blame est accueilli quelquefois, vous avez rendu une entière justice au zèle et au désintéressement de notre collègue, M. Gavaudan, dont depuis longtemps vous avez assez apprécié les qualités morales pour que vous l'eussiez absous de l'action dont on l'avait accusé, quand bien même des témoignages irrécusables n'auraient pas annihilé cette imputation calomnieuse. Vous sentez, Messieurs, qu'en revenant aujourd'hui sur cette affaire, il nous faut absolument passer sous silence des détails qui, à l'époque où ils vous furent soumis, eussent été utilement consignés dans un journal.

Un compte rendu que nous avons annoncé devoir être sommaire, mais déjà bien long, sans doute parce qu'il devait rouler sur beaucoup de sujets, ne pouvait contenir en entier les travaux des commissions soit permanentes ou spéciales, et en donner conséquemment une idée en rapport avec leur importance. D'ailleurs, exhumés de vos archives à une époque plus ou moins éloignée de celles où ils ont fixé votre attention, ils ont perdu le mérite de l'a propos. C'est là un inconvénient que fera disparaître notre feuille, laquelle exclusivement alimentée de vos travaux actuels, pourra suggérer des moyens propres à améliorer l'état présent de la médecine et de la pharmacie.

Il nous serait facile de multiplier les motifs en faveur de ce nouveau mode de communication entre les membres du corps médical des Bouches-du-Rhône. Contentons-nous d'ajouter qu'il servira encore à nous faire payer presque immédiatement le

tribut de larmes et de regrets, du à nos collègues décédés, au lieu d'avoir à attendre des années avant de remplir ce devoir sacré.

Depuis le mois d'août 1844, la mort, l'impitoyable mort, a enlevé au Comité 20 de ses membres. Dire que tous avaient manifesté avec empressement l'intention d'appartenir au Comité médical, c'est faire leur éloge; c'est montrer leurs sentiments généreux et humains; c'est donner la mesure de leur excellente confraternité. Mais jetons quelques fleurs sur la tombe de chacun d'eux, suivant l'ordre chronologique de leur décés :

JOURDAN. — Joseph-Antoine-Jean-Gabriel-Ernest-Bruno Jourdan naquit à Aubagne, le 6 mai 1812. Il reçut de bonne heure une éducation qui devait lui permettre d'embrasser une profession libérale. Celle qui eut été de son goût, parce qu'elle lui était inspirée par son naturel bon et humain, c'était la médecine. Des motifs qui nous sont inconnus l'ayant empêché de suivre tout à fait son inclination, il tourna du moins ses vues du côté de l'une des principales branches des sciences médicales, c'est-à-dire de la pharmacie.

Encore élève, à l'époque de la première invasion du choléra, à Aubagne, il s'occupa beaucoup, m'a-t-on dit, ainsi que son père, des soins à donner à ceux de ses concitoyens attaqués par cette terrible maladie.

Reçu pharmacien, le 28 octobre 1838, il s'établit à Orgon et s'y fit remarquer par son assiduité dans l'exercice de son art, ainsi que par l'emploi qu'il fesait de ses moments de loisir. Il les consacrait ou à de bonnes œuvres ou à étudier l'histoire locale, et fesait pour cela de fréquentes excursions aux environs d'Orgon. Un jour qu'il fut visiter les ruines de l'ancien couvent de cette ville, pendant que des religieux travaillaient pour les réparer, il eût le malheur d'être atteint par une partie de ces ruines au moment où elle tombait. Son corps fut à l'instant couvert de blessures et de meurtrissures plus ou moins considérables, et, ce qu'il y eut de plus grave, le pied gauche entièrement broyé fut séparé de la jambe dont l'amputation

devint par cela même indispensable. La fièvre se déclara violente et le blessé succomba à tant de maux, le 30 septembre 1844, laissant une jeune femme et deux petits enfants. A cette triste nouvelle, le Comité médical des Bouches-du-Rhône dont M. Jourdan avait été l'un des premiers à faire partie, sentit toute l'étendue de la perte qu'il venait d'essuyer en la personne d'un membre si regrettable et si regretté, d'ailleurs, par tous ceux qui le connurent.

GUIAUD. — Jacques-Etienne-Marie Guiaud, né au hameau des Camoins, commune de Marseille (Bouches-du-Rhône), le 10 mars 1790, est mort en cette ville, le 1er octobre 1844. Son éloge prononcé par nous à la séance publique tenue par la Société de statistique de Marseille, le 29 décembre de la même année, et livré ensuite à l'impression, ne saurait nous dispenser de retracer ici au moins les principaux traits de la vie de cet excellent collègue.

Son ardeur pour l'étude, dès sa plus tendre jeunesse, dut influer sur sa constitution dont la débilité le fit affranchir du service militaire. Envain, son père qui était médecin, chercha-t-il à lui inspirer du dégoût pour la médecine, il préféra cette profession à toutes les autres, et, s'étant rendu à Paris où, pendant six années, il suivit les cours de l'Ecole de médecine et la clinique des hôpitaux, il acquit un fond de connaissances que bien peu d'élèves possédaient à son âge.

Le 13 juin 1816, il soutint, pour obtenir le grade de docteur en médecine, une thése intitulée : *Essai physiologique et pathologique sur le sommeil*. Quatre mois après, de retour dans ses foyers, il charmait par une lecture sur la musique considérée au double point de vue médical et littéraire, une foule de personnes qui assistaient à une séance publique de la Société de médecine de Marseille. Il continua de faire d'excellentes communications à cette Société dont il fut successivement le Vice-secrétaire, le Secrétaire-général et deux fois le Président. Son zèle éclairé fut tel que tous ses confrères lui décernèrent une médaille d'argent.

Membre actif de la Société de statistique de Marseille qu'il présidait lors du décès du Préfet de Villeneuve, président honoraire de cette Société, il prononça à cette occasion un discours remarquable et fut exact, d'ailleurs, à payer son tribut scientifique.

Devenu médecin en chef de l'Hospice des aliénés, il s'acquitta de ses fonctions de la manière la plus digne d'éloge et fit alors des aliénations mentales le sujet de ses études particulières. Cependant sa santé altérée le força de se démettre de cette charge, de renoncer à sa clientelle et de se retirer au Roucas-blanc, à son bel établissement d'aliénés.

Là, s'étant soumis à un régime austère, car il n'ignorait pas qu'il était miné par un anévrisme passif, il fit souvent trève à ses travaux scientifiques, à ses relations avec les corps savants dont il était membre, sans les abandonner entièrement et surtout sans renoncer à la culture des lettres par laquelle il était accoutumé depuis longtemps à se délasser de ses fatigues. Ainsi, jusques à ses derniers moments il soutint sa réputation de littérateur distingué, de médecin d'élite, d'homme de progrès.

Nous devons réparer ici une omission faite involontairement dans notre premier éloge du docteur Guiaud. Nous avons omis de parler de son beau dévouement dans les épidémies, attesté, entre autres témoirnages, par l'une des médailles de bronze et l'un des diplômes décernés par le Conseil municipal de Marseille aux personnes qui se distinguèrent pendant l'épidémie cholérique de 1835, en cette ville.

Ce qui honore le plus la mémoire de Guiaud, c'est ce dévouement, ce sont aussi ses nombreux actes de charité. Non seulement, comme médecin des dispensaires, il se montra l'ami des pauvres, mais longtemps après comme avant que l'administration du Bureau de bienfaisance eut apprécié sa conduite, des malheureux se donnaient rendez-vous chez lui, chaque jour, et ne se retiraient pas sans se ressentir de ses libéralités. Personne n'aima plus que le docteur

Guiaud à faire du bien à ses semblables et ne mérita plus que lui le titre d'excellent confrère. Sans doute un homme de cette trempe, si bien disposé, n'eut jamais cessé d'être l'un des supports de notre Comité qu'il avait placé au rang des associations médicales les plus utiles.

COMBAZ. — François-Victor Combaz, né le 10 juin 1767, à Chambéry (Savoie), montra, dès son enfance, de la prédilection pour l'étude des sciences naturelles. Après les années consacrées à la première éducation, dans sa ville natale, il fut envoyé à Marseille où l'avait précédé son frère aîné, d'un âge beaucoup plus avancé et qui, adonné aussi par inclination à l'étude de la botanique et de la chimie, avait jeté les yeux sur la pharmacie comme sur la profession à laquelle s'adaptaient le mieux les sciences qu'il cultivait.

Sous un tel guide, le jeune Combaz qui en avait les goûts, entra dans la même carrière et fut bientôt apte à la parcourir avec honneur. Toutefois, reçu pharmacien le 2 prairial an IX, il eut le sort de certains hommes de mérite : son officine ne fut pas toujours appréciée à sa valeur, probablement parceque sa modestie voilait son savoir et qu'à celui-ci jamais il n'associa la conduite que dicte le savoir faire à ceux qui visent seulement à la fortune. Il ne fut donc pas dans l'aisance, et ce qui contribua encore à cette situation, ce furent les charges d'une famille qui, peu nombreuse, il est vrai, ne lui coûta pas moins beaucoup, parcequ'il tint à la faire élever soigneusement.

Cependant, ses connaissances se révélèrent à l'occasion de rapports qu'il avait été appelé à présenter sur des questions de chimie industrielle. Dès lors, des administrations, comprenant les services qu'il pourrait leur rendre, se l'attachèrent, et ce fut ainsi qu'il devint d'abord pharmacien de l'Intendance sanitaire, puis pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Marseille.

Arrivé à un âge où le besoin du repos se fesait sentir, il eut la douleur de perdre un fils qui, hélleniste profond, passait pour une capacité universitaire. Privé de cet appui, il fut forcé de continuer ses travaux, et, bien que fait au malheur et plein

de résignation, il ne put supporter qu'avec une douleur incessante le coup qui l'avait frappé. Sa santé s'altéra ; une affection aigue des viscères abdominaux, avec réaction vers l'encéphale, se manifesta, et le 31 décembre 1845, la mort enlevait Combaz à de nombreux amis, et le Comité médical perdait en lui l'un de ses plus grands partisants.

LEYDET. — Joseph-Etienne Leydet, fils d'un pharmacien distingué du Martigues, vint au monde dans cette ville, le 14 janvier 1808. Envoyé de très bonne heure à Aix, pour y faire ses études préliminaires, il retourna chez lui où, sous les auspices de son estimable père, il se rendit familières, par beaucoup d'application, les connaissances chimiques et pharmaceutiques. Ce fut au point qu'à l'âge de 19 ans, il en savait assez pour satisfaire les juges les plus sévères, si, alors, il lui eut été permis de subir ses actes probatoires. Il lui fallut attendre quelques années encore pour cela et il en passa trois à Marseille chez l'un des pharmaciens les plus recommandables. Avec de pareils antécédents, il ne pouvait que se présenter hardiment au jury médical des Bouches-du-Rhône dans l'intention d'obtenir le diplôme de pharmacien. Muni de ce titre, en 1833, Leydet fut gérer la pharmacie dans laquelle il avait puisé les premiers principes, et il en soutint la réputation de manière que l'on put dire que le père avait été dignement suppléé par le fils.

Environné de l'estime générale, Joseph-Etienne Leydet fut nommé membre du Conseil municipal et ne cessa, pendant toute la durée des fonctions attachées à cette place, de les remplir avec honneur et distinction. Si, dans le cours de sa carrière, il parut quelquefois dominé par son intérêt personnel, sentiment auquel s'associe souvent celui de la jalousie, il fut en réalité bon citoyen, puisqu'on le vit toujours prêt à défendre les intérêts publics, et bon collègue en ce sens qu'il avait vivement témoigné le désir d'être du Comité médical des Bouches-du-Rhône. Pourquoi faut-il que nous ayions à déplorer sa perte. Une maladie chronique du larynx le conduisit insensiblement au tombeau, le 26 juillet 1846.

ARNAUD. — Jean-Henri-André ARNAUD, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 30 novembre 1767, de parents qui ne négligèrent rien pour lui donner une éducation soignée, fut, dès l'âge de 16 ans, initié à l'étude de la médecine sous les auspices d'un praticien distingué dont il devint plus tard le gendre et le successeur. Agé de 18 ans, il se rendit à Paris où, élève de la Société de médecine pratique, il s'appliqua aux sciences médicales, notamment à la chirurgie.

De retour en Provence, il ne tarda pas à être attaché comme officier de santé à un bataillon de volontaires, qui partait pour l'Italie. Rentré de nouveau dans ses foyers, en 1797, avec le grade de chirurgien-major du 27e régiment d'infanterie légère, il renonça à cet emploi plutôt par dévouement pour sa famille que par son éloignement de la vie des camps, qui lui plaisait assez.

En 1799, ARNAUD obtenait au concours la place de *chirurgien major gagnant maîtrise*, à l'Hôtel-Dieu d'Aix. Après l'avoir occupée d'une manière très-distinguée pendant six ans, il allait à Montpellier prendre le titre de docteur en chirurgie. La thèse qu'il soutint, le 13 novembre 1805, avait pour titre : *Essai sur la fracture du col de l'humérus et sur le décollement de la tête de cet os.*

Dès lors, le docteur ARNAUD fournit une longue et utile carrière. Il fut nommé membre de plusieurs corps savants. Ses convictions patriotiques, son amour pour les lettres et les arts l'avaient rapproché autrefois d'hommes devenus puissants et dont il ne sollicita jamais rien pour lui même; il exerça sa noble profession jusques au 28 octobre 1846, époque à laquelle il fut enlevé par une mort subite.

Sa perte fut pour la ville d'Aix une perte publique. Mais aussi la ville entière lui rendit les derniers devoirs et il fut décidé qu'un hommage serait rendu à cet homme de bien, à ce bon citoyen, par l'érection, au centre de la cité, d'un monument utile, d'une fontaine qui conserverait sa mémoire. En attendant

la cité reconnaissante lui a élevé par souscription un mausolée sur sa tombe.

Il mérita ces regrets unanimes non seulement par les qualités qui distinguent le vrai praticien, le médecin habile, le chirurgien très exercé, l'accoucheur des plus expérimentés, mais aussi par son beau caractère et une admirable conduite pendant sa longue pratique. Il visita le pauvre et le riche, donnant toujours à celui-là et des soins gratuits et des secours pécuniaires. Oui, le docteur Arnaud était bon, compatissant, désintéressé vis-à-vis de ses malades et surtout des malheureux, et, plein de bienveillance envers ses confrères, il vit avec bonheur la fondation du Comité médical des Bouches-du-Rhône.

De longs et bons services rendus comme membre du Conseil municipal, membre du Conseil d'arrondissement, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, médecin inspecteur des eaux thermales, médecin du collége et des prisons, etc.; tant de services honorables ne restèrent pas sans récompense. La croix de la légion d'honneur était venu le trouver, et on peut dire que cette distinction qui est toujours rehaussée quand elle n'est accordée qu'au mérite, brilla d'un vif éclat sur la poitrine de notre confrère.

DUNÉS.—Louis-Joseph-Valentin Dunés, né à Arles (B-du-R), le 14 février 1765, d'un père chirurgien qui avait acquis une réputation comme praticien, reçut de lui les premières notions de l'art chirurgical, et de son parrain, l'un de ses oncles, maître apothicaire, les principes de la pharmacie. A l'âge de dix-neuf ans, il vint terminer ses études à Marseille où il se fixa, après avoir obtenu le titre de maître en chirurgie, le 1er avril 1790. Toujours il travailla avec d'autant plus d'ardeur que, n'étant pas fortuné, il n'attendait que de lui l'honnête aisance dont il finit par jouir.

Reçu, en 1805, membre titulaire de la Société de médecine de Marseille, et, bientôt après, nommé trésorier de cette compagnie, il fut écouté avec intérêt dans les conférences cliniques, notamment quand il prit la parole pour communiquer

des faits de chirurgie pratique. Son zèle comme membre des commissions permanentes de vaccinations et de consultations gratuites, ne se démentit jamais. Une observation sur une fracture du calcanéum, et publiée dans le 8e volume de notre *Observateur des sciences médicales*, donne la mesure de son savoir, de son caractère et de la confiance que, jeune encore, il avait su inspirer. Le sujet de cette observation, l'un des fils du duc d'Orléans, s'était fracturé le calcanéum, en tombant d'une grande hauteur du fort St-Jean où il était retenu prisonnier, en 1793, et d'où il avait cherché à s'évader. Dunés fut appelé à lui donner ses soins; ce qu'il fit avec beaucoup d'attention pendant cinq mois consécutifs. Le blessé, dans un état qui avait fait craindre pour sa vie, put enfin marcher avec toute la facilité désirable et sans qu'il fut résulté de sa fracture aucun défaut de conformation.

Plus tard, lorsque Louis-Phillipe arriva au pouvoir, notre confrère eut pu se faire un titre, non seulement d'avoir si bien guéri le jeune prince, mais encore d'avoir concouru à le préserver des mauvais traitements d'une populace effrénée. Dunés, dans la pensée qu'il avait seulement rempli un devoir en cette circonstance, et ignorant, d'ailleurs, l'art connu de l'ambitieux, de faire jouer les ressorts de l'intrigue, ne se prévalut pas plus de ce service que de tant d'autres qui lui eussent attiré des distinctions, des dignités, des places, etc. Les membres du corps médical, à Marseille, n'ignorent pas que véritable ami des pauvres, ayant toujours habité l'ancienne ville et vécu, conséquemment, au milieu d'eux, Dunés les soigna et les secourut en tout temps, surtout quand ils furent en proie à des épidémies meurtrières. Aussi, avaient-ils et conservèrent-ils pour lui la vénération la plus profonde; ils le consideraient, à juste titre, comme l'un des meilleurs accoucheurs et avaient remarqué ses nombreux succès obtenus dans les fluxions de poitrine par les saignées réitérées.

Bien qu'en 1825, son âge avancé l'eut fait porter sur le tableau des membres honoraires de la Société royale de médecine,

il ne continua pas moins à se tenir au courant des travaux de cette société, et, quand il se vit forcé de renoncer en partie à sa grande pratique, il ne cessa de visiter les malheureux.

Bon confrère, il ne pouvait manquer de se féliciter d'appartenir au Comité médical des Bouches-du-Rhône. L'un des membres les plus fervents de l'Association des hommes de la Providence, il se consolait de quelques chagrins domestiques par la pratique des vertus chrétiennes, et conserva ainsi la sérénité de ses jours. En un mot, il avait une heureuse vieillesse quand, pris par la fièvre avec le cortège de tous les symptômes d'une pleuropneumonie, de l'une de ces affections qu'il avait su si bien traiter, il en mourut le 2 janvier 1847.

DOLE. — Jean-Claude Dôle vint au monde, le 28 septembre 1778, à Dôle, département du Jura. En 1793, alors que nos discordes politiques éclatèrent avec tant de fureur, il n'avait pas entièrement achevé le cours de ses premières études. Ce qui paraît avoir décidé particulièrement sa vocation pour la médecine, c'est qu'à cette grande époque tous les français ayant été appelés à la défense de la patrie, il ne pouvait faire mieux que de chercher à entrer dans une carrière qui, sans être précisément celle des armes, n'est pas moins militaire. Dôle se livra donc à l'étude de l'art médical; il ne tarda pas à suivre les armées en qualité de chirurgien, et cela, pendant neuf années consécutives, comprises entre les dernières du Consulat et les premières de l'Empire.

Cependant sa santé ayant reçu quelques atteintes des fatigues de la guerre, il quitta le service pour se vouer à l'exercice de la médecine civile. On le vit alors travailler sans relâche pour se perfectionner dans la théorie, quand il n'avait pas trop de visites à faire à ses malades, à la campagne. Aussi, le jour qu'il prit le bonnet de docteur, à la faculté de médecine de Montpellier, le 17 février 1824, il avait répondu dignement à l'attente de ses juges. Toutefois, sa modestie l'empêcha de s'établir desuite, dans une grande ville; il continua la pratique de la médecine rurale, à Aigues-Mortes, d'abord quelque

temps, puis à Eyguières, pendant trois ans, et ce ne fut qu'après la révolution de 1830 qu'il vint à Marseille.

Comme il s'était appliqué sérieusement à la matière médicale et à la thérapeutique, il se proposa, étant en cette ville, de publier un ouvrage sur ces parties essentielles de la médecine. Il fit paraître à ce sujet un prospectus conçu de manière à lui attirer bien des souscriptions. Mais, bientôt nommé médecin des dispensaires, il dut donner ses soins à beaucoup de pauvres malades; ce qui le détourna des travaux du cabinet. Il ne produisit plus que des observations de médecine pratique et fit des communications à la Société académique de médecine de Marseille, qui s'était empressée de l'admettre dans son sein.

Il fut du nombre des personnes à qui le Conseil municipal décerna une médaille et un diplôme pour perpétuer le souvenir de leur conduite pendant le règne de l'épidémie cholérique, en 1835.

Il fut aussi l'un des membres de la commission qui vérifia le résultat du scrutin pour l'élection définitive des membres titulaires nommés, alors que 252 médecins et pharmaciens se réunirent pour se constituer, sur notre proposition, en Comité médical des Bouches-du-Rhône.

Sincèrement dévoué à cette institution dont il fut l'un des premiers à comprendre la haute importance, il avait été regardé par ses collègues, tant ils avaient confiance à ses lumières, comme devant faire partie des membres du bureau, lorsqu'arriverait la troisième période triennale. Mais, le 21 avril 1847, il mourut dix-huit heures après une attaque d'apoplexie.

ROUX. — François-Xavier Roux était né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 13 décembre 1799. A peine âgé de 13 ans, il avait terminé ses premières études et entrait comme élève à l'école spéciale de la marine de l'Empire, au port de Toulon.

En 1815, époque où, tandis que le licenciement général de l'armée de terre s'effectuait, l'armée navale subissait bien des mutations, Roux ne vit d'avenir pour lui que dans la marine marchande. Officier à bord de divers navires de commerce, il

fit plusieurs voyages de long cours dans l'archipel de la Grèce, les mers d'Egypte, d'Italie, d'Amérique, etc.

Cependant, animé d'une noble passion pour les sciences médicales, il ne pût résister au désir de changer de profession, et, en septembre 1819, il était étudiant en médecine. Il reçut d'abord, à Marseille, les leçons de l'un des médecins les plus habiles, et, devenu bachelier es-lettres, il se rendit à Montpellier où il suivit avec ardeur les cours de la faculté, prit toutes ses inscriptions, fut nommé membre titulaire du cercle chirurgical, et obtint le grade de docteur en médecine, le 24 mai 1823. Il soutint, à cette occasion, une thése sur les perforations spontanées de l'estomac.

Trois mois après, il partait pour Bourbon (aujourd'hui l'île de la Réunion), en qualité de chirurgien de marine à bord de l'*Edouard*. A son arrivée dans l'île, il fut accueilli avec un empressement qui l'engagea à s'y fixer. Il y épousa bientôt la fille d'un riche propriétaire qui, versé dans les connaissances théoriques nécessaires aux navigateurs, s'était fait remarquer par une méthode de calculer les longitudes, c'est-à-dire consistant à réduire la distance apparente à la distance vraie à l'aide de tables qu'il avait imaginées et fait déposer au bureau des longitudes, à Paris.

Pendant près de quatorze années qu'il passa à Bourbon, Roux saisit toutes les occasions de se rendre utile au public. Chirurgien-major des chevaux-légers, puis des milices de St-Benoît, il donna avec un rare désintéressement des soins aux militaires et aux noirs malades. Au quartier de St-Benoît il fit, de 1824 à 1830, des visites sur un rayon de quatre lieues, des levées de cadavres, exhumations, rapports, constatations, pansements, procès-verbaux, etc., rendit ainsi d'éminents services au ministère public et tout cela gratuitement.

Dans la même période, il fit, étant membre de la commission de santé, des visites à bord des navires, des rapports sur l'état sanitaire, pratiqua de nombreuses vaccinations, fit aussi des voyages plus ou moins longs pour visiter les habitants de

l'île. Bien plus, il donna de même gratuitement les médicaments, linge à pansement, etc., lorsque les autres quartiers de l'Ile avaient un homme de l'art payé et recevaient toutes les fournitures. Sa générosité n'eut jamais de bornes, mais aussi, bien que sa position fut aisée, dès son début, il finit par être fort obéré et obligé de revenir dans sa patrie. Il fut favorisé pour cela par une circonstance qui devait lui procurer des occasions de se signaler encore. La corvette l'*Aube* arrivait de l'Inde où elle venait de conduire le général Allard de Lahore. Elle avait son chirurgien de 1re classe, très-dangereusement malade à l'hôpital de St-Denis, son second chirurgien était retourné en France et le service confié à un élève de l'hôpital.

Ce navire devant rapporter des troupes et de nombreux convalescents de l'Inde et de Madagascar, deux chirurgiens de marine entretenus, de 2e classe, refusèrent d'embarquer; ce qui leur valut leur démission. L'offre fut faite alors à notre confrère de prendre le service de l'*Aube* et il retourna ainsi en France, avec sa famille, n'ayant perdu que trois hommes déjà malades, dans une traversée d'hiver de 106 jours, arrivant sur les côtes de Bretagne vers la fin de janvier 1838.

Parvenu au terme de sa mission, Roux pouvait espérer que ses services seraient reconnus. Mais envain attendit-il une place lucrative et une distinction qu'on lui avait promises. Sa situation n'étant pas heureuse, il se flatta qu'il prendrait le dessus en venant exercer sa profession dans sa ville natale. Il n'y resta pas longtemps, déçu qu'il fut de ses espérances, et, après l'avoir dotée d'une belle collection géologique de l'île de la Réunion, il se rendit à Eyguières où tout lui paraissait réuni pour alléger ses peines. Mais, là encore, il traîna son existence sans résultat comme sans avenir. Père d'une nombreuse famille, n'ayant d'autres émoluments fixes que ceux d'un bien modeste emploi de fonctionnaire public, que le besoin lui avait fait accepter, travaillant au jour le jour et luttant, pour une population de 3,000 âmes, avec trois officiers de santé dans l'aisance, il se trouvait évidemment dans une sphère trop restreinte pour

pouvoir prospérer. Cet état dut lui être d'autant plus pénible qu'il avait vècu dans l'opulence, car indépendamment des biens qu'il avait reçus de ses parents, outre le fruit de son travail, il avait touché cent mille francs dont son épouse avait été dotée.

Quoique foncièrement très-gai, il supporta difficilement ses soucis et ses fatigues, et vit sa santé dépérir tous les jours, surtout alors qu'une maladie de poitrine se fut déclarée; il rendit le dernier soupir, le 9 mai 1847.

Membre des Sociétés de médecine de Marseille et de Montpellier, correspondant de celle de Statistique et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, il paya assez régulièrement sa dette académique, et montra chaque fois la facilité de son esprit, la solidité de son instruction. S'il se fut rappelé que la charité devait être pour lui au moins autant que pour les autres, l'excellence de son cœur eut influé différemment sur sa destinée. N'allons pas, toutefois, lui faire un crime de l'usage qu'il fit de sa fortune, puisqu'elle fut presque entièrement consacrée au soulagement de ses semblables, et, sa digne famille ayant hérité naguères de moyens suffisants pour la mettre à l'abri de la misère, disons qu'il ne fit tort qu'à lui et qu'il fut un véritable ami de l'humanité.

REYNAUD. — Antoine-Maximin Reynaud naquit à Orgon (Bouches-du-Rhône), le 1er mai 1773. Lorsque vingt ans plus tard, la France, en guerre avec toutes les puissances de l'Europe, mettait sur pied des armées formidables, il dut subir la loi générale, entrer au service militaire. Mais comme il avait fait de bonnes études, ce fut avec le grade de sergent-major. Toutefois, sans que le cliquétis des armes sonnât mal à ses oreilles, il fut porté, par son caractère doux et humain, plutôt à étancher le sang qu'à le répandre. Aussi, dans une terrible affaire où le nombre des chirurgiens fut insuffisant pour panser immédiatement les blessés sur le champ de bataille, Reynaud qui n'était pas étranger à la chirurgie, se présenta pour prodiguer ses soins en cette circonstance. Il s'acquitta de ce devoir avec tant de zèle et d'intelligence, qu'il fut, peu après,

le 3 thermidor an II, nommé chirurgien de 3e classe. Dès cette époque, il chercha à se perfectionner dans l'art médical autant que pouvait le lui permettre le bruit des camps.

Promu successivement au grade d'aide-major et de chirurgien-major, il fit les campagnes des armées des Pyrénées, d'Italie, de Hollande, de Zélande et du Texel, d'Allemagne, d'Espagne, de 1794 à 1815 inclusivement, et même celle d'Espagne en 1823. Il reçut plusieurs blessures en pansant les blessés et, prisonnier de guerre par les Autrichiens, en Italie, en l'an VII, et par les Espagnols, en 1813, il fut chargé de traiter des étrangers malades et s'attira des éloges par les attentions qu'il eut pour eux. Cela ne pouvait être différemment car il pensait avec raison que le médecin devait au besoin les soins de son état à tout le monde indistinctement.

A la paix de 1814, le 102e régiment de ligne dont il était chirurgien-major, étant en garnison à Marseille, fut réorganisé et prit le no 83e. Reynaud fut conservé et reçut bientôt après la récompense due à ses longs et excellents services : il fut nommé chevalier de la légion d'honneur, le 27 janvier 1815.

Une nouvelle conflagration politique ayant eu lieu lorsque le grand homme quitta l'île d'Elbe, le 83e reprit son ancien numéro et justifia encore en face de l'ennemi ces mots glorieux inscrits sur son drapeau : *Au 102e régiment de ligne, vainqueur de Raab et de Wagram.* Nous qui avons eu l'honneur d'être chirurgien aide-major de ce régiment, nous avons vu de près ce dont était capable le docteur Reynaud, l'un de nos meilleurs amis.

Il profita de l'intervalle entre le licenciement général et la réorganisation de l'armée pour aller à Montpellier prendre le grade de docteur en médecine. La thèse qu'il présenta sur le scorbut, à la docte faculté, le 19 juillet 1816, fut remarquée et la manière brillante dont il la soutint prouva combien il était érudit.

Retraité, le 19 novembre 1824, il revint dans sa ville natale,

disposé à partager le reste de ses jours entre l'étude et de bonnes œuvres, à entretenir des relations suivies avec la Société de médecine de Marseille qui s'était empressée de lui décerner un diplôme de membre correspondant. Le titre de membre associé du Comité médical des Bouches-du-Rhône ne lui fut pas moins précieux; il admirait le but essentiel de cette association, celui de faire fructifier le grand principe de la fraternité.

Appelé par les suffrages unanimes de ses concitoyens à remplir des fonctions administratives, municipales, il leur consacra quelque temps, à la satisfaction générale, mais il finit par y renoncer pour ne s'occuper que de pratiques religieuses et du soulagement des malheureux.

Des infirmités contractées aux armées rendirent fort pénibles ses dernières années et affaiblirent insensiblement son corps et ses facultés intellectuelles. Une maladie aigue de l'estomac et de l'encéphale vint mettre fin à ces infirmités, en se terminant par la mort, le 19 octobre 1847.

Le testament du docteur Reynaud ne fut qu'une suite de ses actes de bienfaisance envers les pauvres, l'hôpital, la fabrique de l'église et de nombreux héritiers collatéraux.

TOUCHE. — Pierre-Joseph-Marie-Rose Touche naquit à Marseille, département des Bouches-du-Rhône, le 20 mars 1785. Après avoir fait ses études dans cette ville, il embrassa la médecine. Entré en qualité de chirurgien sous-aide dans les hôpitaux militaires, il fit plusieurs campagnes et, promu au grade de chirurgien aide-major du 140e régiment de ligne, il suivit ce régiment en Espagne où ayant été grièvement blessé, en 1811, il fut forcé de quitter le service à cause de la gravité de sa blessure; mais il fut par cela même pensionné du gouvernement, bien que le temps passé sous les drapeaux n'eut pas été suffisant pour lui faire obtenir sa retraite.

Revenu dans sa ville natale, sans pouvoir se livrer à aucun genre de travail, à cause de ses souffrances, il ne fit d'abord que soigner sa santé. Mais à mesure que celle-ci

commença de s'affermir, il se remit à l'étude de la médecine pour se préparer à recevoir le bonnet de docteur; ce qui arriva le 8 avril 1815, après avoir soutenu à la faculté de Montpellier, une *dissertation sur une plaie pénétrante de l'abdomen, avec lésion du foie, produite par une arme à feu.* Or, M. Touche était lui-même le sujet de cette observation. « Je fus atteint, dit-il, le 16 mai 1811, à la bataille de Albuera en Espagne, d'un coup de biscayen qui traversa d'avant en arrière l'hypocondre droit : le projectile pénétra antérieurement la masse des cartilages des fausses côtes, laboura une grande étendue de la face convexe du grand lobe du foie, et sortit postérieurement entre les troisième et quatrième fausses côtes, avec fracture du bord supérieur de cette dernière, vers sa grande courbure, et formant sur cet os une espèce d'échancrure sémilunaire. »

Les effets ressentis au moment de la blessure et les phénomènes pathologiques qui se manifestèrent pendant longtemps, tout est fort bien décrit, dans cette thèse inaugurale, et comme ne pouvait manquer de le faire celui qui, possèdant le savoir médical, avait éprouvé les impressions de la maladie, à toutes ses périodes.

De retour à Marseille avec le titre de docteur en médecine, Touche fut admis, la même année, au nombre des membres titulaires de la Société de médecine; bientôt les faits qu'il communiqua à ses confrères donnèrent une haute idée de son aptitude dans la pratique des accouchements. Il se fit, en effet, la réputation de bon accoucheur et paraissait devoir marcher rapidement à la fortune, à en juger par la confiance qu'il avait inspirée au public. Cependant, comme sont, en général, les médecins militaires quand ils exercent la médecine civile, notre confrère négligeait souvent de percevoir ses honoraires, et sa générosité fut telle qu'il parvenait rarement à voir le montant de ses recettes excéder celui de ses dépenses.

Il ne pouvait donc se promettre des richesses, même en travaillant beaucoup, et il devait y prétendre d'autant moins

que des douleurs qu'il éprouvait suivant l'état de l'atmosphère, des incommodités que certains mouvements occasionaient, le rendirent chaque jour moins propre à supporter les fatigues de sa profession.

Pour se soustraire à une vie trop active, il établit chez lui des bains fumigatoires dont la direction était loin d'être aussi pénible que de nombreuses visites faites en ville. Toutefois, cette nouvelle entreprise fut sans résultat et comme il s'était persuadé que sa santé s'affermirait de nouveau sous un ciel plus doux, il se rendit en Sicile, en 1827.

Là, après quelques mois de repos, il fut en haleine au point qu'il reprit les occupations d'une pratique aussi étendue que celle qu'il avait eue à Marseille ; il se soutint presque toujours ainsi jusques vers sa soixante et unième année. Alors ses forces physiques avaient bien diminué et sentant que sa dernière heure s'approchait, il résolut de l'attendre au lieu où il était né. Il y arrivait à peine qu'il demandait à faire partie du Comité médical des Bouches-du-Rhône, heureux, disait-il, de pouvoir vivre assez pour contribuer à la prospérité d'une institution aussi utile. Il traîna deux ans encore une vieillesse très infirme et sa mort arriva le 3 février 1848. Le Comité médical lui rendit les derniers devoirs.

BARDOUIN. — Joseph Bardouin vit le jour à Ongles (Basses-Alpes), le 21 mars 1800. Encore enfant, il fut envoyé à Marseille, chez un oncle qui, sacristain de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, le fit élever convenablement pour pouvoir le destiner à l'état ecclésiastique. Le jeune Bardouin justifia par ses progrès les soins que son oncle prenait de son éducation, mais il voulut entrer dans une autre carrière et embrassa la pharmacie. En peu de temps, il acquit assez de connaissances théoriques et pratiques pour pouvoir se faire recevoir pharmacien, ayant à peine atteint sa vingtième année. Il avait obtenu probablement une dispense d'âge lorsque, le 20 janvier 1820, le diplôme qui l'autorisait à exercer sa profession, lui fut délivré par le jury médical des Bouches-du-Rhône.

On s'attendait que son officine répondrait à la bonne idée que l'on avait conçue de son aptitude. Il débuta, en effet, de manière à ne laisser aucun doute à cet égard. Mais il ne fut pas longtemps sans que son goût décidé pour l'industrie et le commerce, dans une ville où celui-ci domine les autres professions, lui fit négliger la pharmacie sans pourtant l'abandonner entièrement, et, comme pharmacien, il ne joua plus qu'un rôle secondaire. Néanmoins, il tenait toujours beaucoup à ses collègues, et, frappé de l'utilité du Comité médical des Bouches-du-Rhône, il se hata d'en faire partie.

Des douleurs générales dont il avait souffert à diverses époques, étant devenues presque continues, le minèrent d'autant plus vite qu'il essaya de les combattre lui-même par des moyens trop énergiques. On le vit, dès-lors, maigrir singutièrement, perdre ses cheveux, la barbe et les cils, au point d'être méconnaissable, et, malgré tout ce que la médecine vint ensuite lui conseiller de rationnel, il fut plusieurs mois reduit à garder le lit, supportant ses souffrances avec la résignation d'un homme plein de piété et n'espérant plus qu'en Dieu. Ce fut dans ces sentiments qu'il mourut le 8 mars 1848.

VERNET. — Pierre-Joseph Vernet naquit à Moustiers (Basses-Alpes), le 12 septembre 1763. Après avoir fait ses premières études, il fut familiarisé avec les principes de la chirurgie par son père qui avait exercé honorablement cet art à Montagnac, département de l'Hérault.

Bien jeune, il vint à Marseille pour accroître la somme de ses connaissances et il y pratiquait avec succès la médecine, dans l'un des quartiers les plus populeux, entouré de l'estime de tous ses concitoyens, quand la France eut à essuyer la mémorable Révolution de 1789. Ceux-là comprirent bien les intérêts de la cité, qui le choisirent en pareille circonstance pour remplir les importantes fonctions d'officier municipal de la commune du nord. Il répondit dignement à leur attente en fesant toujours preuve d'autant de zèle que de talent, et cela, jusques en 1792 époque où le salut de la patrie fit courir aux armes

les Français animés d'un véritable patriotisme. Vernet entra alors au service de la marine de la République, en qualité de chirurgien de première classe.

Nous ne dirons pas ici tous les actes de dévouement qui le firent aimer de l'homme de guerre; nous rappellerons seulement que se trouvant à Toulon à une époque où le typhus y ravageait les troupes de la garnison, il se fit remarquer par une incessante activité pour diminuer le nombre des victimes,

Attaqué lui même par le fléau et logé à l'un des étages les plus élevés d'une maison où l'encombrement des malades l'avait fait presque abandonner, il eut un jour un tel délire qu'il sortit de son lit, descendit au rez-de-chaussée et s'y présenta tout nud au portier qui, effrayé de ses paroles véhémentes, s'enfuit précipitamment. Il est à noter que le temps qui s'écoula avant que l'on vint au secours du malade, fut assez long pour que le corps brûlant de celui-ci fut tempéré convenablement par son exposition à l'air. Sans doute il en résulta une salutaire inflence, car, dès ce moment, plus de délire, les autres symptômes graves s'amendèrent et le rétablissement ne se fit pas attendre beaucoup.

Vernet quitta, en 1795, le service de santé navale pour venir de nouveau se livrer à la pratique de la médecine civile, à Marseille où l'attendaient avec impatience les nombreuses personnes qui avaient conservé le souvenir de ses vertus civiques.

Lors de la promulgation de la loi du 19 ventose an II, sur l'exercice de la médecine, il fit ses dispositions pour obtenir le grade de docteur en chirurgie. Il reçut le bonnet le 19 prairial an XII, après avoir soutenu à la faculté de médecine de Montpellier une dissertation sur les pertes de sang chez les femmes en couche.

Son savoir et l'inappréciable qualité d'excellent confrère lui firent bien des amis. Aussi, lorsqu'il eut demandé le titre de membre titulaire de la Société de médecine de Marseille, il eut les sympathies de tous ses confrères qui le reçurent le 30

octobre 1813. Dix ans plus tard, le 16 octobre 1823, il devenait membre honoraire de cette Société, alors royale. Ce fut parce que, s'étant retiré à la campagne, il ne lui était plus possible, à son grand regret, de participer activement aux travaux de la compagnie.

Sa modestie l'avait souvent empêché de parler en séance ; il écoutait avec attention ceux qui s'attachaient à élucider des questions intéressantes. C'était plutôt au sein des commissions permanentes, qu'il communiquait ses remarques et prenait part aux discussions.

Entièrement dévoué à la Société, il lui avait fait don depuis longtemps d'un beau buste d'Hypocrate, quand il lui légua une grande partie de sa bibliothèque, par testament fait alors qu'il fut pris d'une affection aigue de l'encéphale dont il entrevoyait l'issue. Cette maladie, de courte durée, se termina par la mort le 15 mars 1848. La Société nationale de médecine, née, on le sait, de la fusion des Sociétés royale et académique de médecine de Marseille, assista, ainsi que le Comité médical des Bouches-du-Rhône, aux obsèques du docteur Vernet.

JEANSELME. — Joseph-Louis-Gustave Jeanselme né, le 20 novembre 1809, à Cassis (Bouches-du-Rhône), où il commença ses études, était âgé de 15 ans, lorsqu'il fut envoyé au petit Séminaire de Marseille pour les terminer. En 1830, il fesait sa philosophie au Collége royal de cette même ville, sans cesser de loger par exception au petit Séminaire dont les chefs voulurent le conserver. Il passa bachelier es-lettres immédiatement après et professa le latin dans plusieurs pensionnats.

En 1833, il se livra à l'étude des sciences médicales, suivit les cours de l'Ecole secondaire de médecine et fréquenta les salles de l'Hôtel-Dieu de Marseille. Il était encore dans cette ville, en 1835, quand le choléra y sévissait avec tant de violence. Il se dévoua au traitement des cholériques avec un zèle qui lui valut l'une des médailles de bronze et l'un des diplômes, accordés en cette occasion, comme récompense, par l'administration municipale.

L'épidémie terminée, JEANSELME se rendit à Paris, où il fut guidé dans ses premiers pas, par son ami et compatriote, M. le docteur VIDAL qui le traitait comme un frère. Plus tard, le professeur VELPEAU le remarqua et se l'attacha en qualité d'élève particulier. JEANSELME rédigeait les leçons et les observations de son illustre maître et les publiait dans plusieurs revues scientifiques, notamment dans la *Gazette des Hôpitaux* dont il fut l'un des plus ardents rédacteurs pendant six années. Il publia aussi, étant à Paris, un traité des maladies des yeux et consigna de bons articles dans le *Dictionnaire des dictionnaires de médecine.*

Ses connaissances médico-chirurgicales attestées par ces travaux, le furent encore par la thèse inaugurale qu'il soutint, le 19 décembre 1842, à la faculté de médecine de Paris, pour obtenir le grade de docteur en médecine. Cette thèse ayant pour sujet la cure radicale du varicocèle, il la dédia à ses maîtres VELPEAU et VIDAL (de Cassis); il revint de suite à Marseille et y fonda un journal de médecine, la *Clinique*, où ses collaborateurs frappèrent souvent fort, mais pas toujours juste et dans lequel lui même publia des articles et des observations empreints d'un esprit judicieux et solide. Ce ne serait certes pas ici le lieu de dire que ce journal ne fut pas en principe très-favorable au Comité médical des Bouches-du-Rhône, si nous n'avions hate de déclarer que nous n'avons jamais supposé que JEANSELME ait été l'un de ceux qui déclamèrent contre cette association. Il avait l'esprit trop juste pour qu'elle ne fut pas bien appréciée par lui, surtout alors qu'il eut fait partie de la Commission chargée de vérifier los votes des 252 médecins et pharmaciens qui constituèrent le Comité médical des Bouches-du-Rhône. Ce qui prouve encore son attachement à cette institution, c'est la confiance qu'il avait en celui qui l'a fondée, confiance qu'il nous montra dans une lettre dont nous retrancherons des expressions trop élogieuses pour nous et où il s'exprimait en ces termes : « La Commission du Congrès m'a dé-
» signé comme son représentant à Marseille parmi les médecins,

» mais comme je ne peux rien faire sans vous, je vous prie de
» m'indiquer le lieu, le jour et l'heure où nous pourrons causer
» ensemble. » « Tout à vous de cœur et d'âme. »

Après quatre années d'exercice à Marseille où déjà notre excellent confrère avait su par ses talents et son caractère s'attirer la confiance de bien des familles, il fut atteint d'une maladie qui le tint dix-huit mois dans des souffrances continuelles. Il s'était persuadé qu'un voyage sur mer rétablirait sa santé, parcequ'il crut d'abord n'avoir que l'une de ces affections de poitrine qui d'ordinaire cédent à pareil moyen. Mais probablement il était en proie à une maladie de la moëlle épinière.

Lorsqu'il ne lui fut plus possible de se faire illusion, quant à la gravité du mal, Jeanselme, voyant sa fin approcher, manifesta le désir de rentrer dans sa ville natale, voulant, disait-il, mourir dans une petite maison de campagne qu'il possédait à peu de distance de Cassis. Ce fut là qu'il mourut, en effet, le 5 juin 1848, le cœur pénétré des vertus religieuses.

Ayant eu à déplorer une perte aussi cruelle, le Comité médical se console du moins par la pensée que notre infortuné confrère, qui a emporté les regrets de ses parens, de ses amis et de tous ceux qui le connurent, a mérité, comme homme de bien, d'être au nombre des élus.

SERRIER.— Michel-Raymond Serrier, né à Toulon, département du Var, le 2 septembre 1765, d'une famille dans laquelle a été incessant pendant plus de deux siècles, l'exercice de la profession médicale, reçut, bien jeune, une éducation qui devait lui faire suivre avec honneur la carrière de ses ayeux.

Nommé, après avoir fait preuve d'instruction, chirurgien de la marine royale, il le fut pendant plus de quinze années et ne cessa de l'être qu'alors que la tourmente révolutionnaire l'eut obligé comme tant d'autres à s'expatrier. Il avait pris, toutefois, le bonnet de docteur en médecine, à Orange, le 28 juin 1791.

Lorsque l'orage fut conjuré, au point de permettre à Serrier

de retourner dans son pays, il vint à Marseille se livrer à la pratique de la médecine civile, sans qu'il eut la prétention de se placer à la hauteur des gens de l'art les plus renommés, car ne possédant pas le savoir faire, il ne se dissimulait pas qu'il aurait probablement toujours peu de malades à visiter. Néanmoins, il ne devait pas rester oisif. En l'an XII, première année de la création de la Société de bienfaisance de Marseille, qui fonda elle-même les dispensaires, il fut nommé médecin de la 3e division du dispensaire de l'Est, et se fit remarquer au point qu'on lui confia les fonctions de médecin en second de l'Hôtel-Dieu. Trente-deux années passées à ce service lui fournirent assez d'occasions de montrer ses sentiments d'humanité. Son dévouement dans nombre d'épidémies et particulièrement dans celle de variole et de varioloïde, qui sévit à Marseille, en 1828, ne se démentit jamais.

Des médecins, chirurgiens et pharmaciens attachés aux hôpitaux et à d'autres établissements de santé, ayant résolu, en 1813, de se constituer en Société académique de médecine, Serrier devait nécessairement faire partie de cette Société. Ce fut aussi parcequ'il était médecin de l'Hôtel-Dieu qu'à l'époque de la fondation de l'Ecole secondaire de médecine de Marseille, on l'appela à y professer la matière médicale et la thérapeutique. On sait qu'alors les professeurs de cette école établie près de l'Hôtel-Dieu, devaient être pris parmi les médecins des hôpitaux ou hospices de la cité.

Encore que Serrier ne fut pas, en principe, préparé à l'enseignement public des sciences médicales, il ne s'y adonna pas moins avec succès, ayant su par son zèle triompher des premiers obstacles.

Au sein de cette école et de la Société académique de médecine, comme partout, il fut chéri de ses confrères, et si par modestie il ne fut pas des plus communicatifs, il apporta du moins avec empressement son tribut de lumières, toutes les fois qu'il fut consulté. Ainsi, par exemple, à l'une des séances de la Société académique, où une discussion s'était engagée sur

la fièvre gastrique en Guinée, SERRIER fit part de plusieurs observations intéressantes qui se rattachaient en quelque sorte à cette fièvre des pays chauds. Plus tard il produisit d'autres faits parmi lesquels nous rappelerons celui d'une jeune fille délivrée d'une cinquantaine de vers lombrics par l'emploi de simples vermifuges.

On a vu SERRIER pendant plus de trente ans s'acquitter de ses devoirs de manière à s'attirer les bénédictions du pauvre et la reconnaissance de l'Administration des hôpitaux. Celle-ci lui accorda, par délibération spéciale, une pension de retraite égale à ses honoraires. Ne possédant pour toute ressource que cette pension et une autre plus modeste encore due à ses anciens services militaires, il n'était certainement pas dans l'aisance, d'autant plus que, parvenu à un âge avancé, il dut abandonner presque entièrement l'exercice de sa profession.

Ce fut aussi quand il ne put continuer de participer activement aux travaux de la Société académique, quelle le porta sur le tableau de ses membres honoraires. Il y était inscrit depuis quelques années et il était l'un des plus fervents adhérents du Comité médical des Bouches-du-Rhône, quand, en 1848, eut lieu l'heureuse fusion entre la Société royale et la Société académique de médecine. Devenu ainsi membre honoraire de la Société nationale de médecine, il fut bientôt ravi à cette compagnie et à ses nombreux amis. Des douleurs qui le tourmentaient depuis longtemps, occasionées par une maladie chronique des voies urinaires, le conduisirent insensiblement au tombeau, le 31 octobre 1848.

SERRIER s'était promis, car on lui en avait donné l'assurance, que ses services civils et militaires seraient récompensés par la croix de la légion d'honneur. Envain, attendit-il cette distinction, tandis qu'elle fut décernée à plusieurs de ses élèves. Tout autre se serait plaint d'un pareil sort. Mais SERRIER s'y résigna et ne cessa de conserver ce qui lui avait attiré les cœurs : une bonne tenue jointe à un air de dignité, un caractère gai, des manières affables et toutes les qualités de l'homme de bien.

CARTIER. — François-Charles Cartier, né à Moncieux, département de Vaucluse, le 6 mai 1809, dut recevoir une bonne éducation à en juger par la correspondance à la vérité de courte durée qu'il eut avec nous. Ses premières études médicales à une époque de la vie où le cerveau reçoit facilement les impressions qu'on lui communique, furent assez fructueuses pour lui faire la réputation d'excellent élève, à Marseille où il était venu se perfectionner dans la chirurgie.

A l'âge de vingt-six ans, il se présenta devant le jury médical des Bouches-du-Rhône avec cette assurance que donne le savoir et pourtant avec la modestie de l'homme qui connaît toute l'étendue de la science. Satisfaits de ses réponses, les membres du jury lui délivrèrent, le 20 octobre 1835, le diplôme d'officier de santé. Cartier pensait alors qu'il lui convenait de prendre le bonnet doctoral, quand il se serait fortifié dans la pratique.

La médecine rurale avait pour lui beaucoup d'attraits. Quelque temps indécis, entre plusieurs localités, sur le choix de celle où il devait se fixer, il opta pour Eyguières, chef-lieu de canton du 3e arrondissement des Bouches-du-Rhône. Là, ayant eu à lutter avec d'autres chirurgiens de mérite, il ne parvint pas moins à gagner la confiance publique et comme il ne tarda pas à se féliciter du produit de son travail, qui lui permit d'accroître le bien qu'il avait déjà, il fut dans l'aisance et coulait des jours sereins. Aussi, oublia-t-il le projet qu'il avait conçu d'échanger son titre d'officier de santé contre celui de docteur. Il continua, toutefois, à se tenir au courant de la science, par la lecture des journaux et des ouvrages les plus récents de médecine.

A peine eut-il su que nous allions fonder le Comité médical des Bouches-du-Rhône, qu'il nous écrivit de le comprendre parmi les membres de cette association dont il se déclara l'un des plus chauds partisans. C'est qu'il y voyait un moyen sûr de propager de la manière la plus convenable les sentiments de bonne confraternité. Or, hâtons-nous de dire que Cartier

était animé de ces sentiments autant que d'un véritable patriotisme. Il le montra suffisamment lorsque la révolution de 1848 éclata ; il eut le courage de se mettre sur les rangs des candidats à la représentation nationale, vint à Marseille soutenir au club central sa profession de foi, et s'étant persuadé que la pureté de ses vues avait été comprise, il retourna à Eyguières dans l'espoir de réussir.

Cette illusion devait se dissiper peu de jours après. Le 25 avril 1848, il nous écrivait tout ce qu'on avait fait dans son canton contre sa candidature. Il n'eut pas seulement pour opposants de nombreux clients qui ne votèrent pas pour lui en vue de le conserver, mais encore des médecins qui bien entendu lui furent hostiles dans un tout autre sens.

Il nous annonçait aussi que notre candidature (car on n'a pas oublié que le corps médical voulut bien nous porter candidat) n'avait pas été, à Eyguières, plus favorisée que la sienne.

Bien que nous fussions, l'un et l'autre, mus par le désir de faire le bien, de nous dévouer dans l'intérêt de nos confrères, il y eut cette différence entre Cartier et nous, que plus âgé que lui, ayant appris plutôt que lui, par cela même, que la vie est pleine de déceptions, nous fûmes bien vîte consolés de notre insuccès, tandis que Cartier fut vivement impressionné de ce que, m'écrivait-il, de coupables menées lui avaient fait perdre au moins huit cent suffrages. Il ajoutait qu'il n'en avait eu que quatre cents sur deux mille billets qui portaient son nom. Sans doute, ce fut là l'une des causes qui altérèrent sa santé, au point que peu de mois après il avait cessé de vivre. Ce fut, en effet, le 17 novembre 1848, qu'il rendit son ame à Dieu, à Eyguières, lieu de son domicile.

ALLEMAND. — Marc-Antoine Allemand était de Beaudun, département du Var, où il naquit le 7 août 1766. Après quelques années partagées entre les premières études et celle des principes de la chirurgie, que son père, qui exerçait cet art dans la même commune, lui inculqua de bonne heure, il fut envoyé, en 1786, à Marseille pour s'y perfectionner dans les

sciences médicales sous les auspices d'un praticien dont il devint le gendre en 1788.

Pendant cinq ans, à partir de cette époque, il se livra avec ardeur à la chirurgie et y fit de rapides progrès, bien qu'il eut été souvent détourné de ses travaux par des affaires de famille ou par les préoccupations politiques qui agitaient alors tous les esprits.

Ses manifestations en faveur de la tranquillité publique à la quelle le bonheur de la France lui paraissait intimément lié, le compromirent au point que dans le fort de la Révolution, il fut emprisonné et sur le point de perdre la vie. Il dut sa liberté à des personnes influentes qui, ayant voulu reconnaître les soins qu'il avait eus de leur santé, firent valoir pour le sauver, l'état de grossesse dans lequel se trouvait alors son épouse. Toutefois, à peine était-il sorti de prison, que des ordres étaient donnés pour qu'on l'arrêtât de nouveau, et, prévenu à temps, au moment où l'on se présentait chez lui, il parvint à se soustraire à cette poursuite en sautant par une fenêtre et en s'éloignant en toute hâte du lieu de sa résidence.

Dans cette conjoncture, il ne vit de salut possible qu'aux armées, et, profitant de son savoir, il chercha à parcourir la carrière de la chirurgie militaire. Il fut soumis pour cela à des examens qu'il subit d'une manière si honorable que l'on n'hésita pas à l'employer d'emblée comme chirurgien de première classe. C'était en 1793. Il se rendit immédiatement à l'armée de Sambre-et-Meuse et servit pendant trois ans avec distinction, en sa qualité, ayant eu même à diriger plusieurs hôpitaux militaires.

Des officiers supérieurs dont il avait pansé les blessures ou avec qui il avait eu des relations administratives, et qui l'aimaient beaucoup, lui eussent assuré un brillant avenir. Mais ses regards s'étant sans cesse reportés vers la ville où sa famille réclamait sa présence, il quitta le service, en 1796, et revint à Marseille où, pendant plus de cinquante ans de pratique, son zèle fut toujours infatigable.

La loi du 19 ventose an XI, l'un des fruits de l'ordre qui venait d'être rétabli, ayant obligé les personnes qui exerçaient sans titre l'art médical, à se faire recevoir en exécution de cette loi, Allemand à qui un seul acte probatoire était imposé, parce qu'il avait été employé aux armées comme chirurgien de première classe, soutint à l'Ecole de médecine de Montpellier, le 22 ventose an XII, une thèse ayant pour titre : *Mémoire sur les pansements relatifs à quelques cas de chirurgie.* Les faits intéressants contenus dans ce travail en justifient assez l'épigraphe empruntée à l'*Elève de la Nature*, et ainsi conçue : « Dans un art aussi difficile que celui de diriger les ressorts du corps humain, il faut plus de faits et d'observations que tant de raisonnement.» Après avoir fait preuve d'un savoir aussi solide qu'étendu, Allemand reçut de l'Ecole le diplôme de docteur en chirurgie.

Puis, il fut nommé médecin des dispensaires, et cela, peu d'années après que, fondés par la Société de bienfaisance de Marseille, ils eurent été confiés à la Commission centrale des secours publics. Trente années de bons services, passées ainsi comme médecin des pauvres, dans des temps calamiteux, font assez son éloge. Constamment on le vit sur la brêche quand il fallut combattre des maladies populaires et, dans les trois premiers choléras de Marseille, il fut du nombre des médecins les plus dévoués. Il ne pouvait donc manquer de recevoir, et certes, ce n'était pas trop, l'une des médailles avec brevet que le Conseil municipal vota aux personnes qui s'étaient distinguées durant l'épidémie cholérique de 1835.

Parlerons-nous maintenant des travaux littéraires du docteur Allemand, de ses communications aux sociétés savantes dont il fit partie ? Oui, sans doute, en ne signalant, toutefois, que les titres des principaux travaux, sans entrer dans des détails qui nous entraîneraient loin, mais du moins en étant assez prolixe pour compenser en quelque sorte les omissions regrettables, à n'en dire pas davantage, du nécrologe de la Société nationale de médecine de Marseille. Loin de nous la pensée

de vouloir faire ici la critique des lignes qui, dans le compte rendu des travaux de cette Société, pour l'année médicale 1848-1849, ont été consacrées à notre confrère par M. le Secrétaire-adjoint. Mais l'étrange disproportion entre ce peu de lignes et l'étendue des notices rédigées en même temps par ce Secrétaire concernant des membres correspondants décédés, pourrait faire penser que le docteur Allemand, qui était Président honoraire de la Société, n'avait droit à nos hommages que jusques à un certain point, et, pourtant, qui ne sait que nul ne les mérita plus que lui ?

L'un des premiers inscrits sur le tableau des membres titulaires de la Société académique de médecine de Marseille, il en fut successivement l'Archiviste, le Trésorier, le Secrétaire-général, le Président, et il ne faut que jeter un rapide coup-d'œil sur les comptes rendus des travaux de cette Société pour se convaincre qu'il en fut l'un des plus zèlés soutiens. Le compte-rendu qu'il fit lui-même pour les années 1821 et 1822; une notice livrée par lui à l'impression, en 1820, sur quelques superstitions et cérémonies en usage chez les anciens dans l'art de guérir; une notice nécrologique inédite sur la vie de M. le chevalier Isoard; quelques analyses d'ouvrages importants, toutes ces productions offrent quelques passages qui nous autorisent à supposer que ses études classiques n'auraient pas été complettes; ce qui ne saurait nous surprendre, si l'on fait attention au temps critique où se passa son adolescence. Du reste, ce reproche, si c'en est un, s'adresserait plus justement à de médiocres écrivains à qui il n'eut tenu que de profiter de l'éducation soignée qu'on s'efforça de leur donner.

Sans être supérieur dans la rédaction de ses écrits, Allemand ne captiva pas moins le plus souvent l'attention de ses auditeurs. Une lecture qu'il fit relative à l'influence des fluides galvanique et électrique sur l'économie animale, dans l'état sain et dans l'état pathologique, fut beaucoup applaudie et on apprécia les nombreux faits de médecine et de chirurgie pratique dont voici les titres seulement : guérison d'une fracture

de la cuisse, dans laquelle des esquilles du fémur avaient percé les téguments. — Guérison d'une affection gangréneuse déclarée spontanément sur toute la partie supérieure de la poitrine jusques aux organes de la déglutition. — Tumeur très volumineuse à l'anus guérie par un caustique composé avec le sublimé, la sabine et l'alun. — Guérison d'une fistule à l'anus au moyen seul du fil de plomb. — Observation d'une opération de lithotomie. — Cas de transposition des artères du bras. — Bons effets, dans des maladies dartreuses, de l'emploi des fumigations sulfureuses. — Symptômes d'empoisonnement chez des personnes qui avaient bu du lait. — Colique des peintres qui a cédé à l'administration réitérée de lavements de vin pur. — Observation sur une cardialgie guérie par l'oxide de bismuth. — Faits se rattachant à la fièvre des pays chauds, etc., etc.

Allemand avait une pratique étendue parmi les marins étrangers; ce qui l'obligea, à un âge déjà avancé, d'apprendre plusieurs langues. Il se rendit si familiers l'italien et l'anglais qu'il put facilement correspondre dans ces langues avec l'Académie de médecine et de chirurgie de Naples, ainsi qu'avec la Société de médecine de Londres. Ces corps savants l'admirent, en 1825, au nombre de leurs membres correspondants. On nous a assuré que déjà, en 1820, la même distinction lui avait été accordée par la Société de médecine de Suède.

Lorsque le poids de ses travaux se fesait trop sentir il se recréait au sein de sa famille. C'est qu'il eut toujours un tendre attachement pour son épouse et ses enfants; il se délassait quelquefois aussi en causant avec ses amis qui n'étaient pas peu nombreux.

On se persuadera facilement qu'il était bon confrère, si nous ajoutons qu'il s'empressa de s'enrôler sous les bannières du Comité médical des Bouches-du-Rhône. Nous n'oublierons jamais que, lors d'un banquet de 73 membres de ce Comité, Allemand, étant arrivé, un peu après que tous les

convives étaient assis, reçut une ovation qui lui fit verser des larmes d'attendrissement : tous se levèrent spontanément et accueillirent notre vénérable confrère par des applaudissements réitérés. Avant de prendre place au banquet, il déposa son offrande en faveur des collègues malheureux, et puisque nous parlons de sa générosité, nous nous plaisons à rappeler qu'il avait exprimé la volonté de faire un legs au Comité qu'il portait dans son cœur. Nous pensons que s'il n'a pas réalisé cette idée, c'est sans doute parceque, à la suite d'une maladie grave de l'encéphale, dont il eut peine à se rétablir, ses facultés intellectuelles s'affaiblirent en même temps que les forces physiques l'abandonnaient. Il cessa de vivre, le 14 avril 1849, à sa campagne, au quartier de St-Just, où il s'était retiré depuis que son grand âge l'avait reduit à garder le repos. La Société nationale de médecine et le Comité médical des Bouches-du-Rhône assistèrent à ses obsèques qui eurent lieu, à Marseille, le lendemain de sa mort.

SEUX. — Jean-Antoine-Sulpice Seux, né à Lille, département de Vaucluse, le 13 février 1767, d'un père maître en chirurgie, comptait d'ailleurs dans sa famille six médecins dont quatre décédés dans le département des Bouches-du-Rhône, et un dans le département du Gard. Il reste M. le docteur Vincent Seux, digne membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

A l'âge de dix ans et tandis qu'il fesait encore ses études, J.-A.-S. Seux commença de recevoir de son père les premières notions de la chirurgie à laquelle, avec un si bon guide, il continua de s'adonner jusqu'à ce qu'il eut atteint sa seizième année. A cette époque, il devint l'élève de M. Pamard père, chirurgien en chef très-estimé de l'hôpital civil et militaire d'Avignon, dont il suivit pendant cinq ans la clinique chirurgicale, et cela avec une assiduité et une intelligence qui lui valurent le grade de chirurgien interne entretenu de l'hôpital de Sainte-Marthe, à Avignon. Quatre années passées dans cet hôpital, le rendirent assez praticien pour le mettre à même de

remplir dignement les fonctions qui lui furent confiées par la suite.

Il avait vingt-cinq ans quand il fut nommé chirurgien d'un bataillon de Vaucluse, lequel venait d'être organisé et qui fut immédiatement dirigé sur Toulon, alors en état de siége, c'est-à-dire dans le courant du mois de décembre de 1792.

Après la reddition de cette ville, Seux fut attaché à l'armée d'Italie en qualité de chirurgien de 2e classe, aux termes de la loi du 6 floréal l'an III de la République. Il fit ainsi plusieurs mémorables campagnes et de retour dans sa ville natale, avec l'intention d'exercer la médecine civile, il se fit recevoir officier de santé par le jury médical du département de Vaucluse, le 18 messidor an XI.

Ayant eu ensuite, à l'exemple de plusieurs de ses parents, l'intention de s'établir dans le département des Bouches-du-Rhône, il vint se fixer à Gémenos et dut se présenter devant le jury médical de ce département pour être autorisé à y exercer conformément à la loi. C'est ce qu'il exécuta en donnant des preuves d'une solide instruction à ses juges qui, le 20 octobre 1829, lui accordèrent à l'unanimité un nouveau diplôme d'officier de santé.

Pendant près de vingt-cinq ans de résidence à Gémenos, il rendit de grands services comme médecin du bureau de bienfaisance de cette commune, ayant traité à domicile les malades indigents avec une rare sollicitude durant tout ce temps, et cela, en vertu d'un arrêté de M. le Préfet du département et approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur.

Vivement attaché au corps médical, ayant un cœur de bon confrère, il fut des premiers à adhérer au Comité médical des Bouches-du-Rhône, et ne cessa d'en être enthousiaste parce qu'il ne se dissimulait pas tout le bien que l'on devait en attendre.

Avant d'être octogénaire, Seux se sentit défaillir; bientôt son corps ne put supporter la fatigue; notre collègue dépérit insensiblement et s'éteignit, le 21 mai 1849, à l'âge de 82 ans.

Il avait été l'ami et le contemporain, à l'armée d'Italie, du célèbre docteur J. Larrey qu'il n'avait plus vu, lorsqu'en 1843, Larrey, accompagné de son fils, venant d'inspecter les hôpitaux de l'armée d'Afrique, fut visiter à Gémenos son ancien camarade à qui il fit de tendres adieux. C'étaient les derniers, car étant de suite parti pour Lyon, il y succomba, comme on sait, peu de jours aprés son arrivée, à une affection de poitrine.

MOUSTIER. — Barthélemy-Laurent Moustier, né à Gréasque, petite commune du département des Bouches-du-Rhône, le 24 août 1820, passait pour être natif d'Aix parcequ'il y fut bien jeune avec ses parents et qu'il y fit ses études classiques. Il fut ensuite placé à Marseille chez un pharmacien jouissant d'une réputation méritée et il travailla avec tant de zèle et d'application qu'il ne fut pas longtemps sans être versé dans les sciences naturelles, particulièrement dans la chimie pour laquelle il avait un goût décidé.

Peu d'années après, étant encore élève, il était à même de diriger la pharmacie d'un homme qui, mort à la fleur de son âge, avait laissé une femme et plusieurs enfants dont les intérêts eussent été singulièrement compromis, sans les soins qne mit notre collègue à réparer le désordre introduit dans cette pharmacie sous une direction précédente. Moustier, animé par les sentiments de l'homme de bien, ne cessa de venir en aide à la veuve et aux orphelins. Cette circonstance où se révéla l'excellence de son caractère, est sans contredit l'une des plus honorables de sa vie.

Il se rendit ensuite à Paris et y suivit avec assiduité les cours de l'Ecole de pharmacie ; il ne tarda pas à justifier l'étendue de ses connaissances devant cette école qui le reçut pharmacien, le 17 mai 1844. Revenu à Marseille, il y fit l'acquisition de la pharmacie de l'estimable M. Lefèvre, zèlé membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, qui ne cessa de faire partie de cette association, qu'alors qu'il eut renoncé à l'exercice de sa profession.

Moustier s'empressa de lui succéder aussi dans le Comité médical et lorsque celui-ci eut demandé à ses adhérents de faire l'avance du montant d'un certain nombre de cotisations, afin de pouvoir soulager plutôt des confrères malheureux, Moustier, plein de générosité, fut l'un des premiers à répondre à cet appel.

Il vivait paisible, exclusivement occupé de la pratique de son art, quand eut lieu la révolution de février. Son patriotisme lui fit saluer avec bonheur la jeune république, parcequ'il la considérait comme une ère nouvelle de gloire et de prospérité pour la France. Il se jetta dans les rangs de la garde civique, fit son service comme l'un des meilleurs citoyens et assista ponctuellement aux réunions où s'agitèrent les candidatures pour la représentation nationale. Ce qu'il exigeait avant tout des candidats, c'était qu'ils fussent républicains de la veille et non du lendemain. Son enthousiasme était arrivé au degré le plus élevé. Mais quittait-il le champ de la politique, il rentrait dans son officine et là, comme dans le commerce de la vie, notamment dans celui de ses amis, il se montrait toujours modéré, tranquille, affable, bon, humble et essentiellement charitable.

Tel fut Moustier. Il se dévoua lors de la dernière épidémie cholérique qui sévit à Marseille; il en fut atteint lui-même et y succomba, le 6 septembre 1849.

GASTON. — Louis-Hippolyte Gaston, chirurgien et Maire d'Alleins (Bouches-du-Rhône), était né dans cette commune, le 9 février 1792. Son père qui y exerçait la chirurgie, lui en inspira le goût et lui en donna les premières notions.

A l'âge de 16 ans, le jeune Gaston fut envoyé à Marseille, où pendant trois années consécutives il étudia particulièrement la chirurgie à l'Hôtel-Dieu. Alors l'administration centrale des secours publics de la même ville le nomma aide-chirurgien dans le dispensaire du Nord. Mais il ne remplit pas longtemps les fonctions attachées à cette place, parce qu'à la veille d'être enlevé par la conscription à ses études médicales, il résolut d'entrer au service comme chirurgien de la marine impériale et se rendit,

dans cette intention, à Toulon où le conseil de santé navale, après d'honorables épreuves, le nomma chirurgien auxiliaire de 3e classe à l'hôpital de St-Mandrier. C'était le 11 septembre 1811, et un mois s'était à peine écoulé, qu'il recevait l'ordre de s'embarquer, en sa qualité, à bord du vaisseau le *Mont-St-Bernard* fesant partie des forces navales de l'Adriatique; il fut ensuite employé à l'hôpital de la marine de Venise et y était encore, en 1814, lors de la première abdication de l'Empereur Napoléon.

On connaît l'influence des revers du grand homme sur les destinées du monde entier. On n'ignore pas que tous ses serviteurs se ressentirent plus ou moins de sa chute. Gaston dut, comme bien d'autres, obéir à la loi de la nécessité qui était alors de réduire et en quelque sorte de régénérer le cadre des armées de terre et de mer. C'est dire que Gaston fut licencié.

Il retourna dans son pays natal, y suivit assidument son père pendant deux ans et se fit ainsi à la pratique de la médecine civile.

En 1816, il avait acquis assez de connaissances théoriques et pratiques pour subir avec distinction les examens que réclame l'obtention du grade d'officier de santé. Le jury médical des Bouches-du-Rhône lui en conféra le diplôme, dans la session de la même année, le 16 septembre, à Marseille.

Quelques jours plus tard, il se mariait à Apt, département de Vaucluse, où il avait eu l'intention de se fixer pour toujours. Mais son père étant mort deux ans après, il vint le remplacer à Alleins où l'appelait le vœu de toute la commune.

Alors, comme toujours, il eut l'estime de ses concitoyens, et ce qui le prouve, c'est qu'en 1830, ils voulurent l'avoir à la tête de leur garde nationale et parmi les membres de leur Conseil municipal jusques en 1848, époque à laquelle il fut élu Maire de la commune d'Alleins.

Magistrat, il répondit à l'attente publique autant que dans l'exercice de sa profession. Ses sentiments de bonne confraternité se révélèrent en bien des occasions et lorsque la fondation

du Comité médical des Bouches-du-Rhône fut annoncée, il y souscrivit avec empressement, et s'en déclara pour toujours l'un des plus zêlés soutiens.

Livré à de nombreux travaux, soit administratifs, soit du ressort de la pratique de son art, il s'en acquittait dignement parce qu'il ne les discontinuait pas, au détriment même de sa santé. Il est vrai qu'il était soutenu par la pensée que l'un de ses fils, sur le point d'être reçu officier de santé, le secondérait dans ses occupations. Mais une attaque d'apoplexie foudroyante l'enleva, le 9 novembre 1849, à ses administrés, à sa famille et à ses amis qui lui rendirent les honneurs dus à son rang, à la noblesse de son caractère et à sa belle conduite pendant sa double carrière médicale et administrative.

RAVEL. — Jean-Louis Ravel naquit à Riez, département des Basses-Alpes, le 9 août 1795, de parents peu fortunés mais qui secondèrent ses heureuses dispositions en le fesant élever avec soin. A l'âge d'un peu moins de dix-sept ans, il entra à l'Hôtel-Dieu de Marseille en qualité d'élève externe en chirurgie, et il y passa trois années et demie pendant lesquelles il se livra à l'étude avec zèle. Il parvint ainsi à acquérir des connaissances dont il donna des preuves dans un examen public qu'il subit, le 31 janvier 1816, pour devenir élève interne. Il occupa cette place pendant huit mois. Déjà, dès le mois de mars 1813, il avait été nommé aide-chirurgien au dispensaire de l'Ouest par l'Administration centrale des secours publics.

Son savoir dans lequel il lui était alors permis d'avoir confiance, et l'intention où il était de s'établir dans sa ville natale le décidèrent à se soumettre aux actes probatoires qu'exige le grade d'officier de santé; il en obtint le diplôme du jury médical des Basses-Alpes, le 20 septembre 1816.

Ses compatriotes virent son retour avec plaisir et n'eurent constamment qu'à s'en féliciter. De 1818 à 1836, il exerça gratuitement sa profession dans l'hôpital St-Esprit de Riez, et toujours avec zèle et capacité. En 1831, la municipalité de cette ville, dont il était membre, témoigna publiquement qu'il s'était

concilié, par sa conduite digne d'éloges, l'estime de ses concitoyens. Tout l'invitait à ne pas changer de résidence; pourtant, il se décida à se rendre de nouveau à Marseille où il pensait qu'il ferait mieux élever ses enfants. Il y était en 1837, et l'épidémie cholérique qui y régnait à cette époque, fut pour lui une occasion de se distinguer.

Ayant compris que, dans une grande ville, le titre modeste d'officier de santé dont il se fut contenté, n'inspirait que jusques à un certain point la confiance publique, il passa d'abord bachelier es-lettres, le 19 novembre 1837, et se remit à des études sérieuses afin de pouvoir obtenir le grade de docteur; ce qui exigeait quelque temps encore. Or, comme son diplôme d'officier de santé pour les Basses-Alpes ne pouvait lui servir pour un autre département, il se soumit à de nouvelles épreuves devant le jury médical, à Marseille, et un diplôme l'autorisant à exercer, comme officier de santé, dans les Bouches-du-Rhône, lui fut accordé, le 29 octobre 1838.

Il devint bientôt membre de la Société académique de médecine de Marseille, et, le 16 avril 1839, M. le Préfet le nomma l'un des médecins préposés à la visite des filles publiques.

Cette nomination lui suscita des envieux. On ne pouvait se faire à l'idée qu'il eut été préféré à un docteur, les docteurs seuls étant considérés comme ayant la prérogative de remplir des fonctions publiques, parmi celles du ressort de la médecine. Il n'en fallait pas davantage pour engager Ravel à se mettre à même de prendre bientôt le bonnet doctoral. Il travailla d'abord avec ardeur en vue de se munir du diplôme de bachelier es-sciences qui lui fut délivré, le 19 août 1840; puis il se rendit à Montpellier où, après les premières épreuves d'usage, il soutint devant la faculté, le 5 février 1841, une thèse pour être reçu docteur en médecine.

Bien que ce genre de production, imposé par la nécessité, ne soit d'ordinaire important que jusques à un certain point, on peut dire que l'auteur traita avec méthode et en s'étayant des meilleurs écrivains, quatre questions relatives aux sciences

chirurgicales et médicales, à l'anatomie et à la physiologie, et aux sciences accessoires.

Arrivé à Marseille, environné de plus de considération, notre confrère pouvait, sans qu'on lui en contestât le droit, occuper désormais des places plus ou moins élevées. Mais ses vues n'allaient pas jusques-là. Ami des pauvres, il s'était logé dans l'un des quartiers qui en comptaient le plus, et son unique ambition était de leur prodiguer ses soins, de leur faire, sans bruit, beaucoup de bien.

Si quelquefois son caractère parut violent, alors qu'il eut à essuyer des tracasseries, des désagréments comme celui que lui fit éprouver la question de responsabilité médicale dont nous avons parlé dans ce compte rendu (1), il se conduisit toujours en homme de bien et de manière à justifier l'excellence de son cœur.

Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, il fesait ce qui dépendait de lui pour concourir à la prospérité de cette association dont il ne se dissimulait pas les grands avantages. Il fut l'un des adhérents qui payèrent par anticipation cinq années de cotisation afin que des secours fussent plutôt dispensés à des confrères malheureux.

D'une faible constitution, ayant dès l'âge de vingt-cinq ans, perdu toutes les dents, ce qui rendait difficiles les fonctions digestives, alors même qu'il prenait seulement les aliments indispensables, ses forces physiques diminuaient d'autant plus que ses courses augmentaient en proportion du nombre toujours plus grand des malades qu'il avait à soigner.

En 1849, un rhumatisme aigu qui faillit l'enlever, le retint plusieurs mois chez lui, et lorsque, pour consolider la cure, il fut respirer l'air de la campagne, Marseille ne tarda pas à être encore envahie par le choléra.

Tandis que Ravel avait la douleur de ne pouvoir accourir au secours des cholériques, des personnes répandaient le bruit

(1) Voyez page 46.

qu'il avait fui le danger et lui donnaient des qualifications injurieuses. Malheureusement pour la calomnie, elle avait cette fois à lutter contre de beaux antécédents : le médecin que l'on s'attachait à déprécier, s'était fait remarquer, en 1813, par son zèle à soigner les malades qui lui avaient été confiés, en sa qualité d'élève, dans une épidémie de typhus à l'Hôtel-Dieu de Marseille. Il fut récompensé plus tard par Louis XVIII pour s'être distingué dans d'autres épidémies. Le même médecin se montra honorablement, en 1830, lorsqu'une épidémie de petite vérole ravageait le département des Basses-Alpes, et, en 1835, quand le choléra était à Riez, au point que dans un seul jour, neuf personnes y succombèrent; ce qui fit émigrer la plupart des habitants. Mais Ravel resta à son poste; seulement fut il appelé quelquefois en consultation à la petite commune de Montagnac où l'on ne compta pas moins de 300 victimes du même fléau. Enfin, en 1837, M. le Maire de Marseille remerciait notre confrère des bons soins qu'il avait prodigués aux cholériques du bureau sanitaire de l'ouest et le priait de recevoir les témoignages de reconnaissance qu'il lui adressait tant en son nom qu'en celui des malheureux secourus.

Et l'on a osé ensuite taxer de lâcheté un médecin ainsi recommandé à la reconnaissance publique ! Mais qui ne sait que les hommes accoutumés, dans leurs discours ou leurs écrits, à traiter de lâches leurs confrères ou leurs concitoyens, sont les moins capables de bravoure et de dévouement? Ravel répondit cette fois par le silence du mépris; c'était la seule réponse qu'il avait à faire.

Tous ses amis connaissaient assez le délabrement de sa santé et qu'il n'avait plus de forces suffisantes pour agir suivant sa bonne volonté. Pendant la durée, comme depuis la disparition du choléra, vers la fin de 1849, il ne traîna plus qu'une vie languissante et, atteint d'une affection cérébrale, il s'éteignit tout à fait, le 19 mars 1850.

Ici, Messieurs, finit notre revue mortuaire. Il en résulte que dans l'espace d'un peu plus de cinq années, le Comité médical des Bouches-du-Rhône a compté vingt décès parmi ses adhérents ; c'est une moyenne d'environ quatre par an. Les membres du corps médical, étrangers à l'association, décédés durant cette période, a été de vingt-deux, et vraisemblablement, au rapport de quelques-uns de nos confrères, ce chiffre a été plus grand ; ce que nous n'avons pas cherché à vérifier. Des vingt-deux bien connus, deux s'étaient engagés par écrit à adhérer pour toujours au Comité. Malgré cet engagement sacré, ils ne payèrent que le montant d'une année de cotisation et refusèrent ensuite de remplir leur engagement. Rayés, par cela même, du tableau des membres correspondants avant qu'ils le fussent de la liste des vivants, leur nécrologie ne pouvait figurer dans ce compte-rendu, pas plus que celle des médecins et pharmaciens qui ne répondirent point à notre appel, les uns, par indifférence ; d'autres, par leur penchant à bouleverser les institutions les plus utiles ; un certain nombre, enfin, incapables de se diriger par eux-mêmes, pour avoir cédé à l'influence de mauvais conseillers.

Il nous en coûte de ne pouvoir faire ici l'éloge des médecins et pharmaciens qui en étaient dignes à différents égards, mais à qui il n'a manqué, pour recevoir nos hommages, que d'être membres de notre association. Sans doute, ce titre ne permet pas que ceux qui l'ont reçu et conservé descendent ignorés dans la tombe ; il assure, d'ailleurs, de légitimes récompenses aux membres qui poussent assez loin leur carrière pour les obtenir à des époques déterminées. Oui, des médailles d'argent, de vermeil et d'or sont réservées aux adhérents qui auront rempli leurs promesses. Ce qui surtout doit leur procurer à la fois satisfaction et contentement, ce sont les sentiments généreux, humanitaires, attestés par leur adhésion non interrompue à de bonnes œuvres, et tels que les inspire le grand principe de la fraternité.

Le drapeau que nous avons arboré est celui des intérêts

moraux et matériels du corps médical tout entier, et notamment des médecins, chirurgiens et pharmaciens du département des Bouches-du-Rhône. Comment ne pas se préoccuper sérieusement d'un pareil sujet? Que l'on ne doive pas s'en engouer, c'est ce que l'on conçoit bien, mais convenons que ceux-là seraient mal inspirés qui regarderaient d'un œil dédaigneux le terrain commun sur lequel nous avons cherché à rallier tous les bons confrères. Nous comprenons que ce projet ait pu paraître au premier abord d'une exécution difficile, et que sans se mettre en dépense d'arguments sérieux, on l'ait considéré comme une utopie. Mais à moins d'avoir intérêt à vivre isolé, uniquement en vue d'agir contrairement au bon ordre, pour ne pas dire plus, devait on donner l'exemple d'une irritation calculée dans l'intention de s'opposer au triomphe de notre association fraternelle ?

Les coupables tentatives de désorganisation ont été vaines. Le Comité a franchi les plus grands obstacles ; sa viabilité a été maintenue ; son existence n'est plus douteuse. Comme il s'est épuré et s'épurera encore avec le temps, il acquerra et conservera toute la dignité désirable. Le jour n'est pas éloigné où, au lieu d'aller, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, au devant des gens de l'art pour les engager à venir à lui, il les verra solliciter avec empressement l'honneur de lui appartenir. Alors, ne sera pas du Comité qui voudra, du moins avant que sa moralité ait été scrutée. Car, Messieurs, vous le savez par expérience, des lignes de démarcation doivent être établies entre les membres de la famille médicale. Il en est de si peu dignes que malgré l'espoir qu'ils suivent la bonne voie en vivant au milieu des plus honorables, il faut désormais qu'avant d'être admis parmi nous, ils offrent assez de garanties au point de vue des qualités morales.

Un registre devant contenir les renseignements biographiques sur les membres du Comité, contiendra aussi les motifs sur les quels l'admission de chaque membre aura été fondée. Ce registre vient d'être ouvert. Nous prions nos collègues de vouloir

bien nous mettre à même de le remplir en nous communiquant les principaux traits de leur vie.

Entre autres avantages, cette collection offrira au biographe les éléments les plus propres à rendre les notices nécrologiques qu'il aura à publier, aussi exactes que complètes. Privés de puiser à une semblable source, nous avons été reduits à faire bien des recherches, longues et pénibles, à ne consulter le plus souvent que nos souvenirs, quand il nous a fallu retracer ici ce qui se lie essentiellement à la vie de vingt de nos collègues. Que d'erreurs, que de lacunes, dans les biographies anciennes; erreurs, lacunes si souvent des sujets de discussions! Mais ce qui est plus surprenant, ce sont les imperfections dont fourmillent en général les notices sur les personnes décédées de nos jours. Les corps savants ne sont pas à l'abri du reproche d'omissions et d'inexactitudes, quant à la biographie de leurs membres regnicoles et étrangers. On nous saura donc quelque gré de nous attacher à conserver avec soin, pour le reproduire ensuite, l'historique de la vie de chaque adhérent à notre Comité. On n'ignore pas combien la connaissance de ce que furent et de ce que firent nos devanciers peut influer sur la conduite des contemporains.

Ce qui n'ajoute pas moins à l'importance des actes du Comité, c'est la publication du tableau, d'après des documents officiels, de tous les médecins, chirurgiens et pharmaciens qui exercent dans le département des Bouches-du-Rhône. Le tableau que nous avons consigné dans notre premier compte-rendu, date de quelques années et, par conséquent, est devenu susceptible, par les changements qui ont eu lieu, de trop de rectifications, pour qu'il ne doive pas être révisé. Nous aurons soin, en l'insérant dans la feuille mensuelle que nous avons méditée, de mettre en lettres capitales les noms des membres du Comité médical, ne fut-ce que pour faire ressortir leur louable tendance à s'unir dans l'intérêt général.

Dieu fasse que ces noms, ainsi distingués, donnent par leur nombre, la mesure des meilleures dispositions envers notre

œuvre de dévouement. Si, au contraire, le vent avait soufflé du mauvais côté ; si une cabale ennemie était parvenue à amoindrir le chiffre de nos adhérents, nous ferions des vœux pour que les esprits bien intentionnés, momentanément égarés par les prestiges de la malveillance, revinssent de leurs impressions défavorables. A coup sûr, nos vœux seraient exaucés parce que les choses utiles, vous le savez, Messieurs, finissent tôt ou tard par avoir pour partisans tous les amis du bien.

Peut être avons-nous dévancé l'époque où le monde médical n'aura presque plus rien à désirer, et, par cela même, ne sommes-nous point encore bien compris. Quoi qu'il en soit, nous aurons préparé les voies qui doivent nous rapprocher de cette époque. En attendant, nous avons pris la ferme résolution de ne nous reposer jamais tant que l'union la plus intime ne règnera pas, dans notre sens, entre les membres recommandables du corps des médecins et des pharmaciens de notre département. Ce corps, malheureusement trop divisé, n'a-t-il pas soif de conciliation ? Nous ferait-on un crime de nous occuper de celle-ci, avec la plus vive sollicitude ? Envain, de mauvais génies chercheraient à paralyser nos efforts, nous viendrons à bout de notre entreprise, en y persévérant. Oui, nous réussirons, puisque, malgré certaines contrariétés, nous avons obtenu déjà des succès.

Cette assertion appuyée de ce que nous avons avancé de l'excellent esprit qui anime nos trois commissions permanentes, est confirmée aussi par notre situation financière, ainsi que le prouvent les rapports faits par des auditeurs de compte (pièces n. 4, 5 et 10) et l'état nominatif que nous avons dressé (pièce n. 12) des adhérents avec indication des sommes payées par eux pendant les 2e, 3e, 4e et 5e années.

L'examen de cet état fait voir dans chaque colonne indicative des sommes perçues, des vides qui, à un premier coup d'œil, pourraient être considérés comme des non valeurs. Un mot d'explication est nécessaire pour jeter quelque jour sur cette particularité. On conçoit aisément que des mutations doivent

avoir lieu chaque année dans le tableau des adhérents. On remarquera que les vides postérieurs à la deuxième année médicale, étant le résultat de décés, de démissions, de radiations, représentent des *boni*, en ce sens que le montant des cotisations, dans ces cas, est acquis à la caisse, sans que ceux qui l'ont payé, aient à prétendre aux médailles promises, ni à tout autre avantage que donne le titre d'associé. Quant aux vides antérieurs à la 5e année, ils annoncent que de nouvelles adhésions ont été données. Prenons encore en grande considération, telles ou telles circonstances qui auront probablement empêché des adhérents de payer leurs cotisations arrièrées.

L'état nominatif précité montre aux retardataires les sommes qu'ils doivent et, partant, ce qu'ils ont à faire, s'ils veulent éviter des lacunes qui compromettent leurs intérêts, car ils n'oublieront pas que l'une des conditions indispensables pour obtenir la première médaille qui sera décernée, celle d'argent, est d'avoir souscrit pendant dix années consécutives.

Le Comité ne tient plus aujourd'hui à se prévaloir des engagements pris par des souscripteurs qui ont ensuite refusé net de les remplir. Il n'entrera jamais dans ses principes de faire des personnalités, de désigner nominativement en public ceux qui n'ont point fait honneur à leur signature. Tant pis pour eux; ils ont cessé d'être nos collègues, comme s'étant éloignés de leurs devoirs; ce qui est mentionné seulement dans nos procès verbaux.

Que l'on se persuade bien que ni la retraite de quelques adhérents, ni certaines instigations ne feront tomber le Comité. Il est debout et se soutiendra bien pendant au moins cinq ans à partir de la cinquième année médicale, puisque alors les cotisations pour une période quinquennale ont été payées par anticipation par une soixantaine d'adhérents. D'ailleurs, les membres seraient-ils réduits au nombre des trois bienfaiteurs (1), qui ont avancé le montant de 20 années de cotisation,

(1) Cette qualification est donnée aux adhérents qui ont souscrit pour la somme de cent francs.

l'existence du Comité serait assurée pendant vingt ans. Ainsi, Messieurs, nous avons le temps de le voir vivifié de plus en plus par la conciliation des bons esprits, et nous nous promettons que les tièdes, cessant de l'être, soutiendront notre cause avec ardeur; que les indifférents, qui ne le sont que par manque de conviction, cédant à l'évidence des faits, finiront par venir à nous. Quant aux perturbateurs de ce qui est bien, nous les laisserons s'agiter dans l'ombre, sans nous mettre en peine de leurs menées.

Nous ne craignons rien pour l'avenir de notre œuvre. L'intérêt de près de huit mille francs qu'elle possède et le produit de quelques collectes nous ont déjà permis de soulager des infortunes. La rentrée que nous allons opérer du montant des cotisations des 6e et 7e années médicales ajoutera à nos ressources pécuniaires, comme le produit des nouvelles cotisations sur lesquelles nous comptons. D'ailleurs partout, parmi ceux-là même qui ne sont pas du Comité, nous rencontrerons des cœurs généreux, toujours disposés à palpiter, en présence des quêtes que nous ferons comme précédemment. Nous avons un sûr garant de cette disposition, dans l'empressement que presque tous nos collègues ont mis à écouter notre voix toutes les fois qu'elle s'est fait entendre en faveur des malheureux.

Que les personnes qui ont ouvert leur bourse et donné beaucoup ou seulement quelques oboles, reçoivent ici l'expression de notre gratitude. Leurs noms portés ou non portés sur le tableau des adhérents, ont été inscrits honorablement dans les fastes de notre Comité, et il nous serait doux de les retracer, si, par modestie, plusieurs de ces personnes ne nous avaient manifesté l'intention de rester inconnues.

Nous nous abstenons, pour un tout autre motif, de nommer ceux qui, bien que dans l'aisance, ont été insensibles aux quêtes faites au profit de leurs confrères pressés par le besoin. Nous passerons également sous silence la manière peu digne dont trois médecins ont accueilli la Commission qui, chargée de ces quêtes, leur a fait l'honneur de se présenter chez eux.

Nous rapporterons seulement cette singulière réponse de l'un d'eux : « Je n'accorde à personne, s'écria-t-il, le droit de faire l'aumône pour moi. » Et pourtant, qui le croirait ! Ce favori de la fortune, en apparence si philantrope, ne sait que renvoyer au Comité médical les malheureux qui vont lui demander des secours. Félicitons-nous que de pareils exemples, que présentent, d'ailleurs, toutes les classes de la société, soient très rares dans la classe des médecins, chirurgiens et pharmaciens. C'est du moins ce dont nous sommes persuadés et ce qui nous a fait avoir toujours une foi vive dans l'avenir prospère de notre œuvre fondée sur les qualités du cœur et le bon vouloir du corps médical des Bouches-du-Rhône.

Nous ne nous sommes pas dissimulés que d'autres conditions sont nécessaires pour obtenir cette prospérité ; qu'il faut encore une éducation soignée, une conduite conforme à la dignité de la profession. On n'ignore pas que les confrères bien élevés et irréprochables ont plus de propension à s'unir ensemble. Ne voit-on pas chaque jour, dans les sociétés scientifiques, dans les assemblées délibérantes, la discorde naître le plus souvent des discussions soutenues avec aigreur par des orateurs qui, bien que distingués, n'ont pas toute la politesse que donne une bonne éducation ? Ne voit-on pas journellement aussi la désunion parmi les gens de l'art résulter de l'inobservation de la morale hypocratique ? Voilà, sans contredit, deux grands écueils qu'il nous importe d'éviter. Or, ce ne saurait être que par la création, dans chaque département, d'un conseil de discipline pour les médecins et pharmaciens, semblable à celui dont l'ordre des avocats a eu toujours tant à se louer.

Qui ne reconnaîtrait l'urgence de cette institution à notre époque ? Dira-t-on que, jaloux de son indépendance, on ne croit pas devoir se soumettre à un pareil tribunal. Mais établissez une comparaison entre le bien qu'il procurerait, et tout le désordre qu'enfante l'état actuel d'anarchie dans lequel se

trouve l'art médical et vous n'hésiterez pas à vous prononcer. Au reste, il est bien entendu que l'organisation, les attributions du Conseil seraient déterminées de manière à ce qu'il n'eut pas un pouvoir arbitraire, la seule chose de nature à effaroucher les esprits.

Arrêtons là nos remarques, notre intention étant de laisser à une commission que nous ferons nommer, à la première réunion générale du Comité, le soin d'élaborer un travail où, après avoir démontré l'opportunité d'un conseil de discipline dans chaque département pour y faire respecter l'ordre et la dignité parmi les membres du corps médical, on exposera le meilleur mode d'organiser cette utile institution. Livré à la discussion, en séance générale, ce travail, après son adoption, sera adressé par le Comité au gouvernement qui sera prié de remplir nos vœux à ce sujet.

Avec un frein à l'anarchie, au sein de la famille médicale; avec les moyens de poursuivre efficacement l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie; avec des fonds destinés à secourir nos confrères malheureux; avec l'intention bien arrêtée de venir en aide à ceux qui seraient opprimés; avec des relations plus actives entre tous, à la faveur d'un journal mensuel qui, entr'autres renseignements importants, fera connaître les maladies propres à chaque localité, ne nous serons-nous pas préoccupés de ce qui intéresse le plus les médecins et les pharmaciens? Ne nous serons-nous pas proposés les buts les plus essentiels?

Evidemment, Messieurs, pour atteindre ces louables buts, il ne suffit pas que notre mode de procéder ne rencontre point de contradicteurs, il faut encore que le concours des bons confrères nous soit acquis. Soutenus jusqu'à ce jour par la plus part d'entre eux, n'aurions-nous pas enfin la satisfaction de n'en excepter aucun dans nos rangs? C'est du moins ce que nous nous promettons bien, car si nous avons obtenu des succès, en marchant d'une manière qui ne répondait pas à toutes les exigences, nous ne saurions manquer de réussir en tous

points, en suivant la nouvelle voie dans laquelle nous allons nous engager.

Ce qui est un heureux présage, c'est l'ardeur avec laquelle les différentes commissions ont travaillé, alors même qu'elles avaient à lutter contre des difficultés incessantes. Rendons justice aux organes de ces commissions en les fesant connaître ici suivant l'ordre alphabétique de leurs noms : MM. Demolins, Dugas, Fleury, Gouirand, Jeanselme, Jouve, Lieutier, Marseille, Pierson, Rivière-Lasouchère, Sollier, tels sont ces dignes rapporteurs. Votre Secrétaire perpétuel, chargé d'analyser vos actes, a soumis aussi divers rapports à votre appréciation.

Ajoutons que le mode de diriger les travaux n'a pas peu contribué à leur importance; c'est faire l'éloge des membres qui ont présidé nos assemblées. Ils ont su, nous nous plaisons à le rappeler, retenir dans des limites convenables les discussions les plus animées, leur donner même beaucoup d'attrait et faire désirer par cela seul que les réunions générales fussent rapprochées le plus possible.

Il nous est encore fort agréable d'avoir à signaler messieurs les Secrétaires spéciaux comme ayant cherché à donner une grande impulsion au Comité dans les deuxième et troisième arrondissements. M. le docteur Payan, d'abord, nous avait admirablement secondé, lorsqu'il fut remplacé par M. le docteur Feraud Sextius, à l'époque du premier renouvellement triennal des membres titulaires non résidants de la ville d'Aix. Si le succès n'a pas constamment répondu aux efforts de ces deux honorables membres, ils n'ont pas moins des droits à l'estime de leurs collègues pour l'empressement qu'ils ont mis à s'acquitter noblement de leurs devoirs. Nous en disons autant de M. Jacquemin, pharmacien, à Arles, qui a toujours fait ce qui dépendait de lui pour propager dans le troisième arrondissement, les vues qui nous animent.

Messieurs, il est temps de mettre un terme à notre exposé, bien qu'il ne présente qu'une partie des considérations dans

lesquelles nous aurions pu entrer. Le moment est venu de le terminer parcequ'il devait être succinct et que, pourtant, nous avons franchi les bornes que nous lui avions mises. Vous nous pardonnerez cette prolixité, si vous vous persuadez bien de sa véritable cause qui n'a été que notre propension, une fois la plume à la main, à associer des réflexions, des remarques au récit des actes du Comité; récit qui, fait avec précipitation, ne l'a peut être pas été d'une manière assez analytique et avec toute la méthode désirable.

Néanmoins, tel qu'il est, notre rapport donne, nous aimons à le croire, une idée satisfaisante de ce qu'a été notre association et de ce quelle a pu accomplir, depuis la publication de notre premier compte-rendu; il fait entrevoir aussi ce que l'on peut se promettre des moyens que nous possédons pour réaliser de belles espérances. Mais, afin d'être mieux compris, vous nous permettrez, Messieurs, de faire suivre notre travail d'une récapitulation des principaux points qu'il contient et d'y ajouter quelques explications indispensables.

Voici donc un résumé de notre exposé :

1° Le Comité médical a été en butte à divers genres de contrariétés nées généralement du retard que beaucoup de membres ont mis à payer le montant de leurs cotisations, et cela autant par l'embarras où quelques-uns étaient de nous l'adresser, que par le peu d'empressement de quelques autres à remplir leurs obligations. En outre, le Comité a été arrêté dans sa marche par des opposants systématiques d'une part, et de l'autre par une tiédeur désespérante (pour ne pas nous servir d'une expression plus énergique), d'un assez grand nombre de collègues des chefs-lieux des 2e et 3e arrondissements; ce qui a rendu quelquefois presque impossible l'organisation des sous-Comités.

Il est vrai que le Congrès médical de Paris, qu'il ne faut pas confondre avec le Congrès scientifique de France, ayant penché pour la fondation des associations médicales par arrondissement plutôt que par département, n'a pas peu contribué à paralyser le bon vouloir de nos confrères d'Aix et d'Arles. Il ne

nous a pas été difficile de montrer combien le Congrès médical s'était trompé pour ne s'être pas conformé à ce que, plusieurs années avant lui, le Congrès scientifique de France avait conseillé, en adoptant de préférence l'organisation de l'association départementale. Du reste, le Congrès médical n'ayant pas su appuyer de l'autorisation du gouvernement, l'édifice qu'il venait d'élever, l'a vu bientôt s'écrouler et entraîner dans sa chute presque toutes les associations médicales que l'on avait si péniblement constituées.

De ce triste état de choses, il est résulté aussi que des sections de médecine du Congrès scientifique se sont oubliées au point de négliger l'œuvre si bien commencée par celui-ci, c'est-à-dire de ne pas continuer la circulaire qu'il avait décidé de transmettre après la tenue de chaque session, à tous les médecins, chirurgiens et pharmaciens pour leur recommander de se réunir, s'ils ne l'avaient déjà fait, de manière à ne former qu'un faisceau par département, et cela dans leur propre intérêt, comme dans l'intérêt général.

2° Afin de faciliter à messieurs les adhérents l'envoi du montant de leur cotisation, il a été décidé que s'ils n'avaient pas des occasions favorables pour cela, occasions que dans des vues économiques ils devaient saisir avec empressement, ils seraient invités à nous faire parvenir les sommes dues *au moyen d'un bon sur la poste*, en se retenant le droit de 2 p, °/₀, et l'affranchissement du mandat, de telle sorte qu'ils n'aient pas à ajouter de nouvelles dépenses au montant de leurs quotités. Si plusieurs adhérents, dans une même Commune, s'associaient pour expédier ainsi, en un seul mandat, le total de leurs cotisations respectives, ils rendraient moins onéreux les frais de port et diminueraient conséquemment les charges du Comité.

Il y aurait encore avantage pour lui et pour eux, à ce qu'ils payassent à la foi, ainsi que l'ont fait beaucoup d'entre eux, le montant des cotisations pendant cinq, dix ou vingt ans. Non seulement ils y gagneraient en ce sens que la cotisation se trouverait alors reduite à cinq francs par an, suivant une

délibération prise en séance générale, mais le Comité aurait moins de frais à supporter et le recouvrement des cotisations serait singulièrement simplifié. Nous prions nos collègues d'arrêter leur attention sur cette combinaison dont ils ne sauraient que reconnaître l'opportunité.

3° Si, comme on l'a dit avec raison, dans les *Annales de l'Institut d'Afrique*, LA FIDÉLITÉ LA PLUS SCRUPULEUSE AUX ENGAGEMENTS EST UNE VERTU ET SURTOUT UN DEVOIR, on est en droit, sans contredit, de blamer ceux qui se conduisent dans un sens tout à fait opposé, et voilà pourquoi le Comité médical a pris la résolution d'exclure de son sein, avec mention dans le registre des procès-verbaux, les membres qui, sans motifs légitimes, ne rempliraient pas leurs engagements.

4° Au cas où la formation des deux sous-Comités, à Aix et à Arles, ne serait plus possible, le Comité médical des Bouches-du-Rhône se contenterait de les remplacer par un certain nombre de membres correspondants spéciaux, nommés d'office, dans telles ou telles communes des deuxième et troisième arrondissements.

5° Dès que le Comité eut été reconnu par le gouvernement, il créa trois commissions permanentes : l'une de *réorganisation médicale*, l'autre de *police médicale et d'hygiène publique*, une troisième enfin, dite *commission de secours*, furent approuvées comme devant faire obtenir divers genres d'améliorations. Elles furent chargées de résoudre des questions de réorganisation médicale proposées par le Congrès médical de Paris, d'exposer différents moyens d'augmenter les fonds de la caisse de secours, de démontrer la nécessité de revoir les lois relatives à l'exercice de la médecine et de la pharmacie, et de s'attacher, en attendant cette révision, à remédier à l'anarchie existant actuellement dans l'une et l'autre professions.

Des démarches furent faites près de M. le Président du tribunal civil de Marseille et de M. le Procureur du Roi, aujourd'hui Procureur de la République, pour que les lois, toutes

imparfaites qu'elles sont, sur l'exercice de l'art médical, fussent plus respectées à l'avenir. L'accueil de ces magistrats fut tel qu'on se l'était promis, bienveillant et assurant au Comité tout l'appui désirable.

6° A mesure que les séances générales furent plus rapprochées, les dispositions prises suivant les louables vues de notre association furent aussi plus nombreuses. Nous allons reproduire les principales, ainsi que quelques-uns des actes accomplis : en vue de rapprocher davantage les médecins et pharmaciens du département des Bouches-du-Rhône, il fut décidé que des séances générales seraient tenues de temps à autre dans chaque chef-lieu d'arrondissement. — On proposa de choisir un médecin ou un pharmacien pour être présenté comme candidat au titre de membre de l'Assemblée nationale, et on donna suite à cette proposition. — On mit avec empressement à la disposition de la commission de police médicale et d'hygiène publique, la somme de CINQ CENTS francs pour poursuivre judiciairement l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. — On nomma un conservateur de vaccin, près du Comité médical, pour que celui-ci fut en mesure de fournir constamment le précieux prophylactique aux membres correspondants, notamment à ceux qui exercent la médecine rurale, etc. — On dressa un tableau des membres portés de bonne volonté pour visiter au besoin les malades des collègues qui, établis dans les campagnes, ne pourraient faire leurs visites eux-mêmes pour cause de maladie ou tout autre motif d'empêchement. — On aborda des questions interessant à un haut degré la santé publique. — On eut l'heureuse idée de faire des quêtes dont le produit permit de soulager immédiatement quatre médecins octogénaires, malheureux, appartenant au Comité et quelques confrères étrangers de passage à Marseille. — On vint en aide aussi à plusieurs collègues dans de pénibles circonstances. — Enfin, on délibéra de créer une feuille mensuelle afin de tenir messieurs les adhérents d'une manière plus particulière au courant des actes du Comité. Cette

feuille dont nous ferons paraître incessamment le premier numéro devant servir de *specimen*, sera favorablement accueilli, nous en sommes persuadés, par tous ceux qui, véritables amis des intérêts du corps médical, autant que de l'humanité, sont engagés par cela même à concourir à la prospérité de notre institution. — Nous avons jeté des fleurs sur la tombe de VINGT membres du Comité et nous avons regretté de n'avoir pu le faire plutôt, n'ayant pas eu pour cela, un organe tel que celui que nous avons conçu. — Les difficultés que nous avons eues pour nous procurer les principaux renseignements biographiques sur nos collègues décédés, nous ont fait ouvrir un registre dans lequel nous consignerons avec soin les renseignements de ce genre concernant messieurs les adhérents que nous avons priés par cela même de nous faire toutes les communications désirables à cet égard. — Nous n'aurions pas omis dans l'expression de nos regrets un seul des médecins et pharmaciens décédés, appartenant au département des Bouches-du-Rhône, s'ils avaient tous été membres du Comité médical de ce département. — Ce titre ne donne pas seulement à ceux qui l'ont acquis la prérogative d'un éloge après leur décès, mais il leur en assure encore d'autres et, à des époques qui ont été précisées, des médailles d'argent, de vermeil et d'or, etc. — Nous avons promis de consigner dans l'un des numéros du journal du Comité, une nouvelle liste, avec toutes les rectifications convenables, du tableau des médecins, chirurgiens et pharmaciens du département des Bouches-du-Rhône, et nous avons annoncé que des caractères distinctifs mettraient en relief les noms des membres de notre association. — En parlant de la situation financière du Comité, nous avons fait remarquer la plus grande régularité introduite dans l'administration des fonds; nous avons renvoyé, d'ailleurs, aux rapports faits par messieurs les auditeurs de compte et nous nous sommes attachés à fixer l'attention des adhérents sur un état nominatif qui les concerne, avec indication des sommes payées par eux pendant quatre années. Nous ne reviendrons pas là dessus pour ne pas

[illegible] (car nous aurions à le faire textuellement) ce qui a été dit page 94 et suivantes. — Nous avons exprimé notre reconnaissance à l'immense majorité des médecins et pharmaciens qui nous ont si bien accueilli, alors que nous leur avons sollicité des secours pour des confrères dans le besoin, et nous avons été heureux de constater que dans le corps médical le nombre des cœurs indifférents pour les infortunés n'était pas considérable. — Bien persuadés qu'une bonne éducation et une conduite irréprochable dans l'exercice de la profession sont deux principales conditions à exiger de messieurs les adhérents, nous avons été d'avis que pour la répression des désordres qui résulteraient du défaut de ces deux conditions, un Conseil de discipline était indispensable et qu'il y avait urgence à demander au gouvernement qu'il en fut créé un dans chaque département, ainsi que le Comité le réclamerait bientôt. — Quelques mots sur des banquets fraternels en ont fait sentir l'heureuse influence sur l'esprit de corps. — En groupant tous les genres de ressources qui sont à la disposition du Comité, nous avons montré qu'il procédait conformément aux intérêts de la famille médicale, de l'humanité et même de la science. — Nous n'avons pas terminé notre rapport sans confondre dans l'expression de nos éloges, messieurs les Présidents, les Secrétaires spéciaux, les Rapporteurs, dont l'actif concours a puissamment contribué à ce que nous avons obtenu de satisfaisant. Honneur à eux !

Soutiendra-t-on maintenant que le Comité médical des Bouches-du-Rhône n'a rien fait ? Et, si l'on est sincère, ne conviendra-t-on pas, en présence de ce qu'il a entrepris et exécuté en partie, qu'il est appelé à exercer la plus heureuse influence sur notre avenir médical ? Sans contredit, il est apte à rendre d'éminents services, et l'utilité de ses actes ne saurait être contestée que par des ennemis du bien. Eux seuls étaient capables de remuer les basses passions, de donner l'exemple de la mauvaise foi, etc., pour nuire à notre association.

hâtons-nous de dire, pourtant, que nous n'avons pas mis au rang de ces perturbateurs, certains de nos collègues qui, sans aller précisément à l'encontre du Comité, s'en sont détachés uniquement parcequ'il ne marchait pas, suivant eux, aussi rapidement qu'ils l'auraient voulu. Certes, ce n'était pas en l'abandonnant qu'ils devaient s'attendre à ce que ses progrès fussent plus rapides. En se donnant la peine de refléchir sur ses entraves, ils se seraient rendus compte de l'impossibilité où il a été de faire davantage. Mais c'est le propre du Français d'être pressé de jouir, de recueillir les fruits d'une entreprise quelconque avant le temps que reclame leur maturité. Aussi, voyons-nous souvent avorter chez nous les idées utiles qu'aucune nation ne conçoit mieux que la nôtre. C'est, au contraire, une justice à rendre aux étrangers en général de dire qu'alors qu'ils adoptent nos projets, ils parviennent le plus souvent à les exécuter, parce qu'ils les suivent d'une manière inébranlable sans jamais se décourager.

Toutefois, notre confiance dans nos confrères bien intentionnés nous fait avoir la ferme conviction que ceux, non encore adhérents et ceux qui, l'étant, ont perdu de leur activité ou même ont fini par être dissidents, reconnaîtront avec nous qu'à l'impossible nul n'est tenu; qu'il ne nous est pas toujours donné de réaliser nos vœux et que le résultat de nos efforts, pour être satisfaisant, étant subordonné à des épreuves réitérées et à des tatonnements qui sont loin d'attester l'incapacité, réclame une grande persévérance de notre part. Oui, Messieurs, ce n'est qu'à ce prix que nous devons espérer de réussir. Mais il nous faut aussi le concours combiné de tous ceux dévoués au bien être physique et moral du monde médical. N'oublions pas que l'heureuse issue de nos démarches dépend de la bonne harmonie entre chacun de nous. N'oublions pas surtout que c'est dans le calme et non dans la turbulence que peuvent se murir nos utiles projets. Tempérée par la prudence du médecin qui a vieilli, l'ardeur de la jeunesse médicale servira à faire marquer notre entreprise par de brillants succès.

Qu'ils viennent tous à nous les membres du corps médical de notre département qui sont bien persuadés qu'en s'associant à des vues généreuses, à des vues de bien public, on devient meilleur et l'on s'anime de plus en plus au foyer de l'amour de l'humanité. Oui, à nous, les confrères de cette trempe, qui n'ont point encore répondu à notre appel ; ils donneront un nouvel essor au Comité médical des Bouches-du-Rhône qui, avec de tels auxiliaires, acquerra assez d'énergie, assez de puissance pour accomplir bientôt tout ce qu'il a préparé. Oui, que la bonne confraternité, Messieurs et chers collègues, que le sublime principe que l'on ne saurait trop invoquer, le principe de la fraternité, nous secondent, et nous réussirons d'autant plus vite qu'alors notre zèle persévérant, excité par un vif besoin d'utilité, nous fera suppléer à tout et triompher des plus grands obstacles.

Lu en séance le 11 septembre 1850.

EXPOSÉ DE PIÈCES A L'APPUI.

PIÈCE N° 1.

Copie de la lettre du Ministre de l'Intérieur qui autorise le Comité médical des Bouches-du-Rhône.

Paris, le 12 mars 1845.

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez soumis, à la date du 27 février dernier, le projet de règlement d'une Société que des médecins et pharmaciens de votre département demandent à former entre eux sous le titre de COMITÉ MÉDICAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Ce projet ne m'a paru devoir soulever aucune objection. Je vois, d'ailleurs, qu'il a reçu l'assentiment du jury médical qui pense pouvoir trouver un utile auxiliaire dans le Comité dont il s'agit.

En conséquence, j'autorise le Comité médical à se constituer légalement, ainsi que vous me le proposez, et je vous renvoie deux des trois expéditions de son règlement. Il est bien entendu que ce règlement ne devra recevoir aucune modification qui n'aurait pas été consentie préalablement par mon ministère.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire-d'Etat de l'Intérieur,
Signé : DUCHATEL.

Certifié conforme :
Pour le Secrétaire-général, faisant fonction de Préfet,
Le Conseiller de Préfecture délégué,
Signé : V. FOURNIER.

à Monsieur le Préfet des
Bouches-du-Rhône.

PIÈCE N° 2.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Circulaire de la Commission permanente de la section des sciences médicales, nommée à Nimes, pendant la 12me session.

Messieurs et honorables confrères,

Nous venons remplir auprès de vous la mission que nous avons reçue de la Commission permanente de la Section des Sciences médicales du Congrès scientifique de la 11e session, d'établir entre tous les médecins français une unité de vue, un ensemble d'action dont le défaut est une des causes qui ont été le plus préjudiciables à l'art de guérir. Faut-il un long examen pour se convaincre que l'isolement du corps médical, en divisant ses forces, a toujours affaibli ses plaintes et rendu inutiles toutes les tentatives de répression qu'il n'a cessé de faire contre les abus sans nombre qui entravent sa profession? Aussi le charlatanisme ne connaît plus de bornes : enhardi par l'impunité, il se joue des lois chargées de le réprimer, et se livre, sans aucun respect pour les intérêts les plus chers de l'humanité et de la moralité publique, aux plus coupables exploitations. En attendant qu'une législation plus complète et plus digne de notre époque vienne mettre un terme à un état aussi déplorable, nul doute que nos justes réclamations n'obtinssent auprès du pouvoir un accueil plus favorable, si, au lieu d'être partielles et isolées comme elles l'ont été jusqu'à ce jour, elles émanaient d'un centre commun; car elles puiseraient alors dans l'assentiment général, cette grande autorité morale, une force irrésistible.

C'est ce foyer de vie et d'action qu'a voulu créer le Congrès scientifique de France, dans sa 10e session, à Strasbourg, en prenant, sur la proposition de M. P.-M. Roux, de Marseille,

la décision suivante : « Une commission de six membres, choi-
« sis parmi les médecins et les pharmaciens de la ville où le
« Congrès scientifique aura siégé, représentera la section mé-
« dicale du Congrès pendant l'intervalle des sessions. Sa mis-
« sion sera de servir de centre et de point de ralliement à tous
« les efforts qui ont pour but la réforme médicale.

« Cette Commision invitera les médecins et les pharmaciens
« de chaque département à créer au chef-lieu une Commission
« semblable ; les Comités départementaux veilleront à l'exé-
« cution des lois sur l'exercice de la médecine et de la phar-
« macie ; quelque incomplète que soit la législation actuelle,
« elle contient des garanties précieuses qu'il importe de ne pas
« laisser tomber en désuétude : les Comités recueilleront tous
« les faits contraires à ces lois ou à la dignité de la profession;
« ils réuniront tous les documents qui ont pour objet les amé-
« liorations à introduire dans l'organisation actuelle de la mé-
« decine.

« Les Comités départementaux correspondront avec la Com-
« mission centrale, et lui transmettront les résultats de leurs
« travaux. Celle-ci, réunissant ces observations isolées, en
« présentera l'ensemble aux autorités compétentes, et sera
« chargée d'accomplir, au nom des médecins et des pharma-
« ciens de la France, toutes les démarches nécessaires pour
« arriver au but de nos efforts.

« A l'ouverture du nouveau Congrès, la Commission cen-
« trale rendra compte à la Section médicale, des travaux en-
« trepris et des résultats obtenus; elle déposera ses pouvoirs au
« sein de l'assemblée, et une nouvelle Commission, élue par-
« mi les membres résidants, continuera l'œuvre de la première.
« Ainsi, chaque année, le Congrès scientifique de France sera
« saisi de l'importante question de la réforme médicale, et,
« chaque année, une commission centrale, prise parmi ses
« membres, entretiendra, dans l'intervalle des sessions, l'im-
« pulsion nécessaire pour arriver au but. »

Cette institution, toute dans l'intérêt de la science et de la

profession médicale, doit exciter nos sympathies : en centralisant nos efforts, elle en assure le succès. Bien pénétrée de cette vérité, la Commission permanente voit avec peine que le corps médical n'ait point répondu aux deux appels successifs qui lui ont été déjà adressés, et elle ne peut s'empêcher de déplorer ce silence, qui compromet de plus en plus un moyen si puissant de faire valoir et ses droits et ceux de l'humanité, qui en sont inséparables. Elle insiste donc plus que jamais auprès de tous ses confrères, persuadée que, cette fois, ils ne lui refuseront pas le concours de leurs lumières, et qu'ils s'empresseront de lui fournir les éléments du rapport qu'elle doit adresser à la treizième session, en lui remettant ses pouvoirs. Sachons profiter du moment où la suppression d'un impôt qui a long-temps humilié l'art de guérir, nous apprend que le pouvoir législatif a fixé sur nous son attention bienveillante.

Nous indiquons ici aux Comités départementaux, sans prétendre les limiter dans leur initiative, une série de questions qui nous paraissent mériter l'attention des médecins. Nous croyons devoir rappeler celles qu'avait posées la Commission centrale de la onzième session, comme résumant, à notre avis, les besoins les plus pressants de la profession médicale et comme n'ayant rien perdu de leur opportunité, car ces besoins sont toujours les mêmes.

1° Des moyens d'obtenir la stricte exécution des lois et des règlements actuels sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie ;

2° De la création de médecins cantonnaux dans tous les départements de la France, et du règlement de leurs attributions ;

3° De l'opportunité de la suppression du titre d'officier de santé ;

4° De l'institution légale de Conseils de salubrité dans toute la France, et du règlement de leurs attributions ;

5° De l'établissement, au chef-lieu de chaque département, de Sociétés de médecine chargées de veiller aux progrès de la science et aux intérêts de la profession ;

6° Des modifications à introduire dans l'exercice de la médecine légale en France ;

7° De la suppression absolue des remèdes secrets, de la réforme des lois et règlements relatifs à la vente des poisons ;

8°. De l'opportunité d'une révision périodique du code pharmaceutique ;

9° De la nécessité d'établir un mode de réception uniforme pour les pharmaciens, dans toute la France ;

10° De l'opportunité de la limitation du nombre des officines suivant les besoins des localités, et de l'établissement d'une taxe pour les médicaments ;

11° De la création de Chambres syndicales pour les pharmaciens.

Nous ajouterons les propositions suivantes :

1° Etablir auprès des Facultés de médecine des bourses gratuites données par le concours, auquel seraient admis les bacheliers ès-lettres qui se destineraient à la médecine. Ces bourses seraient aux frais de l'Etat, des départements ou des communes.

L'étudiant qui ne passerait pas les examens aux époques voulues, serait déchu de sa bourse. La médecine pourrait alors s'approprier les intelligences qui en sont éloignées par les frais de séjour auprès d'une Faculté ;

2° Que les écoles préparatoires de médecine, chirurgie et pharmacie fussent converties en écoles d'enseignement supérieur; qu'il y fut enseigné l'anatomie et la physiologie humaines, ainsi que celles des animaux domestiques, l'hygiène publique et privée dans leurs rapports avec l'homme et les animaux qu'il emploie à son service, l'histoire naturelle, la géologie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, la physique, la chimie, la mécanique, les mathématiques, la philosophie, la législation élémentaire, l'agriculture, l'économie sociale ; que ces écoles donnassent des grades, dont devraient être pourvus tous ceux qui se destineraient aux fonctions publiques, ainsi qu'aux grandes exploitations agricoles et industrielles,

3° Qu'il fut établi des chaires de clinique médicale, chirurgicale et obstétricale dans les hôpitaux des principales villes de France, telles que Bordeaux, Lyon, Nantes. Ces chaires seraient mises au concours et toujours pourvues, par cette voie, devant la Faculté du ressort médical de laquelle elles dépendraient ;

4° Que les médecins et chirurgiens, chefs de service, fussent admis, dans tous les hôpitaux de France, aux délibérations de l'administration des hospices ;

5° Que désormais les médecins et chirurgiens employés pour un service public quelconque, fussent nommés par le ministre, sur la présentation de la Faculté de médecine de l'arrondissement médical où se trouve la fonction. Pour les fonctions temporaires, comme expert auprès des tribunaux ou de l'administration, la Faculté nommerait directement. Une fois nommé, le docteur ne pourrait être privé de son emploi que sur un arrêt rendu par la Faculté qui l'aurait présenté et après avoir entendu la défense de l'inculpé. La même Faculté pourrait le suspendre, prononcer la retenue d'une partie de ses honoraires. En cas de révocation, il aurait un traitement de réforme proportionné à la durée et à la nature de son service ;

6° Qu'une loi rendît la vaccine obligatoire pour tous les enfants,

7° Le principe du concours est-il maintenu dans son intégrité, quand une chaire devenue vacante dans une Faculté est donnée, par voie de permutation, à un professeur titulaire de cette Faculté, dont la chaire est alors celle qui devient le sujet d'une nouvelle nomination ?

Les membres de la Commission centrale,

Boileau de Castelnau, *Président*; Mutru, *Secrétaire*;
Héraud, Vespier, Raizon.

PIÈCE N° 3.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Circulaire de la Commission permanente de la section des Sciences médicales de la 14me session, à Messieurs les Médecins et Pharmaciens.

MESSIEURS,

Quatre années se sont écoulées depuis qu'une Commission permanente composée de cinq médecins d'élite, professeurs de la Faculté de médecine de Strasbourg et d'un pharmacien distingué, professsur de l'Ecole de pharmacie de la même ville, vous a adressé, au nom de la troisième section du 10e Congrès scientifique de France, une circulaire pour vous inviter à vous réunir en Comité, au chef-lieu de votre département, dans le but de vous secourir mutuellement au besoin, de provoquer une nouvelle organisation médicale, de veiller à l'exécution des lois sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie, etc., de vous attacher, en un mot, dans la sphère de vos moyens d'action, à procurer à notre belle profession toutes les améliorations dont elle est susceptible.

Chaque Comité départemental était appelé à rendre compte de ses actes à la Commission permanente, laquelle, après avoir résumé tous les documents reçus à cet égard, et en avoir fait l'exposé au nouveau Congrès, devait être remplacée par une autre Commission choisie parmi les médecins et pharmaciens, membres de celui-ci, et chargé de continuer l'œuvre de la première.

Aux Congrès scientifiques d'Angers et de Nîmes, la section des sciences médicales s'est conformée ponctuellement à cette importante décision. Une seconde et une troisième circulaires, dans le même sens que la première, vous ont été transmises, et vous connaissez, Messieurs, les suites de ces démarches.

Vous savez que, malgré bien des obstacles, plusieurs associations se sont formées, un grand Congrès médical a été tenu, pour réaliser ce qu'avait projeté à ce sujet le Congrès scientifique de France.

Hâtons-nous de le dire, néanmoins, cet élan général, haut témoignage de la tendance de notre époque vers l'esprit d'association, pourrait bien, malgré les fruits précieux qu'il nous promet, devenir, s'il n'était soutenu, tout aussi stérile que d'autres manifestations moins éclatantes faites depuis longtemps et plusieurs fois dans la même intention. Déjà, Messieurs, vous avez vu le Congrès médical de Paris rencontrer des difficultés quand il a demandé à l'autorité supérieure de reconnaître les sociétés qu'il cherchait a fonder, à l'instar de celles proposées par le Congrès scientifique.

A la vérité ces difficultés sont nées, peut-être, de ce que l'on s'est présenté avec l'apparence d'exiger plus qu'on en avait le droit, et que l'on ne désirait réellement. Sans un pareil motif, on eut indubitablement réussi, car il ne tombe pas sous les sens que le pouvoir refuse son autorisation à des compagnies uniquement disposées à lui venir en aide, en se proposant de faire exécuter les lois qu'il a promulguées, et à s'occuper, d'ailleurs, de questions qui se rattachent à la conservation de la santé publique, etc. C'est ainsi que le Comité médical des Bouches-du-Rhône et d'autres sociétés analogues qui, comme lui, se sont interdites toute discussion en matières politiques et religieuses, ont reçu bientôt l'approbation du Ministre de l'intérieur.

Le succès dépend des moyens que l'on emploie pour l'obtenir; s'il a pu couronner les tentatives de quelques-uns, pourquoi ne serait-il pas assuré à tous ceux qui suivront les mêmes errements ?

Persuadée que pas un département ne saurait manquer, pour peu qu'il fasse, d'avoir son Comité de médecine, tel qu'il a été conçu, la 3e section du XIVe Congrès scientifique de France, nous a investis du mandat d'engager de nouveau les

médecins et pharmaciens qui ne se sont point encore constitués en un Comité semblable dans leur département respectif, à suivre l'impulsion donnée et à nous faire part du résultat de leur entreprise avant le 1er août prochain.

Les Comités départementaux existant sont également invités à nous faire parvenir à la même époque, un exposé de leurs travaux, afin qu'il puisse en être fait mention dans notre rapport à la XVe session du Congrès scientifique, à Tours, en septembre de cette année. Alors nous céderons nos places à des médecins et à un pharmacien résidants au chef-lieu du département d'Indre-et-Loire. Puissions-nous, en abdiquant nos fonctions, avoir à produire de nouvelles adhésions à un projet dont l'expérience a sanctionné l'utilité !

Cette circonstance ajouterait à la persuasion où nous sommes, qu'enfin l'unité vers laquelle tendent nos efforts, ne sera plus un problême ; ce qui contribuerait tant au bonheur du monde médical, et, par une conséquence facile à saisir, à la société tout entière.

Mais, il faut en convenir, Messieurs, notre attente ne saurait être remplie sans deux conditions : sans le concours unanime des médecins et pharmaciens qui comprennent les intérêts et la dignité de la profession, et sans la persévérance de la Section médicale du Congrès scientifique à conserver le feu sacré, en renouvelant, à chaque session, la Commission permanente, centre où doivent aboutir les incessants travaux des Comités départementaux, et d'où principalement doivent partir les démarches pour atteindre les différents buts proposés.

Nous aimons à croire que la Section médicale du Congrès ne faillira point à son devoir. Mais c'est à vous, Messieurs, à répondre à son appel, par des témoignages de vive sympathie. Nous vous en conjurons en faveur des motifs qui nous animent; motifs parmi lesquels nous nous plaisons à rappeler, sans vouloir vous indiquer ce qui mérite plus particulièrement de fixer votre attention, celui si capital de la fondation, dans

chaque département, d'une caisse de secours en faveur de nos confrères malheureux.

Marseille, le 6 avril 1847.

Les membres de la Commission centrale,

Signés : CAUVIÈRE, *Président*; P.-M. ROUX, de Marseille, *Secrétaire* ; BERTULUS, DUCROS aîné, SIRUS PIRONDI, SOLLIER, Docteurs en médecine, et Marius REIMONET, Pharmacien.

PIÈCE N° 4.

RAPPORT *sur la comptabilité du Comité médical des Bouches-du-Rhône, de juillet* 1844 *à juillet* 1845 (*deuxième année*) *par une Commission spéciale, lu et approuvé dans tout son contenu, dans la séance du* 30 *septembre* 1845.

MESSIEURS,

Le Comité a nommé, dans sa séance du 30 juin dernier, une commission pour examiner les comptes de M. le Secrétaire Trésorier, pendant la seconde année médicale.

Cette commission, composée de MM. FERAUD, docteur en médecine, FLEURY, pharmacien, et de moi, vient aujourd'hui, par mon organe, vous rendre compte du résultat de son examen.

Si elle n'avait eu que l'intention d'approuver la bonne tenue du registre des recettes et des dépenses, elle se serait abstenue de les vérifier, ainsi que les pièces à leur appui, aussi minutieusement qu'elle l'a fait. Mais, pour grande que fut sa confiance en la gestion de M. le Trésorier, elle a du, pour répondre dignement à votre appel, entrer dans tous les détails de la comptabilité soumise à son appréciation.

Ressources du Comité.

Restant en caisse, au 31 juillet 1844		Fr. 1275 75
Intérêt alloué par la Caisse d'épargne, le 31 décembre 1844		26 55
Le nombre des adhérents, en 1844-45, a été de 248 qui eussent fourni ensemble la somme de 1488 fr., si tous eussent rempli leurs engagements. Mais quatre ayant refusé net de s'acquitter de ce devoir, le nombre des adhérents a été réduit à 244 dont, à 6 fr., 243 ont payé		1458
Un a payé, pour la première année qu'il devait ainsi que pour la deuxième.		12
Total des ressources. . . .		2772 30

Dépenses.

1° Port de lettres, etc	F. 15 55	43 90
Affranchissement de 81 exemplaires du 1er compte rendu des travaux du Comité	28 35	
2° 500 exemplaires du 1er compte rendu des travaux, 6 feuil. 1/2 in-8°, à 30 fr. la feuille	210	250
Couverture	15	
Brochage	25	
3° Frais d'impression de 1000 lettres avec une partie du réglement du Comité		40
4° Traitement alloué pour l'année médicale 1844-1845 au commissionnaire du Comité.		48
Total . . .		F. 381 90

Les ressources ayant été de	2772 30
Et les dépenses de	381 90
Il y a un excédent de	2390 40

Ce solde se compose de

1e A la caisse d'épargne.	Fr. 2022 55		
2e A la caisse du Trésorier	367 85		
Somme égale . .	Fr. 2390 40		
C'est avec cet excédent de		2390	40
que commence l'exercice 1845-1846.			
Si nous y ajoutons les		381	90
Pour les dépenses faites, nous avons. . . .		2772	30
Total égal à celui des ressources.			

Nous voyons avec plaisir que l'état de la caisse du Comité médical des Bouches-du-Rhône est très satisfaisant, en considérant que les débuts sont toujours assez difficiles pour que l'on rencontre beaucoup de refroidissement chez les personnes mêmes les plus généreuses, les mieux intentionnées. Mais vienne l'époque où l'institution aura grandi en proportion de son importance, et l'on aura déjà constaté bien des succès. Sans doute, tout porte à croire que l'on n'aura qu'à se féliciter par la suite d'une prospérité croissante, et que M. le docteur P.-M. Roux, si digne de la gratitude du Comité pour la manière avec laquelle il remplit ses devoirs de Secrétaire-Trésorier, s'acquerra chaque année de nouveaux titres à cette gratitude et partant à l'estime générale du corps médical.

Marseille, le 30 *septembre* 1845.

Signés : Feraud, D. M., Fleury, Ph., et Lieutier, D. M.

PIÈCE N° 5.

Rapport sur la comptabilité du comité médical des Bouches-du-Rhône, du 31 *juillet* 1845 *au* 31 *juillet* 1846. (3e année.)

Messieurs,

La commission composée de MM. le docteur Giraud Saint Rome père, Marius Roux et Fleury, pharmaciens, pour vérifier la comptabilité du Comité médical, pendant la troisième

année médicale, a rempli sa tache avec tout le soin qu'elle demandait, et voici le résultat de cette vérification :

Ressources du Comité.

Restant en caisse au 31 juillet 1846.		F. 2390	40
Intérêt alloué par la Caisse d'épargne au 31 décembre 1845.		69	25
Le nombre des adhérents qui ont payé, en 1845-1846, étant de 188, ont, à 6 fr. chacun, procuré une somme de		1128	
L'un d'eux a ajouté à sa cotisation.		4	
Et un autre.			25
On a, de plus, recueilli à un banquet fraternel qui eut lieu le 5 novembre 1845, la somme de.		100	
Ainsi donc, les ressources ont été de. . . .		3691	90

Dépenses.

1° Frais de correspondance, port de lettres, etc. . . .	F. 21 11			
Frais d'envoi d'une circulaire.	7 50	37	51	
Au concierge de la Société de médecine pour appropriation de la salle des séances, et autres menus frais.	8 90			250 26
2° A Estellon, papetier, frais de bureau.		22	75	
3° Pour diverses insertions dans les journaux notamment dans la *Clinique*, relatives aux actes du Comité.		150		
4° Traitement alloué, pour l'année 1845-1846, au commissionnaire du Comité		40		
L'excédant des ressources sur les dépenses est conséquemment de				3441 64

Ce solde se composait au 31 juillet 1846 de		
1° A la Caisse d'épargne . . .	3291 80	
2° A la caisse du Trésorier .	149 85	
Somme égale.	3441 64	
Avec cet excédent de		3441 64
S'ouvre l'exercice de 1846-1847, et avec l'addition de.		250 26
Montant des dépenses, on a un total de. . .		3691 90

Total égal à celui des ressources.

Bien que le nombre des adhérents comparé à celui des années précédentes, ait sensiblement diminué, l'actif doit évidemment s'accroître d'année en année, grâces à l'esprit qui préside aux affaires administratives du Comité. Quelques retards dans l'accomplissement des devoirs, quelques défections ne sauraient compromettre l'avenir de notre association dont l'existence est assurée par le zèle qui anime tous les membres du Conseil d'administration et notamment M. le Secrétaire perpétuel-Trésorier à qui on n'est pas seulement redevable de la fondation du Comité, mais encore des succès que celui-ci a eu déjà, ma gré bien des difficultés dont plusieurs paraissaient insurmontables

Marseille, le 11 septembre 1850.

Signés: Giraud St. Rome, père, D.-M., Marius Roux, Pharmacien, et Fleury, Phar., Rapporteur.

PIÈCE N° 6 et 7.

COMITÉ MÉDICAL DES BOUCHES-DU-RHONE

AUTORISÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

(*Circulaire.*)

Marseille, le 26 août 1847.

Monsieur,

Le Comité médical des Bouches-du-Rhône, qui compte déjà quatre années d'existence, inspire aujourd'hui assez de confiance à tous les médecins et pharmaciens animés de l'esprit de corps, pour qu'il puisse compter plus que jamais sur leurs sympathies.

Si les difficultés de tout genre, auxquelles il fallait s'attendre, à une première organisation, lui ont fait perdre un temps précieux qui lui eût permis de réaliser bien des espérances; s'il a dû, en présence du Congrès médical de Paris, être arrêté dans sa marche par cette considération qu'il lui convenait, avant d'aller plus loin, d'attendre les décisions de cette grande réunion, auxquelles il pouvait lui être utile de se conformer; s'il s'est vu obligé de suspendre ses travaux pour ne s'occuper que de ceux de la XIVe session du Congrès scientifique de France, soit avant, soit après la tenue de cette session à Marseille; si tous ces motifs se sont opposés à ce qu'il atteignît les différents buts qu'il s'est proposés, il ne peut que réussir, surtout si vous le secondez.

Vous savez, Messieurs, qu'il tient à établir et à maintenir l'union la plus intime parmi les gens de l'art domiciliés dans le département des Bouches-du-Rhône, à s'opposer à l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie dans ce département, à s'occuper de toutes les questions qui intéressent la santé publique, etc. Ce sont, en un mot, les intérêts moraux et matériele de l'humanité qu'il a en vue, autant que ceux du corps médical.

La caisse de secours, malgré l'exiguité des cotisations, contient déjà près de 4,000 fr. placés à la caisse d'épargne du département. Il attend avec impatience que ce chiffre soit élevé à 10,000 fr. pour commencer d'accorder des secours aux confrères malheureux; ce qu'il désirerait être en mesure de faire bientôt, mais il aurait besoin pour cela qu'une proposition adoptée en séance générale fût accueillie par un certain nombre d'adhérents, sinon par tous; cent francs donnés d'avance ne représentant guère que le montant des cotisations de 16 années, et qui non seulement affranchiraient le souscripteur de toute cotisation pendant 20 ans, mais le feraient inscrire sur le tableau des BIENFAITEURS de l'association; telle est cette proposition. Ainsi, les intérêts augmentant insensiblement par un prompt accroissement du capital permettraient de soulager immédiatement bien des misères.

Ces intérêts s'accroîtraient encore si (ce que l'on ne saurait trop recommander à Messieurs les adhérents) ils ne différaient jamais de payer le montant de leur cotisatiou. Il est vrai que cela ne leur est pas toujours facile, et il a été reconnu que beaucoup de confrères des trois arrondissements s'étaient abstenus d'adhérer, à cause de leur embarras à faire parvenir leur faible cotisation. Pour prévenir cette difficulté, il a été résolu que ceux à qui la présente circulaire aura été envoyée, seront, s'ils ne l'ont pas renvoyée sous bande, 15 ou 20 jours après l'avoir reçue, considérés comme adhérents, et que pour le paiement de la cotisation, on fournira un mandat de 6 fr. 25 cent. au domicile de chaque membre, les 25 cent. étant ajoutés pour frais de négociation.

Une autre décision a été prise aussi pour accroître les fonds de la caisse de secours : c'est un droit de réception de 10 fr., auquel seront soumis les médecins et pharmaciens qui n'auront envoyé leur adhésion que trois mois après que par notre circulaire de ce jour cette décision aura été portée à leur connaissance.

Quant aux moyens de répression de l'exercice illégal de la

médecine et de la pharmacie, le Comité s'est associé, dans sa dernière séance ordinaire, un excellent jurisconsulte pour lui prêter l'appui de son ministère.

Enfin, ce sera par une correspondance active avec tous les membres, en les réunissant successivement dans chaque chef-lieu d'arrondissement, qu'il parviendra à recueillir tous les faits sur les maladies populaires. Il veillera, en un mot, constamment à la conservation de la santé publique.

Pour accomplir ces devoirs, il ne faut qu'une bonne harmonie parmi les membres du corps médical des Bouches-du-Rhône. Que tous ne sympathisent pas entre eux, ce n'est malheureusement que trop vrai; mais ce n'est pas dit pour cela que la meilleure intelligence ne puisse régner parmi eux, quand il s'agit de l'intérêt de tous. Dans une association où les matières politiques et religieuses sont interdites, ainsi que les discussions sur les doctrines médicales, si souvent la source de divisions entre des hommes faits pour s'aimer et s'estimer, on ne doit pas voir le moindre nuage. Chaque membre, en se pénétrant bien de l'esprit du réglement, en s'y conformant ponctuellement, ne contribuera pas peu à la prospérité d'une semblable association.

Arrivé au terme de sa première période triennale, le Comité médical, ayant eu, d'après ses statuts, à procéder au renouvellement de ses membres titulaires, a pris les mesures nécessaires pour que chacun des trois arrondissements présentât ses candidats; ce qui a été fait dans l'ordre suivant :

1er *Arrondissement* (Marseille).

MM. Sollier, D.-M.; Revest, id.; Trastour, id.; Gassier, id.; Pierson, id.; Jouve, id.; M. Roux, pharmacien; M. Reimonet, id.

2e *Arrondissmont* (Aix).

MM. Feraud, D-M.; Goiran, id.; Jouve, id.; Omer, id.; Laborie, pharmacien.

3e *Arrondissement* (Arles).

MM. Brunat, D.-M.; Imbert, id.; Lafitte, id.; Ode, id.; Jacquemin, pharmacien.

Avant d'être proclamés membres titulaires, ces candidats doivent être reconnus par la majorité des adhérents. Or, Monsieur, vous auriez à nous adresser dans 15 jours au moins et 20 jours au plus, à dater d'aujourd'hui, votre déclaration en faveur ou de ces candidats, ou de tels autres adhérents qui obtiendraient votre choix parmi ceux qui résident à Marseille, à Aix et à Arles, et dont ci-dessous la liste (1). C'est vous dire que les candidats présentés ne sont nullement imposés.

Votre silence, dans le délai fixé, serait considéré comme une approbation.

Conformément à l'article vi du réglement, le dépouillement du scrutin aura lieu en octobre prochain, en une séance générale qui sera tenue à Marseille, dans le local de la Société royale de médecine, le jeudi 7, sans autre convocation que la présente.

Nous aimons à croire que ceux qui ne sont point encore venus à nous, s'empresseront de répondre à notre appel fraternel, et que ceux qui font partie du Comité continueront d'en être de fermes soutiens.

En disant que le Comité se réunira successivement dans chaque chef-lieu des arrondissements des Bouches-du-Rhône, nous aurions dû ajouter que cela se fera facilement. Encore quelques mois et grâce au chemin de fer, Marseille, Arles et Aix ne feront plus qu'une ville, et, ainsi nos moyens d'action pourront en quelque sorte s'identifier.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Le Secrétaire perpétuel,

P.-M. Roux, de Marseille.

(1) Nous supprimons ici cette liste, parce qu'elle se trouve comprise dans le tableau des membres que nous donnons à la fin du présent compte rendu et qui comprend quatre années.

Pièce N° 8.

COMITÉ MÉDICAL DES BOUCHES-DU-RHONE.

(*Circulaire.*)

Marseille, le 18 *mars* 1848.

Monsieur,

Par notre circulaire du 26 août dernier, nous avons eu l'honneur de vous informer que le Comité, dans la pensée de vous éviter la peine de lui envoyer le montant de votre cotisation, avait décidé de le faire retirer chez vous, mais de vous inviter à y ajouter 25 cent. pour frais de recouvrement.

Le retard qu'il a mis à exécuter cette décision vient de ce que la modicité des sommes à percevoir et le petit bénefice ainsi que la peine que par cela même devait donner cette perception, se sont opposés à ce qu'un banquier ou tout autre personne ait voulu se charger de la rentrée des cotisations. Une voie favorable se présente enfin, et nous nous empressons d'y recourir, en vue de combler le plus tôt possible, dans la comptabilité, des lacunes qui nous ont empêché jusqu'à ce jour de livrer à l'impression un nouveau compte-rendu des actes de notre association.

Vous recevrez donc bientôt, Monsieur et cher collègue, un mandat de la somme due pour une ou plusieurs de vos cotisations arriérées, et vous êtes prié de le payer immédiatement, afin de nous faciliter les moyens de faire tout le bien désirable. Vous saurez que le montant de notre capital actuel est de 4,500 francs; qu'avec ce qui reste dû, cette somme s'élèvera à plus de 5,000 francs, et que lorsqu'il s'agira des recettes de la 5e année, des cœurs généreux se proposant de payer d'avance plusieurs années de cotisation, ainsi que nous vous l'apprendrons incessamment, nous espérons pouvoir posséder sous peu

10,000 francs dont l'intérêt nous permettra de commencer à secourir d'une manière continue quelques confrères malheureux qui résident dans le département des Bouches-du-Rhône.

Nous devons rappeler ici l'avis donné dans notre dernière circulaire, que ceux à qui elle avait été adressée, seraient, 15 ou 20 jours après l'avoir reçue, considérés comme adhérents, et que, par conséquent, on fournirait à leur domicile un mandat de 6 francs 25 centimes.

Notre appel a été entendu par le plus grand nombre et nous aimons à nous persuader qu'il le sera enfin par tous les médecins et pharmaciens dont les sentiments d'union et de fraternité ne sont pas douteux.

On verra, par notre compte-rendu prochain, que les intérêts et la dignité de notre belle profession n'ont pas cessé d'être l'objet de nos efforts. Nous avons la conviction qu'avec le concours de tous les membres du corps médical de notre département, il nous serait possible de faire davantage à l'avenir. Vous savez, par exemple, que le projet de loi sur la réorganisation médicale en France, que l'on avait promis de présenter cette année, à la tribune parlementaire, laissait beaucoup à désirer et devait conséquemment nous suggérer de justes réclamations. Aussi, le Comité préparaît-il un travail à ce sujet quand une nouvelle forme de gouvernement est venue nous donner de grandes espérances et accroître nos moyens d'action. Parmi ces moyens, il en est un qui sans doute ne vous aura pas échappé, celui de faire admettre, au nombre des représentants du Peuple, au moins un médecin par département. La nécessité d'un semblable délégué sera sentie et par vous, Monsieur et cher collègue, et par le Peuple, qui n'ignore pas les éminents services que lui rend la médecine; mais pour que l'élection soit assurée, il faut la préparer d'avance, dans tous les cantons, comme cela se fait déjà au chef-lieu des Bouches-du-Rhône; il faut désigner celui qui, digne de répondre à l'attente de ses commettants et soumis à un scrutin préparatoire, aura réuni le

plus de suffrages ; il faut enfin que tous ses collègues prennent l'engagement de le soutenir dans l'intérêt général.

Le Comité, en vous communiquant ces réflexions, espère que vous le seconderez dans les vues qui l'animent.

Agréez, Monsieur et cher collègue, l'assurance de notre sincère estime.

Au nom du Comité médical :

Le Secrétaire perpétuel,

P. M. Roux.

P. S. Le Comité, dans sa séance ordinaire d'aujourd'hui, a arrêté qu'il tiendrait chaque année au moins trois séances générales, dont une à Aix et l'autre à Arles ; il a ensuite exprimé le désir que ses correspondants lui fassent connaître les mutations qui ont pu avoir lieu depuis quatre ans dans le personnel médical des communes où ils résident.

PIÈCE N° 9.

Extrait du procès-verbal de la séance du 11 mai 1848, tenu par le Comité médical des Bouches-du-Rhône.

« M. Pierson communique le procès-verbal de la séance générale du 23 mars, tenue à la fois par le Comité médical des Bouches-du-Rhône et par le Club médical de Marseille. Ce procès-verbal et les deux professions de foi de M. P. M. Roux, seront consignés dans le registre des procès-verbaux du Comité qui décide, en outre, que cette insertion aura lieu entre le procès-verbal de la séance générale du 21 mars et celui de la séance d'aujourd'hui.

» Puis on parle de la séance générale tenue le 24 mars par le Corps médical de Marseille, pour donner suite à la proposition de faire choix d'un médecin ou d'un pharmacien, comme candidat aux élections de l'assemblée nationale.

» Bien que le procès-verbal de cette séance ne doive pas être compris parmi les procès-verbaux des séances du Comité, néanmoins, on est d'avis d'en retracer ici, pour mémoire, les détails qui se rattachent au choix du candidat. L'assemblée était très-nombreuse. On devait entendre deux médecins dont l'un, M. Turrel, s'était mis la veille sur les rangs pour la candidature ; l'autre, M. J. Beullac, y avait été porté par M. de Grand-Boulogne, de passage à Marseille. Ces deux médecins ayant répondu aux interpellations, il fut question du choix du candidat ; mais l'heure étant alors très-avancée, on proposa de renvoyer le scrutin au jour suivant, et, sans attendre l'issue de la discussion qui s'éleva à cet égard, la moitié ou environ des membres présents avait quitté la salle lorsque le scrutin fut ouvert. A un premier tour, le nombre des votants étant de quatre-vingt-quinze, personne n'obtînt la majorité absolue des suffrages. On procéda donc à un second tour qui donna un résultat décisif. Les voix, au nombre de quatre-vingt-deux, furent ainsi réparties : 47 à M. P. M. R., 22 à M. T., 1 à M. B. et on compta 12 billets blancs ou déclarés nuls.

» Ensuite, le Club arrêta que son Président ferait connaître le résultat du scrutin à tout le Corps médical des Bouches-du-Rhône, en lui transmettant la délibération suivante :

» Conformément à une décision prise par le Comité médical » des Bouches-du-Rhône, ayant pour objet de désigner par » voie de scrutin, un médecin ou un pharmacien de ce département, comme candidat aux élections de l'assemblée constituante, le Corps médical s'étant réuni en Club pour s'occuper » de cette affaire, a entendu dans plusieurs séances, les professions de foi de trois médecins ainsi que leurs réponses à » des interpellations jugées nécessaires ; après quoi, il a été » procédé au scrutin secret pour le choix du candidat.

» Le docteur P. M. Roux, de Marseille, ayant réuni la ma-
» jorité absolue des suffrages, a été proclamé candidat (1).

» Puis, il a été rappelé à l'assemblée l'engagement pris par
» elle préalablement, de soutenir la candidature, quelle qu'elle
» fut ; il a été décidé, en outre, que les médecins et pharma-
» ciens des autres communes du département des Bouches-du-
» Rhône seraient invités à prêter leur concours et leur appui
» pour le succès de cette candidature.

» Délibéré en séance, le 24 mars 1848.

» Signés : *le Président*, Sollier ; *le Secrétaire*, Pierson.

» Cette délibération a été le sujet d'une circulaire imprimée qui a été adressée à tous les médecins et pharmaciens du département des Bouches-du-Rhône.

» Cet exposé étant fait, M. P. M. Roux remercie ses collègues de ce que l'ayant porté candidat au titre de membre de l'assemblée nationale, la plupart n'ont rien négligé en vue de faire triompher cette candidature. Mais tout en exprimant sa gratitude pour cette manifestation fraternelle, il témoigne sa surprise que des confrères n'aient pas seulement failli à leur promesse de soutenir leur candidat, mais qu'ils aient agi dans un sens tout-à-fait contraire, c'est-à-dire que, dans cette inqualifiable intention, ils aient eu recours à des intrigues sourdes, à certains écrits, etc. Qui le croirait ! un ami même du candidat ou qui avait toujours paru tel, un partisan, il est vrai, d'une doctrine médicale dont l'honorable compétiteur, M. Turrel, n'est pas moins enthousiaste, a cherché, par cela seul, à faire ressortir le mérite de celui-ci (comme si en cette affaire il eût dû être question de doctrines en médecine) en rapetissant, dans un article de journal, la candidature sortie du vote de l'assemblée. Suivant l'auteur de l'article, M. P. M. Roux n'aurait pas obtenu assez de voix pour qu'il put se poser comme le candidat

(1) Nous fûmes sensibles aux visites de beaucoup de confrères qui vinrent nous exprimer le regret de n'avoir pu prendre part à notre nomination, à cause d'un mal entendu qui, leur ayant fait croire que le scrutin avait été ajourné, les fit sortir de la salle avant la fin de la séance.

du corps médical. Son manifeste aurait laissé à désirer, quant aux idées fermes et arrêtées. Ainsi, on a pris pour *timidité*, *faiblesse*, ce qui était *modération*, *convenance*. « Le jour » n'est pas éloigné, dit aujourd'hui M. P. M. Roux, où l'on » reconnaîtra, si on ne l'a déjà reconnu, qui était le plus dans » le vrai, de celui qui prêchait, avec calme, la réconciliation » des esprits, ou de ceux qui, avec énergie, établissaient des » catégories en matière de républicanisme. »

« Certes, il n'était pas impossible de faire l'éloge de M. Turrel, sans s'attacher à déprimer qui que ce fut. M. P. M. Roux, qui a une haute idée du mérite de son compétiteur, a été le premier à rendre justice à ses qualités personnelles, en s'exprimant ainsi : « Le jour que je fis ma profession de foi » au Comité central des clubs, et alors que je descendis de la » tribune, le docteur Turrel y monta pour soutenir ma can- » didature (ce qu'il fit admirablement), et remplit ainsi di- » gnement l'engagement pris en assemblée générale par les » membres du Corps médical, d'appuyer leur candidat. Il est » permis d'attribuer en grande partie l'insuccès de la candi- » dature à ce que tous les confrères ne se sont pas conduit » avec la même loyauté; ce qui n'atteste que trop que nous » sommes loin encore de voir s'établir l'esprit de corps parmi » les gens de l'art. »

PIÈCE N° 10.

Rapport sur la comptabilité du Comité médical des Bouches-du-Rhône, pendant les 4e et 5e années (1846-1847, 1847-1848), *lu et adopté dans la séance du* 11 *septembre* 1850.

Messieurs,

La commission de comptabilité vient vous rendre compte de l'examen auquel elle s'est livrée sur l'état de la caisse du Comité médical, pendant les 4e et 5e années de son existence.

Notre honorable secrétaire, qui tient ses comptes avec une parfaite lucidité, nous a donné, de nos finances, l'état qui suit :

Exercice 1846-1847 (*4e année.*)

Avoir :	en caisse au 31 juillet 1847	3,441f 64c
	Intérêt alloué par la caisse d'épargne le 31 décembre 1846	121 15
	177 adhérents, à 6 fr. chacun, ont payé .	1,062 »
	3 adhérents, à 6 fr. 25 c. chacun . . .	18 75
	Avoir en caisse.	4,643 54
Doit :	Frais de correspondance, ports de lettres et menus frais	20 50
	Bassin et tronc pour les quêtes	7 50
	Traitement alloué, pour l'année médicale 1846 à 1847, au commissionnaire du comité.	40 »
	Total des dépenses.	68 »

Les ressources ayant été de.	4,643f 54c
Et les dépenses de.	68 »
L'excédent est de	4,575 54

Ce solde se composait, au 31 juillet 1847, de :

1° A la caisse d'épargne.	3,772 75
2° A la caisse du trésorier.	802 79
Somme égale. . . .	4,575 54

L'exercice 1847-1848 s'ouvrira donc avec un avoir de. . . . . , . . . 4,575 54
par lequel, si l'on ajoute le montant des dépenses, soit . . . . . 68 »

on obtient le total de l'avoir pendant toute l'année, soit 4,643f 54c

Exercice 1847-1848.

Avoir :	Restant en caisse au 31 juillet 1848 . . .	4,575f 54c
	Intérêt alloué par la caisse d'épargne, le 31 décembre 1847	138 58
	Produit des collectes faites de mai à juillet 1848	363 15
	192 adhérents, à 6 fr., montant de la cotisation annuelle et reportée ainsi qu'il suit :	
	3 adhérents, à 100 f. » c. chacun . . .	300 »
	61 id. à 25 » id.	1,525 »
	1 id. à 6 50 id.	6 50
	37 id. à 6 25 id.	231 25
	90 id. à 6 », chacun sa cotisation annuelle	540 »
	Ce qui fait un total de. . . .	7,680 02

Doit :	Passant aux dépenses, nous avons :	
	1° Frais de correspondance, port de lettres, menus frais	28 50
	2° Fournitures de bureau	29 50
	3° 208 billets autographiés	5 »
	4° 4,000 enveloppes	30 »
	5° Donné à un officier de santé, à titre de secours	60 »
	6r Appropriation de la salle des séances générales.	8 25
	7° Impression de 500 circulaires	20 »
	Id. de 1,500 mandats	20 »
	Id. de 250 circulaires doubles . .	15 »
	8° Secours alloué à un docteur en médecine.	60 »
	9° Id. à un pharmacien	10 »
	10° Id. à un chirurgien de passage.	5 »
	11° Traitement du commissionnaire pendant la 5e année	40 »
	Ce qui fait un total de dépenses de	331 25

Les ressources ayant été de.	7,680f 02c
Et les dépenses de.	331 25
On a un excédent de.	7,348 77

Ce solde, au 31 juillet 1848, se composait de :

1° A la caisse d'épargne (celle-ci nous ayant remboursé 4,800 au mois de juin).	125 89
2° Momentanément à la caisse du trésorier	7,222 88
Total	7,348 77

Ainsi donc, l'exercice 1848-1849 commence

avec un actif de	7,348 77
si nous ajoutons le montant des dépenses, soit . .	331 25
nous avons un total de.	7,680f 02c

La tache que nous venons de remplir, Messieurs, nous a été rendue bien facile par la clarté avec laquelle notre honorable secrétaire tient ses comptes. C'est assez vous dire combien de peine il doit se donner. D'ailleurs, l'état prospère de nos finances, le bien que nous avons pu faire et que nous aurions voulu tous étendre davantage, répondent dignement au dédain de certains hommes au cœur froid et c'est là une bien noble compensation pour celui qui a donné le jour à notre Comité..... Aussi, Messieurs, ceux dont l'ame n'est point engourdie par le froid de l'égoïsme, marcheront toujours avec nous. Pour nous, ne nous laissons pas décourager par les doutes coupables de ceux qui ne peuvent se persuader que l'on fasse le bien pour l'amour du bien. Donnons toujours la main à notre honorable secrétaire, et il aura bientôt la douce satisfaction d'avoir solidement assis, dans notre département, la première institution utile au corps médical déjà trop déshérité.

Marseille, le 11 septembre 1850.

Signés Pierson, M. Reimonet et Jouve, Rapporteur.

PIÈCE N° 11.

Lettre de M. le docteur J. REYMONET, *membre du jury médical des Bouches-du-Rhône, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Marseille. etc.*

A M. le Secrétaire perpétuel du Comité médical des Bouches-du-Rhône.

Mon cher collègue,

Les médecins du département du Pas-de-Calais ont l'intention de constituer une association et partant un Comité médical. L'un d'eux, M. REVEL, de St-Omer, m'a écrit pour me demander les statuts, règlements, etc., qui ont servi de base à celle dont vous êtes l'auteur. J'ai pensé que personne, mieux que vous, ne pourrait me donner les documents qui leur sont nécessaires.

Soyez assez bon, mon cher ROUX, pour réunir toutes les pièces qui peuvent les aider à commencer une œuvre semblable à la votre et dont ils vous seront redevables. Vous le voyez, mon cher ami, les bonnes choses portent leur fruit; elles ont du retentissement et c'est à vous que nous devons cette idée fécondante qui doit nous rendre à tous de véritables services.

Si vous pouviez joindre à la collection les règlements nouveaux de la Société royale, je crois que ça ne gâterait rien. Je voudrais tout cela avant dimanche. Pardon de la peine, mais vous êtes le seul à qui je puisse m'adresser.

Tout à vous,

Signé : J. REYMONET.

20 février 1846.

(PIÈCE N° 12.)

ETAT NOMINATIF

DES ADHÉRENTS AU COMITÉ MÉDICAL DES BOUCHES-DU-RHONE.

en 1844-1845 ; 1845-1846 ; 1846-1847 et 1847-1848.

Avec indication des sommes payées par chacun d'eux, pendant ces quatre années qui sont les 2me, 3me, 4me et 5me

NOMS et PRÉNOMS.	TITRES.	DEMEURES.	SOMMES PAYÉES				OBSERVATIONS.
			2e ann.	3e	4e	5e	
Adoul, Jh.-Louis.	Officier de santé,	à Berre.	6 f.	6	6	6 25	
Aïdé, Alexand.-Georges.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	6	»	»	
Aillaud, A.-Sébastien.	id.	à Aix.	»	»	6	»	
Albrand, Louis-Casimir.	id.	à Marseille.	6	6	6	6	
Alexis, Jean-Casimir.	Pharmacien.	à Aix.	6	6	6	»	
Allemand, Marc-Antoine.	Doct. en chirurgie.	à Marseille.	6	6	6	»	
Allibert, Marius-Antoine.	Pharmacien,	id.	6	6	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Amalbert, Ls-Jh-Auguste	Officier de santé.	à Puiloubier.	6	6	6	6 25	
André, Jn-Bte Marius.	Pharmacien.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Antoine, François.	id.	id.	6	6	6	6	
Armand, Joseph-Franç.	id.	id.	6	»	»	»	
Armieux, J-Bte-Phocion.	Officier de santé.	à Roquevaire.	6	»	»	»	
Armspach fils.	Pharmacien.	à Arles.	6	6	6	6 25	
Arnaud, Jn-H. André.	Doct. en chirurgie.	à Aix.	6	»	»	»	
Aubanel, Honoré.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Aubert, François-Just.	id.	id.	6	6	6	25	Id.
Aubert, Jh-Julien.	id.	à Auriol.	6	»	»	»	
Aubin, Joseph.	Pharmacien,	à Marseille.	»	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Aubineau.	Docteur en médec.	id.	6	»	»	»	
Audibran. Antoine.	Chirurgien-dentiste,	à Aix.	6	6	»	»	

Augarde, Joseph.	Pharmacien.	à Marseille.	6	6	6	6	
Auphan, Fortuné.	Chirurg. orthopéd.	id.	6	6	6	6	
Autard, C.-F.	Officier de santé.	à Boulbon.	6	»	»	»	
Aymard, André-Louis.	Pharmacien.	à Berre.	6	6	6	»	
Bailli, Antoine.	Dentiste.	à Marseille.	»	»	»	6	
Barbaroux, Alex.-J.-L.	Pharmacien.	à Lambesc.	6	»	»	»	
Bardouin, Joseph.	id.	à Marseille.	6	»	»	»	
Baron, Etienne.	Officier de santé.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Barral, Marius.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	100	de juil. 1847 à juil. 1867
Barry, Pre-.-Fçois-P.	id.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Barthelemy, Jn-Louis.	id.	id.	6	6	6	25	Id.
Barthelemy, Pierre.	id.	id.	6	6	6	25	Id.
Batigne, Paul-Louis.	id.	id.	6	6	6	25	Id.
Battailler, Jh-Léon.	id.	à Tarascon.	6	»	»	»	
Baud, Bmy-Fidelle.	id.	à Cassis.	6	6	»	»	
Baude de Blavy, L.-M.	id.	à Marseille.	6	6	6	6	
Baudier, Ant.-Auguste.	Officier de santé.	à Aix.	»	»	6	»	
Beaupré, Frédéric.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	»	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Benoit, Louis-Antoine.	Pharmacien.	id.	6	»	»	»	
Beraud, Louis-Silvestre.	Docteur en médec.	à St-Barnabé.	6	»	»	»	
Bernard, Marius.	id.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Bernard, Alexandre.	Officier de santé.	id.	6	6	6	25	Id.
Bernard, Jujardy.	id.	id.	6	»	»	»	
Bernard, François.	id.	à Aubagne.	6	6	6 25	6 25	
Bertulus, Evariste.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	»	»	»	
Bueil.	id.	id.	»	6	»	»	
Blanc.	Médecin vétérinaire.	id-	»	»	»	6	
Blancard, Edouard.	Officier de santé.	à Aix.	»	»	6	»	
Blancard, Auguste.	Pharmacien.	id.	»	»	6	»	
Blanchard, Louis-L.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Bompard, Joseph.	Pharmacien,	à Berre.	6	»	»	»	
Bondilh, Pierre-B.	Officier de santé.	à Marseille.	6	6	6	6	
Bonifay, H.-André.	Pharmacien.	à Auriol.	6	»	»	»	
Bouquet.	Docteur en médec.	à Marseille.	»	»	«	25	de juil. 1847 à juil. 1852
		Totaux à reporter.	270	186	180 25	548 00	

NOMS PRÉNOMS.	TITRES.	DEMEURES.	SOMMES PAYÉES 2e ann.	3e	4e	5e	OBSERVATIONS.
		Report d'autre-part.	270	186	180 25	548	
Bourguet.	Docteur en médec.	à Aix.	»	»	6	»	
Bousquet, Mat.-Laz.	id.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Boyer, Jn.-Edouard.	id.	à Marseille.	6	6	6	25	Id.
Boyer, Mathieu.	id.	Id.	6	6	6	25	Id.
Boyer, Romulus.	id.	Id.	6	6	6	6	
Boze, Hector.	id.	à St-Chamas.	6	»	»	»	
Bozoul, Jean-J.	Pharmacien.	à Marseille.	6	6	6	6	
Brengues, Antoine.	Docteur en médec.	Id.	6	6	6	6	
Brunat.	id.	à Arles.	6	»	»	»	
Builly, Jean-Yvez-Ir.	id.	à Marseille.	6	6	6	6	
Camoin, Louis.	Officier de santé.	à Aubagne.	»	6	6	6 25	
Camoin, Victor.	Pharmacien.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Campy, P.-P.-Hré-E.	id.	à Salon.	6	»	»	»	
Cartier, François.	Officier de santé.	à Eyguières.	6	6	6	6 25	
Cat, Alphonse-Honoré.	id.	à St-Marcel.	6	6	6	6	
Cauvière, André.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	6	6	100	de juil. 1847 à juil. 1867
Cauvin, Joseph.	Officier de santé.	à St-Barnabé.	»	»	»	6	
Chabert.	id.	à Marseille.	»	»	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Chabert.	id.	à Maillanne.	«	»	»	6 25	
Chabran, H.-A.	Pharmacien.	à Marseille.	6	»	»	»	
Chapplain, J.	Docteur en médec.	Id.	»	6	»	»	
Chargé, Alex.-Dom.	id.	Id.	6	6	6	6	
Charzewsky, A.-A.	id.	Id.	6	»	»	»	
Chaumery, Jn-Fçois-Ls.	id.	à Aubagne.	6	6	6	6 50	
Chevillon, Fréd.-P.-M.	id.	à Marseille.	6	6	6	6	
Chevillon, Désirée-Am.	id.	Id.	6	6	6	6	
Cler, Barthelemy.	id.	à La Fare.	6	«	»	»	

Cochet aîné.	id,	aux Martigues.	6	6	6	6 25	
Colmar, Gaspard-Nap.	id.	à Marseille.	6	6	»	»	
Combaz, François-Victor	Pharmacien.	à Marseille.	6	»	»	»	
Combes, Antoine.	Officier de santé.	à Mallemort.	6	»	»	»	
Comte, Jn-Jh-François.	Docteur en médec.	à St-Loup.	»	»	6	6	
Coste, Eut.-J.P.	id,	à Marseille.	6	6	6	6	
Coste aîné, Marius.	Pharmacien.	id.	3	6	6	6	
Coste, André.	id.	id.	3	6	»	»	
Cotte, Jean-Joseph.	id.	aux Martigues.	6	6	6	6 25	
Courdouan.	Médecin vétérinaire,	à Marseille.	»	»	»	6	
Daimes, Joseph.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Daniel, Adolphe.	id.	id.	6	6	6	25	Id.
D'Astros, Jn-Jh-Léon.	id.	à Aix.	6	6	6	6	
D'Astros fils.	id.	à Marseille.	»	»	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
David, Urbain.	id.	id.	6	6	6	6	
De Grand Boulogne.	id.	id.	6	6	»	»	
Deléon aîné.	Chirurgien-dentiste.	id.	6	6	6	6	
Delmas, Joseph,	Officier de santé.	id.	»	»	»	6	
Deleuil, Jacq.-Sébastien.	Docteur en médec.	à Gardanne.	6	6	6	6 25	
Deleuil, Hri-Jn-Marie.	Officier de santé.	à Eguilles.	6	6	»	»	
Demolins, Abdon.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Desvignes, Félix.	Pharmacien.	id.	6	»	»	»	
Devaux, Jules-Jean.	id.	id.	6	»	»	»	
Deville, Joseph.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	6	
Dole, Jean-Claude.	id.	id.	6	»	»	»	
Dor, Prosper.	id.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Ducros A.-Jn-Bte.	id.	id.	6	6	6	25	Id.
Dufossé.	id.	id.	»	»	»	6	
Dugas, P.-A.T.	id.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Dunés, Louis-Jh.-Val.	Docteur en chirurgie	id.	6	6	»	»	
Duranty.	Docteur en médec.	id.	»	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Duvivier, Modeste.	Pharmacien.	à Arenc.	6	»	»	»	
		Totaux à reporter.	546	414	384 25	1131 00	

NOMS et PRÉNOMS.	TITRES.	DEMEURES.	SOMMES PAYÉES 2e ann.	3o	4e	5e	OBSERVATIONS.
		Report d'autre-part.	546	414	384 25	1131 00	
Emery, Ant.-J.B.	id.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Esclangon, J.-Bte-B.	Officier de santé.	à Sénas.	6	»	»	»	
Espanet, Joseph.	id.	à Cuges.	6	6	6	6 25	
Estienne, Esprit.	id.	à St-Louis.	6	»	»	»	
Estienne, Pierre-Marie.	id.	à Gignac.	»	6	»	»	
Estienne, P.-M.	Pharmacien.	à Séon-St-Henry.	»	6	»	»	
Estre, Frédéric.	Officier de santé.	à Marseille.	6	»	»	»	
Fabre, Eugène.	id.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à Juil. 1852
Fauchier, L.-T.-Bruuo.	id.	à St-Cannat.	6	6	6	6 25	
Felix, Louis-Hri-Ant.	id.	à Mallemort.	6	»	»	»	
Feraud, Jn-Bte-Edouard.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	»	»	»	
Feraud, J.-B.-Fçois-O.	Pharmacien.	id.	6	6	6	»	
Feraud, Sextius-H.-H.	Docteur en médec.	à Aix.	»	»	6	6 25	
Ferré.	Pharmacien.	à Marseille.	»	»	»	6	
Fleury, Antoine..	id.	id.	6	6	6	6	
Flory-Avieny, J.-E.-A.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	6	
Fontaine.	id.	à Cbateau-Renard.	»	6	»	»	
Forcade, J.-P.-T.-A.	id.	à Marseille.	12	6	»	»	
Fouillot, Jn-Augustin.	id.	id.	6	6	6	6	
Frechier, Félix-Silvestre.	Officier de santé.	à Maussanne.	6	»	»	»	
Froment, C.-A.-A.	id.	à Marseille.	»	6	6	6	
Gabrielli, A.-Bte.	Docteur en médec.	id.	6	»	»	»	
Gall, André-Alexis.	Pharmacien.	id.	6	6	6	6	
Gamel.	Docteur en médec.		»	»	»	6	
Garcin, Jn-Ant.-Hh.	Pharmacien.	à Aix.	6	»	6	»	
Gasquet, A.-M.-T.	Officier de santé.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Gasquet, Joseph.	id.	à St-Jérôme.	6	6	6	6	

Gassier. Hyacint.-V.-H.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	6	6	6	
Gastal.	id.	id.	»	6	»	»	
Gaston, L.-Hippolite.	Officier de santé.	à Alleins.	6	6	6	»	
Gavaudan, Jn-P.-Polyd.	id.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Gazan.	id.	id.	»	»	»	6	
Geoffroy, Jh-Emile.	id.	à Allauch.	6	»	»	»	
Gibert, Michel-E.-J.	id.	à Marseille.	6	6	6	6	
Gillet, P.-A.-G.-M.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	6	
Gillet, Mat.-Napoléon.	Chirurgien-dentiste.	id.	6	6	6	6	
Girard, Marc-François.	Officier de santé.	id.	6	6	6	6	
Giraud, François-Joseph.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Giraud, J.-B.-Hippolite.	Pharmacien.	à Aix.	»	»	6	»	
Giraud, Joachim.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	6	6	6	
Giraud-St-Rome, Ch.-F.	id.	id.	6	6	6	6	
Giraud-St-Rome, C.F.D.	id.	id.	6	6	6	6	
Goirand, Jn-Gaspard-B.	id.	à Aix.	»	«	6	6 25	
Gouirand, Jh.-Isid.-Eul.	Pharmacien.	à Marseille.	6	6	6	6	
Goy, Alfred.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	6	
Grandval, Jean-Marie.	id.	id.	6	6	6	6	
Gués, Hilarion.	id.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Guibert, Jn-Louis-M.	id.	à La Ciotat.	6	»	»	»	
Guien, Jh.-Arsène.	id.	à Marseille.	6	6	6	6	
Guillou, Jean-Marie.	Chirurgien-dentiste.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Guinet, Jean-Baptiste.	Officier de santé.	à Peyrolles.	6	»	»	»	
Guiran, Jn-Bte-François.	Docteur en médec.	à Aix.	6	6	6	»	
Hubac, François.	id.	à Marseille.	»	»	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Icard, François-Siméon.	Pharmacien.	id.	6	6	6	6	
Imbert, A.-G.	Docteur en médec.	à Arles.	6	6	6	6 25	
Jacquemin, Louis.	Pharmacien.	id.	6	6	6	6 25	
Jaissy.	Docteur en médec.	à Orgon.	»	»	»	6 25	
Janon, Jean-François.	Pharmacien.	à Arles.	6	»	»	»	
Jauffret; Michel-C.-J.	id.	à St-Chamas.	6	6	6	6 25	
Jeanselme, Jh-P.-G.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	6	»	»	
		Totaux à reporter.	834	654	612 25	1513 00	

NOMS et PRÉNOMS.	TITRES.	DEMEURES.	SOMMES PAYÉES 2e ann.	3e	4e	5e	OBSERVATIONS.
		Report d'autre-part.	834	654	612 25	1513 00	
Jeanselme, Thomas.	Officier de santé.	à La Ciotat.	»	»	»	6 25	
Jourdan, Gust.-Henri.	Pharmacien.	à Marseille.	6	6	6	6	
Jouve, Jean-Laurent.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	6	
Jouve, Jacques.	id.	à Aix.	»	»	6	»	
Jouve, Vincent-Fortunet.	Pharmacien.	à Arles.	6	6	6	6 25	
Laborie.	id.	à Aix.	6	6	6	6 25	
Lachaume, Jn-Joseph.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	»	»	»	
Lafitte.	id.	à Arles.	»	»	»	6	
Laïdet, Ant.-Hré-Hiy.	Officier de santé.	à Marseille.	6	»	»	»	
Lalande.	id.	à Gémenos.	»	»	»	6 25	
Lanet, Adolphe.	Pharmacien.	à Marseille.	»	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Larmand, Jean-Antoine.	Officier de santé.	à Rognes.	6	6	6	»	
Latil, Pre-Fçois-Fortuné.	Pharmacien.	à Marseille.	6	6	6	6	
Laurens, Pre-M.A.G.	id.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Laurent, Auguste.	Officier de santé.	id.	6	6	6	25	id.
Laurin, Paul-Germain.	Docteur en médec.	id.	6	»	»	»	
Lauzet, Ferdinand.	Pharmacien.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Lefevre, Alex.-Barth.	id.	id.	6	»	»	»	
Legier.	Officier de santé.	id.	»	»	»	6	
Legrand, Guillaume.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Leydet, Etienne-Joseph.	Pharmacien.	aux Martigues.	6	»	»	»	
Lieurette.	Officier de santé.	à Marseille.	»	6	»	»	
Lieutard, Cons.-Casimir.	Pharmacien.	id.	6	6	»	»	
Lieutier, Théodore-L.-M.	Docteur en médec.	id.	6	6	»	»	
Lignon, Gaspard.	Pharmacien.	à Tarascon.	6	6	6	6 25	
Lisbonne, Joseph-Haïn.	Docteur en médec.	à Aix.	»	»	6	»	
Long, Sixte-Bazile-Cas.	Pharmacien.	à Auriol.	6	»	»	»	

Magail, Joseph-Marcellin.	Docteur en chirurg.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Marloy, Clair-Paul-J.-B.	Docteur en médec.	à Auriol.	6	»	»	»	
Marsseille, A.-M.-J.-B.	id.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Martin, Jacques-Augustin	Docteur en chirurg.	id.	6	6	6	6	
Medinsky, Louis-Napol.	Docteur en médec.	à Cassis.	6	6 25	6	6 25	
Meli, Henri.	id.	à Marseille.	6	6	6	6	
Mellet, David-Louis.	id.	id.	6	»	«	»	
Mercurin, François-G.-L.	Pharmacien.	à La Ciotat.	6	6	6 25	6 25	
Michel, Alexandre.	Docteur en médec.	à Barbentane.	6	»	»	»	
Michel, M.	Officier de santé.	à Marseille.	6	»	»	»	
Michel.	Pharmacien.	à Aix.	«	»	6	6 25	
Moullard; Isidore-J.-F.	id.	à Marseille.	6	»	»	»	
Moustier, Laurent-Bmy.	id.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Nicolas, Adolphe.	Officier de santé.	id.	6	6	6	6	
Niel, François-Casimir.	id.	à Eyguières.	6	»	»	»	
Ode, A.	Docteur en médec.	à Arles.	6	»	»	»	
Oliva.	id.	à Marseille.	»	6	»	»	
Omer, Joseph-Claire.	id.	à Aix.	6	6	6	»	
Pally, Jean-Henri-Mittre.	Officier de santé.	à Marseille.	6	6	6	6	
Pardigon. J.-M.-Al.	Docteur en médec.	id.	6	»	»	»	
Payan, Pre-Scipion.	id.	à Aix.	6	6	6	6 25	
Payan, Frédéric.	Officier de santé.	à Marseille.	6	6	6	6	
Pecoul.	Docteur en médec.	id.	»	»	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Pellissier, Juste.	Pharmacien.	id.	6	»	»	»	
Perrin, Jules.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Peytavin de Garam, A.L.	id.	id.	6	6	6	25	Id.
Pierrughes, A.	Chirurgien-dentiste.	id.	6	6	6	6	
Pierson, Jean-Baptiste.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	6	
Pirondi, Sirus-P.-S.-G.	id.	id.	6	6	6	6	
Plantin.	Médecin vétérinaire.	id.	»	»	»	6	
Pons; Jn-Baptiste-E.-F.	Docteur en médec.	à Aix.	»	»	6	»	
Pontier.	id.	id.	»	»	6	6 25	
Porte, Désirée.	Pharmacien.	à Tarascon.	6	6	6	6 25	
		Totaux à reporter.	1110	858 25	822 50	1940 75	

NOMS et PRÉNOMS.	TITRES.	DEMEURES.	SOMMES PAYÉES 2e ann.	3e	5e	5e	OBSERVATIONS.
		Report d'autre-part.	1110	858 25	822 50	1940 75	
Possel (de) D.-A.A.-G.	Docteur en médec.	à la Ciotat.	6	6	6 25	6 25	
Proal, Balthazard,	id.	à Marseille.	»	6	»	»	
Quenin, Jacques,	id.	à Fontvieille.	6	»	»	»	
Quenin,	»	à Orgon.	»	»	»	6	
Rambaud, Ant.-Jph.	Officier de santé,	à St-Giniez.	6	6	6	6	
Raybaud,	Pharmacien.	à Marseille.	»	»	»	6	
Ravel, Jean-Louis,	Docteur en médec.	id,	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Rebuffat, Jean-H.-A.	Pharmacien.	id.	6	»	»	»	
Reimonet, Marius.	id.	id.	6	6	6	6	
Reimonet, J.-Henry.	id.	id.	6	6	6	6	
Reimonen, Etienne.	Docteur en médec.	à Cuges.	6	10	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Revest, Joseph.	id.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Rey, Pierre-François.	id.	id.	»	»	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Reymonei, Jacques	id.	id.	6	6	6	6	
Reynaud, M.-A.	id.	à Orgon.	6	»	»	»	
Ricard, Louis	Pharmacien.	à Marseille.	6	6	6	6	
Richaud, Jean-Baptiste.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Rivas, P.-N,-B.	Officier de santé.	à Fos.	6	»	»	»	
Riviere La Souchere.	Docteur en médec.	à Marseille.	6	6	6	6	
Robert, J,-B,-F,-A.	id.	id.	6	6	»	»	
Roberty, Fçois-M,-J.-E.	id.	id.	»	»	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Robin, Honoré.	Officier de santé.	id.	6	»	»	»	
Rolland, Gabriel.	Docteur en médec.	id.	6	6	6	6	
Rollande du Plan, Isidore.	id.	à Châtaurenard.	6	6	6	6 25	
Rollande, Xavier.	Officier de santé.	id.	6	»	»	»	
Roman.	id.	à Marseille.	»	»	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Rougier, François.	id.	à Arenc,	6	6	6	6	

Rougon.	Médecin vétérinaire.	à Aix.	»	»	6	»	
Rouit-Ferrière.	Officier de santé.	à Marseille.	6	6	6	6	
Rouvière, Daniel.	id.	id.	6	6	6	6	
Roux, Jean-Noel.	Docteur en médec.	id.	6	6	»	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Roux, Pierre-Martin.	id.	id.	6	6	6	100	de juil. 1847 à juil. 1867
Roux, Marius.	Pharmacien.	id.	6	6	6	6	
Roux, Xavier-François.	Docteur en médec.	à Eyguières.	6	»	»	»	
Roux,	Pharmacien.	à St-Remy.	»	»	»	6 25	
Rue, Ambroise-Joseph.	Docteur en médec.	à Lambesc.	6	6	6	6 25	
Sanguin, Jn.	id.	à St-Chamas.	6	6	6	6 25	
Sarmet, Benjamin.	id.	à Marseille.	6	»	»	»	
Saturnin, Jn-Baptiste.	Officier de santé.	à Mazargues	6	6	6	6	
Seris,	Pharmacien.	à Marseille.	»	»	»	6	
Serrier, Michel-Raymond	Docteur en médecine	Id.	6	6	6	6	
Seux, Vincent.	id.	id.	6	6	6	6	
Seux, Ant.-Sulp.	Officier de santé.	à Gémenos.	6	6	6	6	
Sicard, Adrien-J.-P.	Docteur en médecine	à Marseille.	6	6	6	6	
Sollier, Joseph.	id.	id.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Soubrier, Antoine.	id.	à Meyrargues.	6	»	»	»	
Spitzer, Joseph-Maximin.	id.	à Marseille.	6	6	6	»	
Sue, G.-A.-T.	id.	id.	6	»	»	»	
Szacfaier, F.-Xavier.	id.	aux Martigues.	»	»	»	6 25	
Tacussel, Achille.	Officier de santé.	à Aix.	»	»	6	»	
Taurel, Jn-Joseph-Louis.	Pharmacien.	à Gémenos.	6	6	6	6	
Tavernier, Jh.-François.	id.	à St-Cannat.	»	»	»	6 25	
Terras, Pierre.	Officier de santé.	à Graveson.	»	»	»	6 25	
Thiébaut, Nicolas-Alp.	Docteur en médecine	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Thomas, Jn-Fçois-Raym.	id.	id.	6	6	6	25	id.
Thumin, Jn-B.-Fçois.	Pharmacien.	id.	6	6	6	6	
Touche, Pierre.	Docteur en médecine	id.	6	»	»	»	
Tournon, Jh-François.	Officier de santé.	à Istres.	6	6	6	6	
Trabuc, Marius-C.-C.	Docteur en médecine	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Trastour, Nicolas.	id.	id.	6	6	6	6	
		Totaux à reporter	1392	1084 25	1032 75	2528 75	

NOMS et PRÉNOMS.	TITRES.	DEMEURES.	SOMMES PAYÉES 2e ann.	3e	4e	5e	OBSERVATIONS.
		Report d'autre-part.	1392	1084 25	1032 75	2528 75	
Tratebas,	Docteur en médecine	à Allauch.	6	»	»	»	
Trichon, Eugène.	Pharmacien.	à Marseille	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Troette, J.-J.	Officier de santé.	à Chât.n. les Mart.	6	»	»	»	
Tuaire, Jean-Baptiste.	Pharmacien.	à Marseille.	6	6	6	6	
Ulo, Jacques-Vital.	Docteur en méd.	id.	6	»	»	»	
Vachier.	Pharmacien.	à Arles.	6	»	»	»	
Valerian, Pre-F.-A.	Docteur en méd.	à Aix.	»	»	6	»	
Verne.	id.	à Marseille.	»	6	6	6	
Vernet, Pierre-Joseph.	Doct. en chirurgie.	id.	6	6	6	»	
Villard, Ant.-Casimir.	Officier de santé.	à St-Antoine.	6	6	6	6	
Villemus fils.	Docteur en méd.	à Ginasservis.	6	»	»	»	
Villeneuve, E.-P.-F.	id.	à Marseille.	6	6	6	25	de juil. 1847 à juil. 1852
Virenque, Philippe-A.	Pharmacien.	id.	6	»	»	»	
Vita-Levy, Daniel.	Docteur en méd.	id.	6	6	6	6	
Volpélière, Guillaume.	id.	à Arles.	6	»	»	»	
Vuillet, Jn-Bte-Amable	Officier de santé.	à Marseille.	»	6	»	»	
		Totaux généraux.	1470	1132 25	1080 75	2602 75	

L'État nominatif qui précède, montre les lacunes qu'il importe à ceux qu'elles concernent de combler immédiatement, s'ils ne veulent pas être privés en temps opportun, de la *médaille d'argent* qui a été promise.

Il est accordé aux membres qui doivent deux ou trois années, la faculté de se mettre au courant, moyennant 25 francs pour cinq années, à partir de celle où ils auront cessé de payer leur cotisation. Cet avantage est octroyé, cette fois seulement, aux retardataires suffisamment justifiés par telles ou telles circonstances.

On voit que les totaux généraux de l'état ci-dessus coïncident avec ceux des rapports sur la situation financière. Dans ces rapports, il n'est pas fait mention des sommes assez considérables allouées pendant les 6e et 7e années à des confrères malheureux et bien que le montant des cotisations de ces deux années n'ait pas été mis en recouvrement. Celui-ci et celui de la 8e année deviennent indispensables. Le Comité prie ceux des membres qui n'ont point encore rempli leur devoir, à ce sujet, de ne pas différer davantage, en se conformant, quant à l'envoi des sommes dues, à ce qui a été dit pages 7 et 101 de ce compte-rendu général

TABLE DES MATIÈRES.

Causes du retard mis dans la publication des travaux du Comité ..... Pag. 5,41

Difficultés que le Comité a rencontrées dans sa marche 7

Mesures prises pour faciliter la rentrée des cotisations ..... id. et 101

Nécessité de nommer des correspondants spéciaux 9,33

Préférence à donner à la création des Comités départementaux sur ceux par arrondissement 11

Influence du Congrès médical de Paris sur la décadence des associations médicales en France. 15

Manque de zèle de quelques sections de médecine du Congrès scientifique de France, quant à la tache qu'elles s'étaient imposée de donner de l'impulsion à l'organisation des associations médicales des départements 16

Organisation définitive du Comité par la sanction du ministère de l'intérieur 20

Commissions permanentes (leurs travaux) 21, 23, 24, 25, 26, 29, 32, 37,39

Quelques explications sur les attributions de l'inspecteur du Comité, ... 22

Banquets fraternels 24,40

Moyens d'accroître les ressources du Comité .. 26,35

Dispositions prises pour nommer un candidat à la représentation nationale 33, 128

Médecins chargés de visiter au besoin les malades de leurs confrères 40

Secours et appui accordés à des confrères malheureux, etc 43,46,49,51

Annonce de la publication d'une feuille mensuelle ..... Pag. 44
Notices nécrologiques sur MM. JOURDAN 52
GUIAUD 53
COMBAZ 55
LEYDET 56
ARNAUD 57
DUNÉS 58
DOLE 60
ROUX 61
REYNAUD 64
TOUCHE 66
BARDOUIN 68
VERNET 69
JEANSELME 71
SERRIER 73
CARTIER 76
ALLEMAND 77
SEUX 82
MOUSTIER 84
GASTON 85
RAVEL 87
Avantages que donne le titre de membre du Comité 91
Registre devant contenir les principaux renseignements biographiques sur chaque membre. 92
Situation financière du Comité et mesures arrêtées à l'occasion des retardataires quant au paiement des cotisations, etc., etc 95,117,119,131
Résumé de l'exposé des travaux 100
Appel à tous les bons confrères 106
Exposé de pièces à l'appui 108
État nominatif des adhérents au Comité médical, pendant quatre années, etc 136
Avis essentiel 146